

Marc Lalonde dépose son projet de loi

Le football américain interdit

OTTAWA (CP) — Le ministre fédéral de la Santé, M. Marc Lalonde, a déposé hier aux Communes un projet de loi interdisant aux équipes professionnelles étrangères de football de jouer au Canada, sauf lors de matches hors-concours.

En outre, le projet de loi établit les normes du "contenu canadien" des équipes canadiennes de football. Pour 1974, la limite actuelle de 15 joueurs étrangers, comparativement à 17 joueurs canadiens,

continuera d'être en vigueur. Mais, à compter de 1975, la limite du "contenu canadien" sera d'au moins 60% et le nombre de joueurs étrangers ne devra pas dépasser 15. Concrètement, cela signifie qu'au sein d'une formation de 32 joueurs, il y aurait place pour 20 Canadiens et 12 étrangers.

A court terme, le projet de loi vise à empêcher les Northmen de Toronto, de la nouvelle Ligue mondiale de football,

de s'établir au Canada. On sait que le président de l'équipe, M. John Bassett Jr., se propose de mettre les Northmen en marche à la mi-mai. D'autre part, le bill ne pourra être étudié avant la fin du congé pascal, le 2 mai, ce qui laisse peu de temps au gouvernement pour faire adopter son projet de loi.

A plus long terme cependant, le but avoué du gouvernement est d'empêcher toute ligue américaine de s'installer ici

de crainte que ne soit réduit le nombre de spectateurs assistant aux matches de la Ligue canadienne.

D'autre part, une première réaction est parvenue hier de la part des Northmen. "Le projet de loi n'est pas encore approuvé et le Parlement est suprême", de dire M. Herb Solway, président du conseil d'administration de l'équipe.

Deux questions continuent de se poser, d'ajouter M. Solway: les membres du

Parlement adopteront-ils le projet de loi et celui-ci est-il constitutionnel?

Il a dit que l'aspect constitutionnel du projet de loi serait examiné par les avocats des Northmen. "Mais il appartient aux gens de la région torontoise et aux Canadiens en général d'écrire à leur représentant au gouvernement et de lui faire connaître leurs sentiments."

Les dispositions du projet de loi relatives aux équipes étrangères sont expli-

cites: une ligue canadienne de football ne pourra accorder une concession à une personne exploitant une équipe de football à l'extérieur du Canada ou autoriser une équipe faisant partie d'une ligue canadienne à jouer à l'extérieur du pays sauf dans le cas de matches hors-concours. De plus, aucune équipe d'une ligue étrangère ne pourra jouer au pays sauf, encore une fois, s'il s'a-

Voir page 2: Le football

Outrée par la hausse du coût de la vie

L'opposition repousse l'ajournement



Mme Meir quitte la réunion du Parti travailliste, après avoir annoncé son irrévocable décision d'abandonner le pouvoir. La fin d'une époque. (Téléphoto AP)

OTTAWA (CP) — Outrés par la hausse continue de l'indice du coût de la vie, les députés de l'opposition ont refusé hier au gouvernement un ajournement pour les vacances de Pâques, et les rumeurs d'élections ont repris de plus belle sur la colline parlementaire.

La motion d'ajournement présentée par le ministre de la Justice, M. Otto Lang, prévoyant des vacances jusqu'à lundi, 22 avril, a été retirée quand le gouvernement n'a pu obtenir l'appui nécessaire pour la faire adopter aux voix.

Des pourparlers ont été entrepris entre les chefs des partis pour régler cette question à l'amiable, mais les leaders n'estimaient pas hier en arriver à une solution.

Le leader de l'opposition, M. Stanfield, a affirmé que son parti ne consentirait à ajourner que si le gouvernement acceptait des conditions bien précises, dont la présentation d'un budget d'ici une date déterminée, mais prochaine, et une journée de l'opposition.

Aux Communes, après une période de questions orageuse, marquée par des interventions de l'opposition sur la façon dont le gouvernement n'a pas su contenir la poussée inflationniste, les chefs des partis ont fait savoir qu'ils n'étaient pas prêts à voter en faveur d'un ajournement, surtout quand la journée même Statistique Canada a déposé un rapport indiquant une hausse marquée du coût de la vie.

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, a déclaré à sa sortie de la Chambre qu'il ne pouvait accepter que le gouvernement refuse de prendre des mesures concrètes destinées à renverser les hausses des prix.

Parlant de l'appui que son parti accorde au gouvernement libéral minoritaire, M. Lewis a laissé entendre que la minute de vérité approchait, que le moment où les différences d'opinion entre le gouvernement libéral et le NDP ne seraient pas conciliables.

De son côté, le chef du Parti conservateur, M. Robert Stanfield, a déclaré qu'il était évident que l'appui du NDP

Voir page 2: L'ajournement

Demain, Vendredi Saint, Le Devoir ne sera pas publié. Nos bureaux seront fermés à l'exception de la rédaction qui sera accessible à partir de 14 heures.

L'inflation: 1% par mois

OTTAWA (CP) — Le coût de la vie a augmenté de 10,4% en un an, et de un pour cent depuis le mois de mars, et il ne faut pas attendre, dit le premier ministre, M. Trudeau, une amélioration de la situation tant que l'état de pénuries diverses se fera sentir à l'échelle mondiale.

Statistique Canada, dans son relevé mensuel de l'indice général des prix à la consommation, notait hier une hausse de 1,5% des prix des aliments, pour le mois de mars, et une hausse de 18,6% depuis un an.

L'indice des prix des vêtements a augmenté de 1,8% en mars, et de 10% depuis un an, tandis que les prix du logement ont augmenté de huit-dixièmes de un pour cent le mois dernier et de 7,5% depuis un an.

Devant ces statistiques déprimantes, le chef du Parti conservateur, M. Robert Stanfield, et le critique des affaires des consommateurs conservateur, M. Jim McGrath, ont réitéré leurs demandes de contrôle des prix et des salaires, pour se faire répondre par M. Trudeau que le gouvernement songerait à cette solution si les mesures appliquées à l'heure actuelle ne donnaient pas de résultat.

Le ministre des Finances, M. John Turner, ne voit pas de fin prochaine à ce phénomène inflationniste et soutient que le gouvernement a fait tout en son pouvoir en haussant les pensions de vieillesse et les allocations familiales et en augmentant les subsides aux producteurs de lait.

Cette récente hausse de l'indice des prix à la consommation porte ce facteur à 160,8 en mars, de 159,2 qu'il était le mois précédent et de 145,7 il y a un an. L'indice a été établi à 100 selon les prix courants en 1961.

Il signifie qu'il en faut à l'heure actuelle \$16,08 pour acheter ce qui coûtait \$10 en 1961, ou que le dollar de 1961 ne vaut plus que 62 cents.

L'augmentation de 10,4% enregistrée depuis un an est plus importante que celle enregistrée en 1973, et qui était de l'ordre de 9,1%.

Durant le premier trimestre de 1974, les prix à la consommation ont augmenté à un rythme qui, transposé à l'année entière, serait équivalent à une hausse de 11,2%. La

Voir page 2: L'inflation

Les contrôleurs aériens veulent parler français

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Les contrôleurs aériens du Québec sont prêts à boycotter leur propre syndicat pour assurer le droit à l'usage du français sur leur territoire.

Si l'Association canadienne des contrôleurs aériens obtient un vote de grève comme le laisse prévoir les négociations en cours, la section québécoise de l'association refusera de quitter le travail.

Les contrôleurs québécois viennent d'ailleurs de se donner une association parallèle, ou mieux une section distincte au sein de l'association pan-canadienne, l'Association québécoise des contrôleurs de la navigation aérienne, devant l'obstruction des anglophones à conserver leur postulat de l'unilinguisme anglais.

Le président de l'association québécoise, M. Guy Charette, donnait, hier, une conférence de presse pour faire le

point sur la lutte entreprise par les contrôleurs québécois depuis un mois.

L'Association québécoise regroupe déjà 120 des 240 contrôleurs québécois, dont 50 sont d'ailleurs anglophones ou bilingues pour la moitié d'entre eux.

L'Association québécoise demandera à ses membres de voter contre la grève et de ne pas la respecter si l'association canadienne la décrète.

"C'est le seul moyen à notre disposition pour venir à bout de l'obstruction des anglophones qui ont toujours rejeté nos demandes concernant l'usage du français dans les communications aériennes au Québec", précisait M. Charette.

Les contrôleurs québécois estiment d'ailleurs qu'une bonne partie de la bataille est déjà gagnée. Le ministre fédéral des Transports, M. Jean Marchand,

leur a déjà promis son appui dans la lutte qu'ils mènent isolément depuis un certain temps.

Les postes de contrôleurs viennent d'être classés comme postes bilingues au Québec et le chef de cabinet de M. Marchand a promis des directives prochaines sur l'usage des deux langues au Québec.

M. Charette ne réclame pas l'unilinguisme français mais le droit d'utiliser le français ou l'anglais, selon le désir du pilote.

Quant aux arguments de sécurité mis de l'avant par la Canadian Airlines Pilotes Association (CALPA), M. Charette estime qu'ils tiennent plus de l'ignorance ou du racisme que de la sécurité.

Voir page 2: Les contrôleurs

Un scrutin inévitable

Mme Meir, "au bout du rouleau", abandonne les affaires publiques

JERUSALEM (d'après AFP, AP et Reuter) — Golda Meir, premier ministre d'Israël, a annoncé hier sa décision irrévocable de se retirer des affaires publiques une fois qu'elle aura remis officiellement aujourd'hui sa démission au président Katzir.

La démission de Mme Meir, qui entraîne automatiquement celle de l'ensemble du gouvernement, survient à l'issue de plusieurs jours de crise dont la vedette principale aura été le ministre de la Défense, Moshé Dayan, contesté par ses propres collègues.

Mme Meir (76 ans) a annoncé sa démission au début de la réunion de la direc-

tion du Parti travailliste. "Je suis au bout de mon rouleau. Mon départ n'a rien à voir avec Dayan", a-t-elle déclaré d'une voix lasse avant de quitter la tribune.

"Mon plus grand regret est d'avoir cédé à deux reprises aux instances de ceux qui me demandaient de continuer à présider le gouvernement, en dépit de ma volonté de me retirer des affaires publiques."

"J'ai obéi à ma conscience en acceptant de diriger le Parti travailliste et en considérant qu'il était capable de gouverner le pays", a-t-elle ajouté, en regrettant de n'avoir pu réaliser l'Union natio-

nale et d'avoir dû, au contraire, constater une aggravation des désaccords.

D'autre part, elle a révélé qu'elle avait rédigé une lettre qui ne devrait être ouverte qu'après sa mort, dans laquelle elle donne des instructions pour l'organisation de ses obsèques.

Ses propos ont consterné l'auditoire, mais les dirigeants travaillistes, interrogés par la presse à l'issue de cette très brève réunion, ont révélé qu'ils s'attendaient à ce développement.

Mme Meir annoncera aujourd'hui sa décision au cours de la réunion extraordinaire qui doit précéder la réunion de

Voir page 2: Mme Meir

au gré du temps

Succession

La brusque disparition de Georges Pompidou risque de mener la France à une crise politique. Pour départager les dauphins de l'après-pompidolisme, pourquoi les électeurs de France ne choisiraient-ils pas d'envoyer à l'Élysée une présidente.

A cause de la loi salique jamais une souveraine n'a régné à Paris. Les républiques successives ont toujours eu à leur tête un homme, mais puisque les Françaises constituent 53% du corps électoral, une candidate unique aurait toutes les chances.

Ainsi, dans les endroits publics, là où le portrait du chef de l'État en grande tenue voisinait en un mariage mystique avec l'effigie de Marianne, une présidente en robe du soir serait désormais associée au buste du Pouvoir, rappel du temps où la France avait le caractère du masculin.

Louis-Martin TARD

Policiers congédiés pour ne pas avoir rompu avec Mitchell Bronfman

par Jean-Pierre Charbonneau

Deux officiers des services secrets de la Gendarmerie royale du Canada ont été congédiés en décembre dernier parce qu'ils refusaient de mettre fin à leurs relations avec le financier montréalais Mitchell Bronfman, propriétaire de nombreuses compagnies dont la firme Secorex Investigations Ltd qui a la responsabilité de la fouille des passagers à l'aéroport international de Dorval.

Selon des rapports secrets de la GRC, M. Mitchell Bronfman entretient depuis longtemps d'étroites relations avec le

millionnaire de la viande William Obront, identifié devant la Commission d'enquête sur le crime organisé comme le banquier de la pègre montréalaise.

C'est d'ailleurs à cause des relations Obront-Bronfman que les autorités de la police fédérale ont sommé les deux officiers, les sergents Gilles Brunet et Don McCleary, de mettre fin à leurs fréquentations avec M. Bronfman. Les deux policiers travaillaient au service, de la sécurité qui a la responsabilité du

Voir page 2: Policiers congédiés

Cuvée des Saints Pères

CRUZE

GRANDS VINS DE FRANCE \$210

ROUGE (531-D) - BLANC (410-C)

La santé coûte-t-elle trop cher?

La santé et le bien-être social au Québec: 190.000 employés, 12.000 professionnels, 20 millions de "comptes de médecins", 1.300 établissements de toutes dimensions, 61.000 lits, 400.000 interventions chirurgicales, un taux de mortalité (légèrement) inférieur à celui du Canada, 40% du budget total de l'État, 10% du produit national brut.

Dans un secteur aussi longtemps négligé, des pas de géant ont été accomplis. Les établissements se sont multipliés à un rythme rapide. Mais les coûts se sont accrues à une cadence de beaucoup supérieure à l'augmentation des ressources financières du gouvernement.

Et si l'État continue de dépenser autant qu'il l'a fait ces dix dernières années, il n'aura pas assez de tout son produit national brut, en l'an 2000, pour soigner son monde.

Entre-temps, le Québec, et avec lui tous les pays occidentaux, constate que si l'on guérit beaucoup, le niveau de santé de sa population, lui, ne s'est guère amélioré, compte tenu des énormes budgets qu'on y consacre.

Novembre 1971, le ministère des Affaires sociales amorce une réforme: la médecine curative est un cimetière à dollars si elle ne s'accompagne d'un vaste effort pour prévenir la maladie, à l'échelle de toute la communauté, et avec sa participation active.

Au cœur de cette réforme, un nouveau type d'établissement, le "CLSC", ou centre local de services communautaires. Ce sera une sorte de "petite école" de la santé où médecins, fonctionnaires et citoyens pourront apprendre ensemble. Bien portant.

On en compte déjà quatre à Montréal, quinze en province. Fin 1974, ils seront soixante-dix, couvrant la moitié du territoire.

Pour mieux comprendre les objectifs et le fonctionnement des CLSC, LE DEVOIR publie aujourd'hui le premier d'une série de cinq articles sur la santé publique au Québec. Page 13.

JOURNAL D'UNE AVORTEE

EN VENTE PARTOUT

EDITIONS LA PRESSE

Un grand dilemme. Un témoignage unique...

suites de la première page

POLICIERS CONGÉDIÉS

contre-espionnage et de la lutte aux mouvements subversifs.

Le dossier préparé par les autorités de la GRC établit que les deux policiers congédiés avaient effectué un voyage aux Bahamas, en avril 1973, en compagnie de M. Bronfman.

Interrogés au sujet de ces deux policiers, des membres de la GRC ont déclaré qu'ils avaient toujours été considérés comme des officiers intégrés.

L'ex-secrétaire Brunet est le fils de M. Joseph Brunet, ancien commissaire adjoint de la GRC et ancien directeur de la Sûreté du Québec.

Quant aux rapports de la GRC liant M. Bronfman à William Obront, ils mentionnent d'abord que Mitchell Bronfman a acquis des intérêts dans le restaurant The Steak Pub Ltd.

Les 18 et 19 octobre 1966, une surveillance policière a établi que William Obront, Mitchell Bronfman ainsi que deux autres individus dont Harry Werkman, alias Hertz Warkman, un proche collaborateur d'Obront, ont séjourné ensemble à Toronto.

Au mois de janvier 1963, la police fédérale effectuait une série de perquisitions au domicile et au bureau d'Obront et y découvrait une importante quantité de chèques et documents bancaires totalisant des sommes astronomiques.

On rappelle que la crise politique israélienne s'est aggravée le jour où parut le rapport Agranath sur la conduite de la guerre d'octobre aux premiers jours des hostilités.

Le général Chehabi est arrivé hier au début de l'après-midi à Washington à la tête d'une délégation de sept fonctionnaires civils et militaires.

Dans sa demande de permis, M. Bronfman indiquait qu'il aurait comme conseillers M. Joseph Brunet et Me Antoine Geoffrion (décédé depuis quelques mois et qui était également le procureur de William Obront).

MME MEIR

la Knesset. Elle se rendra ensuite chez le président de la République pour lui rendre son mandat.

A la suite de cette démission, le gouvernement de Mme Meir (le 4e depuis 1968) se transforme, selon la loi constitutionnelle israélienne, en cabinet de transition jusqu'aux prochaines élections.

Toutefois, la crise est loin d'être réglée et le départ de Mme Meir pourrait provoquer l'éclatement de la coalition travailliste.

Mme Meir aurait, selon eux, envisagé de remanier son cabinet et de donner à M. Dayan un portefeuille autre que celui de la Défense.

M. Pinhas Sapir, ministre des Finances du gouvernement démissionnaire, a confirmé que "sur 26 personnes qui ont pris la parole lors de la réunion du parti, 24 ont demandé la démission de Dayan".

Le ministre de la Police, M. Shlomo Hillel, a estimé à la radio que de nouvelles élections étaient "inévitables".

Exceptionnellement, le projet de loi déposé hier contient un préambule fort détaillé où sont expliquées les raisons pour lesquelles le gouvernement a cru

bon de le soumettre à l'attention du Parlement.

Il est souligné, dans ce préambule, que le football est une tradition au Canada comme en témoigne la coupe Grey, symbole de la suprématie au football canadien.

Ce projet de loi, note-t-on encore, vise à "soustraire le football canadien, en tant qu'institution unique et proprement canadienne, à l'intervention d'entreprises animées par des étrangers et exploitées au Canada".

Dans son communiqué, le ministre affirme que le projet de loi, tout comme d'autres mesures prises dans le passé, devrait assurer la survie et l'expansion du football canadien et de ses traditions.

Le chef de l'opposition, M. Menahem Begin, a annoncé de son côté qu'il proposerait un gouvernement d'union nationale de transition jusqu'aux prochaines élections, dont il a recommandé la tenue dans les plus brefs délais.

La démission de Mme Meir a provoqué une vive inquiétude à Washington où le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, s'apprête à recevoir le général syrien Hikmat Chehabi pour discuter du désengagement des forces dans le Golan.

Un haut fonctionnaire du département d'Etat a exprimé la crainte que l'instabilité politique en Israël créée par la perspective de nouvelles élections ne permette pas à un gouvernement de transition de prendre les importantes décisions nécessaires à la conclusion d'un accord militaire avec la Syrie.

Le général Chehabi est arrivé hier au début de l'après-midi à Washington à la tête d'une délégation de sept fonctionnaires civils et militaires.

On rappelle que la crise politique israélienne s'est aggravée le jour où parut le rapport Agranath sur la conduite de la guerre d'octobre aux premiers jours des hostilités.

Le général Chehabi est arrivé hier au début de l'après-midi à Washington à la tête d'une délégation de sept fonctionnaires civils et militaires.

Le général Chehabi est arrivé hier au début de l'après-midi à Washington à la tête d'une délégation de sept fonctionnaires civils et militaires.

Le général Chehabi est arrivé hier au début de l'après-midi à Washington à la tête d'une délégation de sept fonctionnaires civils et militaires.

L'INFLATION

hausse de l'indice du coût de la vie la plus importante jamais enregistrée au Canada, 11,8%, l'a été de août 1950 à août 1951, au début de la guerre de Corée.

Les seules denrées dont les prix ont diminué en mars sont le bœuf et le porc.

Si les prix du bœuf ont diminué de 1,6%, ils étaient malgré tout de 22% plus élevés qu'à la même époque l'an dernier.

Pour ceux qui se restaurent à l'extérieur, les prix des repas dans les restaurants ont augmenté de 1,2% en mars, de 18,6% depuis un an.

La hausse, très marquée dans les domaines de l'alimentation, du vêtement et du logement, n'a pas épargné les domaines du transport (trois-dixièmes d'un pour cent) et de l'hygiène et des soins personnels (trois-dixièmes d'un pour cent) ainsi que le domaine des loisirs et de l'éducation (un demi d'un pour cent).

Les prix du tabac et de l'alcool ont augmenté respectivement de trois-dixièmes et de un demi d'un pour cent.

Le président de la CEQ a tenu à re-placer dans le contexte actuel d'effervescence linguistique l'importance de cette enquête.

Le projet de loi, note-t-on encore, vise à "soustraire le football canadien, en tant qu'institution unique et proprement canadienne, à l'intervention d'entreprises animées par des étrangers et exploitées au Canada".

Dans son communiqué, le ministre affirme que le projet de loi, tout comme d'autres mesures prises dans le passé, devrait assurer la survie et l'expansion du football canadien et de ses traditions.

Le chef de l'opposition, M. Menahem Begin, a annoncé de son côté qu'il proposerait un gouvernement d'union nationale de transition jusqu'aux prochaines élections, dont il a recommandé la tenue dans les plus brefs délais.

La démission de Mme Meir a provoqué une vive inquiétude à Washington où le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, s'apprête à recevoir le général syrien Hikmat Chehabi pour discuter du désengagement des forces dans le Golan.

Un haut fonctionnaire du département d'Etat a exprimé la crainte que l'instabilité politique en Israël créée par la perspective de nouvelles élections ne permette pas à un gouvernement de transition de prendre les importantes décisions nécessaires à la conclusion d'un accord militaire avec la Syrie.

Le général Chehabi est arrivé hier au début de l'après-midi à Washington à la tête d'une délégation de sept fonctionnaires civils et militaires.

On rappelle que la crise politique israélienne s'est aggravée le jour où parut le rapport Agranath sur la conduite de la guerre d'octobre aux premiers jours des hostilités.

Le général Chehabi est arrivé hier au début de l'après-midi à Washington à la tête d'une délégation de sept fonctionnaires civils et militaires.

Le général Chehabi est arrivé hier au début de l'après-midi à Washington à la tête d'une délégation de sept fonctionnaires civils et militaires.

Le général Chehabi est arrivé hier au début de l'après-midi à Washington à la tête d'une délégation de sept fonctionnaires civils et militaires.

Le général Chehabi est arrivé hier au début de l'après-midi à Washington à la tête d'une délégation de sept fonctionnaires civils et militaires.

LES CONTRÔLEURS

C'est plutôt la situation actuelle, forçant certains pilotes francophones à communiquer en anglais, qui lui apparaît dangereuse, particulièrement pour les pilotes des petits aéroclubs.

M. Charette rappelle la situation en France où tous les vols intérieurs sont "aiguillés" en français, l'anglais étant également employé pour les vols internationaux.

L'Association québécoise a déjà préparé, à ses frais, un lexique temporaire mais elle réclame toujours un lexique officiel du ministère fédéral des Transports.

Un nuage noir dans ce ciel faisant de plus en plus de place au bleu: la baie James. M. Charette déplore en effet la décision de la SDBJ de décréter l'unilinguisme anglais dans toutes les communications sur le territoire.

Cette consigne, respectée très scrupuleusement, a coûté de nombreux emplois aux francophones, selon M. Charette. Aucun pilote de petit avion-taxi ou d'hélicoptère ne peut en effet travailler à la baie James à moins de connaître parfaitement l'anglais.

En pratique, M. Charette estime que cette consigne a entraîné l'ambauche d'Américains et d'anglophones du Québec ou des autres provinces canadiennes alors que des Québécois francophones avaient la compétence requise pour le travail requis.

Appuyés par la plupart des pilotes, à l'exception de ceux d'Air Canada et de CP Air, les "aiguilleurs de l'air" sont en voie de réaliser le rêve du français langue de travail.

LES PROFESSEURS

Suite de la page 3

tion Montréal, a indiqué que les résultats seront à la disposition de tous les organismes représentatifs des enseignants.

Le traitement des données sera assuré par les chercheurs spécialistes de l'INRS-Education et du Centre de CapRouge; ces données seront rendues publiques le 14 juin prochain, au symposium des fédérations internationales des professeurs de français.

On se plaît à mettre en parallèle les millions de dollars que le ministère consacre au renforcement d'un encadrement pédagogique qui, au dire des enseignants, n'est que fonctionnarisme, et les quelque \$10.000 que coûtera l'enquête conjointe des quatre organismes.

Le président de la CEQ a tenu à re-placer dans le contexte actuel d'effervescence linguistique l'importance de cette enquête.

Un journaliste du poste radiophonique CFCF qui lui demandait de répéter ses propos à l'intention de ses auditeurs de langue anglaise, M. Charbonneau a déclaré froidement que, d'ici à ce que le français soit proclamé seule langue officielle au Québec, la CEQ s'adresserait en français à la minorité anglophone québécoise.

"Ces personnes, a-t-il dit, demeurent au Québec. S'ils ne comprennent pas la langue de ce pays, ils n'ont qu'à déménager."

Devant l'insistance du journaliste, M. Charbonneau a cependant consenti à une finale dont les premières consonances sont familières aux Québécois: "Sorry, I don't speak... english".

Deux nouveaux ponts sont à l'étude pour relier l'île à la Rive-Sud

par Bernard Descôteaux

Le ministère des Transports étudie la possibilité d'ajouter deux nouveaux ponts pour relier la Rive-Sud à l'île de Montréal. Ces deux ponts, les seuls prévus au plan quinquennal du ministère, seraient, joints à Châteauguay et à Saint-Laurent, dans ce cas à partir du pont de la Concorde, à Terre des Hommes.

C'est l'un des projets dont le ministre d'Etat aux Transports, M. Paul Berthiaume, a fait état, sans le préciser outre mesure, comme mesure pour pallier à l'insuffisance des moyens de transport entre Montréal et la Rive-Sud et à l'intérieur de cette zone.

L'étude, qui durera environ 22 mois, doit permettre de réorienter tout le système de transport dans ce territoire et de prendre des décisions en terme d'aménagement.

Les propriétaires de taxis de Longueuil manifestent contre le règlement No 6

Les chauffeurs de taxi de Longueuil ont manifesté leur insatisfaction de la situation qui prévaut dans cette industrie sur la Rive-Sud.

Ces chauffeurs, membres de l'Association des propriétaires de taxis de Longueuil, demandent au ministère des Transports de réviser le règlement numéro six, qui a constitué une agglomération de sept villes où la libre concurrence existe.

Le président de l'association, M. Albert Seneville, a précisé que les propriétaires craignent en outre les conséquences de l'implantation de la Commission de transports de la Rive-Sud.

Le président de l'association, M. Albert Seneville, a précisé que les propriétaires craignent en outre les conséquences de l'implantation de la Commission de transports de la Rive-Sud.

La SEE fédérale: \$463 millions d'exportations

OTTAWA (par Claude Lemelin) — Par l'entremise de sa Société pour l'expansion des exportations, le gouvernement fédéral a financé en 1973 des exportations vers 19 pays étrangers...

C'est ce que révèle le rapport annuel de la SEE qui a été déposé hier aux Communes par le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le succès de la SEE comme instrument de promotion et de diversification des exportations canadiennes a été tel, l'an dernier, que le ministre Gillespie réclamait récemment du Parlement l'autorisation de relever le plafond de la loi fixe au montant global de ses prêts.

Quatre pays ont bénéficié de plus de la moitié des crédits à l'exportation de la SEE. Il s'agit, dans l'ordre: ● de l'Algérie — pour \$85 millions de divers biens et services acquis par la Banque algérienne de développement;

● du Mexique — pour \$77 millions d'un large éventail de matériel de transport;

● de Panama — pour \$65 millions de construction navale, Marine Industrie, filiale de la Société générale de financement du Québec devant fournir six navires à divers affréteurs de ce pays;

● du Brésil — pour \$42 millions d'équipement électro-générateur, ainsi que les installations d'un laboratoire d'oxygène.

Le ministère des Transports étudie la possibilité d'ajouter deux nouveaux ponts pour relier la Rive-Sud à l'île de Montréal. Ces deux ponts, les seuls prévus au plan quinquennal du ministère, seraient, joints à Châteauguay et à Saint-Laurent, dans ce cas à partir du pont de la Concorde, à Terre des Hommes.

C'est l'un des projets dont le ministre d'Etat aux Transports, M. Paul Berthiaume, a fait état, sans le préciser outre mesure, comme mesure pour pallier à l'insuffisance des moyens de transport entre Montréal et la Rive-Sud et à l'intérieur de cette zone.

L'étude, qui durera environ 22 mois, doit permettre de réorienter tout le système de transport dans ce territoire et de prendre des décisions en terme d'aménagement.

Le pape Paul VI renonce à suivre tous les Offices

CITE DU VATICAN (AFP) — Un communiqué du Vatican a confirmé officiellement hier que Paul VI ne participera pas, comme il faisait les années précédentes, aux cérémonies du Vendredi et du Samedi Saints dans la basilique Saint-Pierre.

Par contre, le pape célébrera jeudi à 17 heures, à Saint-Jean-du-Latran, cathédrale de Rome, la messe "in coena domini" (la cène du Seigneur) au cours de laquelle il procédera au lavement des pieds de douze orphelins, pupilles de l'institut romain Don Orione.

Vendredi à 21 heures 10, le Saint-Père participera au chemin de croix au Colisée dont le rite sera transmis en Eurovision.

Aucune précision officielle n'a été donnée, mais le porte-parole du Vatican fait allusion aux conseils donnés par le médecin de Paul VI, le professeur Mario Fontana, que le pape ne se fatigue pas outre mesure après sa récente grippe.

Hier matin, en tous cas, le chef de l'Eglise a paru en bonnes conditions de santé aux fidèles qui participaient à l'audience générale hebdomadaire au Vatican. Le pape a semblé éprouver aucune difficulté à gravir les dix marches de l'estrade sur laquelle son fauteuil est disposé.

La police mexicaine enquête sur la bande de la Main noire

MEXICO (AFP) — La police mexicaine a ouvert une enquête sur les activités d'une bande dénommée la "Main noire" qui se livre au trafic de stupéfiants dans l'Etat de Chiapas et aurait commis plusieurs meurtres.

la météo

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau, de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, des Laurentides: généralement ensoleillé. Maximum 35 à 40. Aperçu pour vendredi: beau et plus chaud.

Régions d'Ottawa, de Montréal: généralement ensoleillé. Maximum 40 à 45. Aperçu pour vendredi: beau et plus chaud.

Régions de Québec/Trois-Rivières, des Cantons de l'Est: généralement ensoleillé. Maximum voisin de 40. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et plus chaud.

Région du Lac St-Jean: généralement ensoleillé. Maximum 35 à 40. Aperçu pour vendredi: ensoleillé. Un peu plus chaud.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de Gaspésie: dégagement et vents. Passages nuageux s'attardant sur les régions de Gaspésie et de Rimouski. Maximum près de 35. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

du Saint-Laurent et de nouveaux ponts routiers sera également envisagée.

Par ailleurs, le ministre a précisé qu'en formulant des recommandations, il faudra tenter de minimiser les coûts des infrastructures en tenant compte des équipements existants et des possibilités que peuvent offrir de nouvelles technologies.

Les études qui sont déjà en cours à la Commission de transports de la Rive-Sud et à la Ville de Longueuil ne seront pas affectées par l'étude du ministère des Transports.

La FPJQ Une décision dangereuse pour la presse

M. René Mailhot, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, a fait part de ses réactions personnelles en apprenant la condamnation de Jean-Pierre Charbonneau, journaliste au DEVOIR.

Le président de la FPJQ estime que cette décision du tribunal risque d'être "dangereuse pour la liberté de manoeuvre des journalistes".

En conclusion, René Mailhot rappelle qu'aucune loi ne protège vraiment le journaliste dans l'exercice de ses fonctions et annonce que la FPJQ, à la lumière du jugement visant Jean-Pierre Charbonneau, va étudier cette affaire de plus près.

DÉCÈS

LAFORTUNE, Frère Amélie. A Oka, le 9 avril 1974 à l'âge de 77 ans et 6 mois, est décédé le frère Amélie Lafortune, F.I.C., né à Pointe-Gatineau, le 15 septembre 1896.

MIZGALA, Louis. A Montréal, le 9 avril 1974, à l'âge de 63 ans, est décédé, M. Louis Mizgala, époux de Marie Rypleski. M. Louis laisse dans le deuil ses fils: Henri (époux de Barbara Delaney), Jean (époux de Claire Bourassa), Charles (époux de Reina Karavola), François (époux de Renée Morganti), ses soeurs: Jeanne (Mme C. Sodo), Françoise (Mme J. Jurkowski), sa belle-soeur Mme Françoise Mizgala, ainsi que 13 petits-enfants.

MIZGALA, Louis. A Montréal, le 9 avril 1974, à l'âge de 63 ans, est décédé, M. Louis Mizgala, époux de Marie Rypleski. M. Louis laisse dans le deuil ses fils: Henri (époux de Barbara Delaney), Jean (époux de Claire Bourassa), Charles (époux de Reina Karavola), François (époux de Renée Morganti), ses soeurs: Jeanne (Mme C. Sodo), Françoise (Mme J. Jurkowski), sa belle-soeur Mme Françoise Mizgala, ainsi que 13 petits-enfants.

Une messe de Requiem sera chantée à l'église polonaise St. Mary, lundi le 15 avril à 10 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à la Fondation du Québec des Maladies du Cœur seraient appréciés.

Une messe de Requiem sera chantée à l'église polonaise St. Mary, lundi le 15 avril à 10 heures.

RESIDENCES FUNÉRAIRES Magnus Potier Inc. 6673 BOUL. ST-LAURENT 6520, ST-DENIS 10526, ST-LAURENT 185 est, DeCASTELNEAU 7100, rue Joseph Renaud, Ville d'Anjou Tél.: 277-2135



Si les heures françaises sont comptées à l'école Présentation-de-Marie de Laval, celles-ci auront été animées. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

2,500 personnes disent adieu à La Présentation-de-Marie

par Lise Bissonnette

Un convoi funéraire se déployant assez joyeusement sous le soleil: telle apparut aux Lavallois perplexes ou approbateurs derrière leurs persiennes, la manifestation organisée par le Syndicat des Professeurs de Laval pour protester contre l'anglicisation des écoles et le bill 63, hier midi.

Environ 2.500 personnes ont emboîté le pas à un marmot de l'école maternelle qui portait le drapeau du Québec en berne. Suivaient, au nom de la famille québécoise, une dizaine de mères de famille et une quinzaine d'enfants. "La famille québécoise est en danger", clamait une affiche au premier plan. D'autres s'étaient faites plus polissonnes: "Cloutier, tu mords ta langue!", "Commissaires à vendre: vendus!", "Plan Cloutier, plan de nègres blancs".

Le cortège a quitté les bureaux du syndicat, boulevard de la Concorde, puis a perturbé avec flegme et tranquillité la circulation du midi, boulevard des Laurentides, et s'est enfin immobilisé

à l'école Présentation-de-Marie qui, comme on le sait, est l'enjeu et le symbole de la querelle linguistique à Laval.

Plusieurs sympathisants à la cause de Laval s'étaient joints aux manifestants: on remarquait des têtes d'affiche de l'Alliance des Professeurs de Montréal, de la FTQ, de la SSJB section-Laval, du Syndicat des enseignants de Champlain, du Syndicat des enseignants des Milles-Isles, du Mouvement Québécois-Français, du Parti québécois de Laval, et bon nombre d'étudiants du Front commun des étudiants de la région métropolitaine qui s'est formé la semaine dernière à propos de la bataille linguistique.

Massés, dans la cour de l'école, tous ces manifestants ont accueilli dans l'enthousiasme les brefs appels à la solidarité et à la lutte que leur adressaient leurs leaders du haut d'un balcon propi-

"Nous sommes venus rendre un dernier hommage à l'École Présentation-de-Marie, a déclaré le président M. Réal Guilbert, président du syndicat, "elle a servi la population française de Laval depuis de nombreuses années mais elle servira désormais d'instrument d'assimilation des Québécois."

Lui ont succédé à la tribune M. Jean-Claude Teasdale, du Front commun étudiant, M. Maurice Archambault, du comité de parents, et M. Maurice Provost, de la SSJB section Laval. Volubile, ce dernier a invoqué un plaidoyer de M. Jules Léger, gouverneur général du Canada, pour le respect du français. Ce texte archivistique remonte à janvier 1950, ce qui a renforcé la thèse de maints orateurs à l'effet que cette lutte appelle une longue patience.

M. François-Albert Angers, président du MQF, a par suite invité les Québécois à faire "sentir le poids du nombre" à ce gouvernement aux "lois hypocrites". Enfin, M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, a plus longuement entretenu les marcheurs de la portée réelle de cette manifestation. La lutte pour l'école française, selon M. Charbonneau, doit devenir la cause de l'ensemble des travailleurs, "de ceux qu'on domine économiquement, et aussi intimement, dans leur langue." Il faut que nous soyons dans un "non-pays" pour avoir à mener des luttes comme celle-ci; ce gouvernement est un gouvernement d'apatrides." La CEQ s'est engagée, en conclusion, "à multiplier les bingos linguistiques."

Fortement applaudie, Mme Léonard, qui est en voie de devenir la pasonaria des batailles autour de la langue d'enseignement, a incité les mères de famille à se compromettre au combat car, dit-elle, "ce sont nos fils et nos maris qui y seront matriques."

Au moment où les manifestants se dispersaient, l'école Présentation-de-Marie fut envahie par quelques centaines de jeunes membres du Front commun étudiant de la région métropolitaine, qui ont décidé de prolonger l'appel à l'opinion publique en occupant pacifiquement les lieux. Rassemblés dans le gymnase, assis en grappes moralement prêtes à la résistance passive, ils se sont préparés à un siège qui devait durer jusqu'à midi aujourd'hui.

Les premiers moments d'émotion passés, la police de Laval a fait savoir qu'elle évacuerait les occupants dès qu'elle recevrait une demande du président de la Commission scolaire. Cette demande n'est pas venue.



M. Maurice Brossard

L'UQAM a un nouveau recteur

M. Maurice Brossard devient recteur de l'Université de Québec à Montréal en remplacement de M. Léo Dorais, démissionnaire.

En annonçant la décision du gouvernement, le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, a indiqué que le nouveau recteur de l'UQAM entre en fonction immédiatement.

A ce jour, M. Brossard occupait le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'Université du Québec à Montréal. Le nouveau titulaire est détenteur d'une maîtrise en pharmacie (biochimie) de l'Université de Montréal (1959), d'un doctorat en biochimie (Ph. D.) de l'Université McGill (1962) et il a fait des études post-doctorales au département de biochimie de l'Université de Rochester aux États-Unis (1962-64).

Dans les années 1968-69, M. Brossard était professeur agrégé au département de biochimie à la faculté de médecine de l'Université Laval. C'est alors qu'il fut appelé à la fonction de doyen des Études avancées et de la Recherche à l'Université du Québec à Montréal.

Membre de plusieurs conseils d'administration, de comités et d'associations professionnelles sociales et culturelles, M. Brossard collabore par ailleurs régulièrement à de nombreuses publications spécialisées. Il est marié et père de deux enfants.

La Cour est saisie du refus de Carole Laure de porter "ceinture"

par Michel Roy

Il paraît que Mlle Carole Laure, parce qu'elle refuse de porter une ceinture de chasteté dans un film franco-québécois en voie de tournage, risque de compromettre en partie la production aux trois-quarts achevée et qui a déjà été sélectionnée pour la quinzaine des réalisateurs au Festival de Cannes. Les producteurs (Mojack Films Limitée au Canada et Vincent Malle Productions en France) ont engagé une action en justice contre Mlle Laure et s'apprêtaient hier à saisir l'opinion de cette affaire. Mais la comédienne montréalaise a obtenu devant le juge Roger Ouimet de la Cour supérieure une ordonnance interdisant aux producteurs d'évoquer l'incident devant la presse et de montrer aux journalistes des extraits du film, "Sweet Movie", oeuvre du réalisateur yougoslave Dusan Makavejev, auteur des "Mystères de l'organisme" que l'on a vu à Montréal récemment.

La presse était quand même au rendez-vous pour entendre M. Richard Hellman, représentant les producteurs, déclarer qu'il ne pouvait donner cette conférence de presse, le juge Ouimet ayant lancé une injonction deux heures plus

tôt. Il a cependant montré aux reporters une ceinture de chasteté sertie de symboles métalliques dont le plus spectaculaire est la croix gammée surmontée de l'aigle allemand. Lourd épais et large, cet appareil atteint des proportions qui évoquent une super-production.

Tourné à Paris et à Montréal, le film devait s'achever à Amsterdam. Il se peut que le réalisateur renonce aux scènes hollandaises de la chasteté et, grâce aux innombrables artifices du métier, parvienne jusqu'à la FIN sans les derniers services de l'héroïne de "La mort d'un bûcheron".

S'agit-il d'un coup de publicité, d'une querelle authentique ou d'un malheureux malentendu? On ne le saura sans doute jamais puisque ces gens-là ne disent pas toujours toute la vérité et rien que la vérité...

Les professeurs de français récusent l'enquête du ministère et font la leur

Si les professeurs de français du Québec font l'objet de la sollicitude d'enquêteurs de tous ordres, les seuls sérieux, selon leur porte-parole, seront ceux mandatés conjointement par l'Association Québécoise des Professeurs de français (AQPF), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), l'INRS-Education, et le Centre de recherche de Cap-Rouge.

Ces organismes rendaient public, hier, un questionnaire très élaboré qui sera administré à 6.000 des 21.000 professeurs de français à l'élémentaire, à 3.500 professeurs du secondaire, 1.500 au collégial, et sans doute quelque 200 au niveau universitaire.

L'enquête vise à faire le point sur la situation des enseignants de français dans le système scolaire québécois; ceux-ci y livreront leur opinion sur l'efficacité de la formation qu'ils ont reçue; ils y analyseront leur tâche et évalueront les moyens pédagogiques et matériels mis à leur disposition. Enfin, et c'est là un trait original du questionnaire, ils y feront part de leurs attentes quant à leur propre perfectionnement.

La présentation de l'enquête a donné lieu à une dénonciation d'un autre travail de recherche sur les professeurs de français, celui-là mené par le ministère de l'Éducation. Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a dénoncé la teneur de cette enquête gouvernementale qui serait entièrement descriptive et quantitative. La CEQ a d'ailleurs demandé à ses commentateurs de boycotter les envoies du ministère qui sillonnent les écoles pour dresser un quadrillage de l'emploi du temps des professeurs. Le ministère, dit la CEQ, forge ainsi un instrument patronal pour les prochains

negociations.

L'enquête de la CEQ et de l'AQPF sera également l'occasion d'évaluer le plan PERMAFRA rattaché au "Plan de développement de l'enseignement des langues" mieux connu sous le nom de "plan Cloutier". Le PERMAFRA est un projet de perfectionnement des enseignants de français langue maternelle. Publiant un bilan de cinq mois d'application de ce plan, le ministère faisait état, en février dernier, d'un budget de \$25.000 consacré au perfectionnement des enseignants en exercice. On fait cependant remarquer à la CEQ, que la main droite donnait pendant ce temps \$15 million aux enseignants de langues secondes, cela assorti de conditions mirobolantes congés, frais spéciaux, etc. Pendant ce temps, dit M. Gilles Lemire, du Centre de recherche de Cap-Rouge, le ministre de l'Éducation déclare que l'état lamentable de la langue parlée et écrite au Québec est dû à l'incompétence des enseignants.

M. Gaston Laurion, de l'AQPF sec-

voir page 2: Les professeurs

aujourd'hui

A compter de 9h, à la Place Bonaventure, des étudiants du cégep Ahuntsic participent à un berceçon dans le but de défrayer un voyage en Colombie-Britannique et la réalisation d'une expérience "indienne".

Aujourd'hui s'ouvre au Jardin Botanique l'exposition de fleurs printanières, dans un décor de Haute-Volat. L'exposition dure jusqu'au 12 mai.

Une marche du Pardon est organisée depuis l'église de la Visitation (extrême nord de l'île, rue Papineau) jusqu'à l'église Notre-Dame où doit se tenir vers 15h la cérémonie du Pardon. Halte prévue dans 14 églises.

Ce soir à 20h, en la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, Mgr André Cimichella célèbre la Cène du Seigneur.

A midi, au hall d'exposition de la Place Bonaventure, ouverture du salon fleurs, jardins et piscines.

A 12h30, au Sheraton Mont-Royal, le Kiwanis Club de Montréal reçoit le Révérend J. Simus, président du conseil du PSBGM qui livrera un message sur Pâques.

A 17h, les Editions du Jour lancent "Les recettes de Soeur Berthe" (cuisine du printemps).

Diane Dufresne donne un récital à 20h en l'auditorium du Outremont High School (500 Dollard, à Outremont).

A 20h, en l'auditorium Notre-Dame-de-la-Merci, 555 Ouest Boul. Gouin, M. F. Belpaire traite de "relations et communications entre parents et enfants."

Demain En la cathédrale de Montréal, Chemin de la Croix présidé à 15h par Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal et à 17h, office du Vendredi-Saint.

A 10h30, en face de l'hôtel Bonaventure, manifestation contre la firme "Holiday Magic".

A midi, à "La Baie" (rue Sainte-Catherine), le chapitre montréalais de l'ORT souligne la journée annuelle des enfants.

La Croix-Rouge Canadienne tient sa clinique annuelle de donneurs de sang à l'hôtel de ville de Montréal, de 9h à 21h. Le maire de Montréal doit remettre, vers 15h30, des certificats de mérite à des donneurs qui en sont à 50 ou 75 dons.

A l'église Saint-Alphonse d'Youville, concert religieux à 20h30 (entrée libre). Oeuvre principale au programme: les Sept Paroles du Christ, de Théodore Dubois.

Duceppe veut une St-Jean du peuple

Jean Duceppe, qui a accepté la présidence des Fêtes de la Saint-Jean — présidence occupée l'an dernier par Mia Riddez — entend réaliser cette année à Montréal de véritables fêtes "du peuple". C'est à lui qu'en 1964 on a dû la célèbre fête sur l'île Sainte-Hélène.

Cette année, Jean Duceppe et ses collaborateurs ont décidé d'éliminer le bal blanc et de faire plutôt des réveillons populaires. Les autres aspects des fêtes seront annoncés sous peu.

Le poste d'organisateur général des fêtes, laissé vacant par la démission de M. Dollard Mathieu, sera comblé cette année par Yvan Canuel.

Vendredi-Saint à 3 heures

CHEMIN DE CROIX

Présidé par Mg. Paul Grégoire

Archevêque de Montréal

Diffusé au poste C K V L

Directement de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde

L'alternatif

PRÉSENTE À L'OCCASION DE SON PASSAGE PARMIS NOUS UN SPÉCIAL

ALAN STIVELL

ALAN STIVELL

ALAN STIVELL

ALAN STIVELL EN DIRECT-LIVE

THE WIND OF KELTIA - THE TREES THEY GROW HIGH - AN DURZHUNEL - POP PLINN - THA MI SOITH - THE KING OF THE FAIRIES - TRI MARTOLOD - KOST AR C'HOAD - SUITE SUDARMORICAIN.

Prix sugg. 7.29 - En spécial 4.77

COMMANDES POSTALES

C.O.D. PAYABLE SUR LIVRAISONS

- Valeur de disques • 8% de taxe
- 50¢ frais minimum pour 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages
- Frais de collection du facteur: 50¢ jusqu'à Valeur de \$10.00 et \$1.00 pour valeur de \$10.00 et plus.

Le Magasin ouvre à 11 h. tous les jours

L'alternatif

1587 ST-DENIS (Près Maisonneuve) MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY TÉL.: 845-8887



VIENT DE PARAÎTRE...

SYLVIE STONE

Michel Beaulieu

- Un gars qui veut rencontrer une fille, ça arrive tous les jours; une fille qui veut rencontrer un gars, ça arrive aussi tous les jours.
- Quand vous refermerez le livre, aussi bien le dire, ils n'auront pas encore bougé. Mais les éléments s'y trouvent et il vous suffira, lecteur, de créer votre propre roman.

En vente partout au prix de \$4.50 — distribué par les Messageries du Jour, 8255 rue Durocher, Montréal H3N 2A8 — Tél.: 274-2551.

... AUX ÉDITIONS DU JOUR



éditorial

Un budget ou un iceberg ?

Sans Québec qui l'a rescapée en plein vol, au moment où elle tombait dans un déficit de plus de \$48 millions, l'administration Drapeau aurait pu faire une chute mortelle à peu de mois des élections municipales. L'an dernier, le découvert était de plus de \$33 millions; il pourra être l'an prochain de \$60 millions ou davantage. Depuis deux ans, la métropole n'a pas, comme le laisse entendre le président Niding, bouclé son budget sans augmentation de taxes: elle n'aura pu joindre les deux bouts, au contraire, que par une injection importante de revenus déjà prélevés par Québec. C'est dire à la fois dans quelle dépendance grandissante Montréal glisse à l'endroit du gouvernement, et dans quelle impasse dramatique la première ville du Québec va se trouver le jour où les finances québécoises seront plus serrées.

Cette lézarde n'aurait rien d'inquiétant si Montréal n'avait pas ces terribles rattrapages à combler dans la rénovation urbaine; si ses revenus propres n'avaient pas tendance à marquer le pas, et surtout si les dépenses essentielles de la ville étaient franchement comptabilisées et payées au moment où elles sont dues. Or, le budget déposé mardi par M. Gérard Niding en présence du maire et des autres membres du comité exécutif, semble sous-estimer dangereusement certaines dépenses passées, présentes et à venir, notamment au chapitre des caisses de retraite des employés de la ville et de la Communauté urbaine.

Les dépenses proprement dites ont augmenté de quelque \$48 millions dans les prévisions soumises au conseil municipal, soit une hausse de 13% par rapport à l'exercice en cours. Cette majoration des dépenses prévisibles n'a pu être justifiée ni par de meilleurs services ni par de nouveaux programmes, mais s'explique en très grande partie par le simple "entretien" de la machine administrative. Les prévisions de dépenses ont même baissé pour le contrôle de la pollution, pour la santé publique, pour les patinoires et les glissoires, pour l'organisation des secours et des mesures préventives contre les incendies. La rénovation urbaine reste plafonnée à \$1 million; les sports et les loisirs périclitent; la promotion de l'industrie touristique fléchit.

Jamais depuis l'hémorragie de Terre des hommes qui, on s'en souvient, avait dû être fermée par l'ex-président Lucien Saulnier, puis rouverte de justesse avec la participation financière de Québec et la coopération d'Ottawa, jamais la marge de manoeuvre de la ville n'a semblé aussi réduite. Montréal devait déjà compter sur Québec pour le déficit de Terre des hommes (\$4 millions), pour un per capita de \$1.2 million, pour le service

de bien-être social (\$8 millions). L'an dernier et cette année d'importantes hausses de l'impôt foncier ou de la taxe d'eau ou d'affaire auraient dû être décrétées sans les injections fiscales en provenance du gouvernement Bourassa. Cette année encore, par le truchement du retrait scolaire, l'impôt foncier a été mis à contribution pour \$3.1 millions, soit une hausse de quelque 3.4%. Mais le gros des nouveaux revenus provient encore de Québec: \$20 millions en taxes sur les repas et l'hôtellerie, \$6.2 millions des Affaires sociales, \$11 millions pour le métro.

Or pendant ce temps, la croissante "naturelle" des revenus fonciers n'a été, de l'aveu même de M. Niding que de 2.8%, pour un maigre supplément de \$3.7 millions. Pire, quelques revenus ont baissé ou montrent des signes d'essoufflement. Entonnant une vieille lamentation, M. Niding s'est borné à mettre la métropole au rang des municipalités qui veulent "s'autofinancer au moyen de sources de revenus qui leur soient propres, exclusives et suffisantes". Pas une virgule n'a été ajoutée à cette plainte de l'an passé, pas un grain d'imagination non plus. En réalité, ni l'impôt foncier jugé de plus en plus désuet, ni l'activité économique générale à laquelle la ville voudrait accrocher ses revenus, ne montrent ces signes encourageants que le président du comité exécutif a cru déceler à l'horizon.

Certes, et M. Niding n'a pas manqué de tirer cette corde cette fois encore, aux statistiques du premier trimestre les permis de construction qui avaient atteint une valeur de \$26 millions l'an passé, représentent \$42 millions pour 1974. L'histoire ne dit pas s'il faut y compter les premières constructions olympiques! M. Niding a été plus embarrassé pour expliquer aux journalistes la stagnation de l'assiette foncière. De même, quelle vague de prospérité explique que les prévisions de revenus pour les divers "permis" soient tombées de \$3.8 à \$3.3 millions? D'où vient aussi que la taxe d'affaire progresse aussi peu? Les citoyens de la métropole n'attendent pas du président du comité exécutif les savants exposés économiques qu'il serait bien embarrassé de faire. Ils ne sauraient cependant se satisfaire de l'exorcisme olympique dans lequel il sombre.

Après le creux qui a suivi l'Expo et ses six mois d'activités fébriles, l'administration Drapeau-Niding attend des miracles de quinze jours d'Olympiques et de monuments "gratuits".

Dans une simple note, en bas de la page 138, la ville rappelle le crédit de \$246 millions qu'elle a voté le 9 août 1973 pour les "installations des jeux Olympiques de 1976". M. Niding se réjouit que les prévisions de revenus aient été "jusqu'à maintenant" justes

quant à la monnaie, aux timbres et à la loterie olympiques. Mais, comme le maire, il reste bouche cousue quand vient le temps de rendre publiques les prévisions anciennes et actuelles de dépenses d'immobilisation.

"Les Montréalais sortiront des jeux Olympiques enrichis de nombreuses et splendides constructions qui n'auront pas grevé le trésor municipal", a-t-il déclaré en déposant son "deuxième budget sans hausse de taxes". On sait déjà que le Village olympique a défoncé toutes les prévisions au point de faire peur aux promoteurs de logements permanents. Le vélodrome, qui devait être construit pour quelque \$10 millions, a déjà dépassé \$19 millions. Or le pire n'est pas encore sorti de l'ombre. Une étude de Charles G. Burck, publiée en mars 1973 dans la très révolutionnaire revue américaine "Fortune", peut déjà nous donner une idée des "cadeaux" que laissent aux contribuables les promoteurs de stade et les politiciens et businessmen imbus de la mystique du gigantisme.

D'après "Fortune", l'Astrodome de Houston, érigé au prix de \$45.3 millions, et ouvert en 1965, ne pouvait même pas payer ses taxes en 1972 et déclarait en 1971 une perte de \$569,000! A Seattle, où le "Multi-purpose Stadium" lancé en 1968 devait coûter \$43 millions, on a dû bientôt ajouter aux prévisions des "extras" de l'ordre d'une vingtaine de millions de dollars. A la Nouvelle-Orléans, politiciens et promoteurs ont vendu aux contribuables l'idée prestigieuse d'un "Superdome" qui devait coûter \$35 millions, puis \$100 millions et qui, au moment où "Fortune" rapporte l'aventure, était rendu à \$151 millions! Certes, le Schaefer Stadium de Boston et ses 62,634 places, ne coûte rien aux contribuables, mais son promoteur en avait maintenu les coûts à \$6.2 millions! Quant au Stadium de San Diego, dont les 54,000 places ont coûté \$28 millions en 1967, il a entraîné un service de la dette de \$6 millions.

Seuls des citoyens aveugles et des gouvernants irresponsables peuvent croire que le Stade olympique, dont les coûts ne vont cesser de croître d'ici 1976, va être tout payé par les seuls revenus olympiques, ou que Montréal pourra "sans crever le trésor municipal" en assumer après 1976 les coûts d'exploitation, d'entretien, de surveillance ou... de démolition.

Québec n'a pas fini d'inventer des sources de revenus s'il veut continuer de tenir Montréal à bout de bras! La pointe de l'iceberg est à peine tolérable: que sera-ce quand les vrais comptes devront faire surface?

Jean-Claude LECLERC



M. Forget mordu par une prothèse

lettres au DEVOIR

Les marchands du temple

MM. les directeurs de la S.S.J.B. de Montréal
Je vous retourne ma carte de cotisation annuelle en signe de dégoût envers la direction de la Société Saint-Jean-Baptiste.
Quand on voit tout ce qui se passe de louche et de troublant dans cette société fondée pour défendre et promouvoir les intérêts des Canadiens français; quand on voit tous les vautours attroupés pour profiter des revenus de cette société privilégiée; quand on voit com-

ment se déroulent les élections qui, au lieu d'unir les forces, brisent l'unité et créent de profondes rancœurs; quand on voit le pépère François-Albert Angers, à la figure poupinie et à l'âme retorse, se faire le juge des "intérêts supérieurs de la nation" (faites-moi rire); quand on voit comment on prime un Jacques Godbout anticlérical et jousant et qu'on méprise un Claude Ryan catholique et indépendant; quand on voit comment sont rayés du cenacle tous ceux qui n'ont pas l'oreille dans le vent du Jour (comprenez qui voudra); alors on n'est pas loin de penser que se développent dans cette mare nauséabonde des microbes qui font bien appeler d'un nom inquiétant, le fascisme. Si Ludger Duvernay revenait, il chasserait sans doute lui aussi les vendeurs du temple déjà ébranlé de la Société Saint-Jean-Baptiste.
Léo BONNEVILLE
Montréal, le 7 avril 1974.

N'y a-t-il de vérité que dans le sang?

C'est avec un intérêt soutenu que j'ai lu, dans votre édition du premier avril, l'article de Daniel Pinard portant sur les Orang-Kubus, tribu primitive ou néo-primitive qui faisait les frais des "Beaux Dimanches" de Radio-Canada.
Ce texte est un exemple frappant de ce que peut être le journalisme... au niveau du C.E.G.E.P.
Les commentaires qui terminent cet article seraient en meilleure compagnie dans une quelconque édition du "Quartier-Latin" que dans le quotidien sérieux qu'est le DEVOIR.

Je ne sais pas si je me joindrais à François Floquet pour dire à Pinard qu'il est trop polémique, mais, après avoir vu Pinard se coller avec suffisance une étiquette qu'il croit être une décoration ("Hyper-politique", qu'il se dit notre ami Pinard) je n'hésite pas à croire qu'il est aussi "hyper-pédant".
Pierre DALLAIRE
Hull, le 1er avril 1974.

Le Devoir s'améliore

Monsieur le directeur,
En lisant à tête reposée l'édition du DEVOIR du samedi 6 avril 74, je ne peux que constater en toute honnêteté que la qualité et la diversité des articles se sont améliorés depuis quelques semaines. Je ne sais si c'est l'apparition du journal Le Jour qui a "fouetté" l'ardeur des journalistes et collaborateurs du DEVOIR, mais quelle que soit la raison, il m'apparaît personnellement que le contenu journalistique du DE-

VOIR est de calibre ces quelques dernières semaines.
Mon abonnement au DEVOIR étant échu en avril, j'avais décidé au mois de janvier de ne pas le renouveler. Toutefois, grâce à la diversité des articles se sont améliorés depuis quelques semaines. Je ne sais si c'est l'apparition du journal Le Jour qui a "fouetté" l'ardeur des journalistes et collaborateurs du DEVOIR, mais quelle que soit la raison, il m'apparaît personnellement que le contenu journalistique du DE-

Mise en veilleuse ou agonie des études sexuelles à l'UQAM?

Le Module éducation-sexologie, ouvert en septembre 1969 à l'UQAM, a vu ses admissions gelées en septembre 73. Cette vie éphémère continuera-t-elle? La question est toujours sans réponse, car le gel n'a pas été levé ni pour septembre 74, ni pour l'année suivante. On peut prétendre que le gel des admissions ne signifie pas, en soi, une menace à la vie du module.
Celle tumeur soi-disant inoffensive devient de jour en jour inquiétante, pour ne pas dire maligne; et la vie qui subsiste ressemble de plus en plus à une agonie. En effet, comment peut-on croire à la survie d'un module si on lui retire l'é-

lement vital: l'étudiant? Or dans les faits, en septembre 1974, il ne restera plus que 40 étudiants.
Il devient donc urgent qu'une décision soit prise quant à la réouverture des admissions. La consultation a été faite. L'UQAM avait, en mai 73, créé un "DÉPARTEMENT" de sexologie et, pourtant, presque simultanément, gelé les admissions. Depuis, le module a proposé un nouveau programme qui lui est (revenu) retourné pour modifications, suite à quoi, on assiste à des tours de passe-passe entre administration, sous-commission et commission des études, sans obtenir aucune prise de décision.
Francine BEAUDOIN et Suzanne MORIN-TELLIER
étudiantes Module éducation-sexologie UQAM
Montréal, le 2 avril 1974.

Les soins dentaires gratuits pour les enfants de moins de 8 ans

M. Claude Forget,
ministre des Affaires sociales
A l'occasion du dernier Conseil d'administration de notre organisme tenu le 30 mars dernier, les délégués de nos Unions de Familles des différentes régions de la province désirent vous faire connaître leur satisfaction concernant le régime universel de soins dentaires gratuits pour les enfants de moins de 8 ans, que votre ministère appliquera dès le 1er mai 1974.
Considérant le coût élevé des

soins dentaires, les familles du Québec se voient souvent dans l'obligation de remettre à plus tard les visites au dentiste, négligeant ainsi la santé dentaire de leurs membres. La nouvelle politique qui vise plus de 600,000 enfants du Québec contribuera dorénavant à aider les familles à ce poste du budget familial, et nous nous en réjouissons.
Il va de soi que les mesures préventives prévues, tels l'enseigne-

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$40 par année; six mois: \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois: \$25; trois mois: \$13. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste: 90 cents par semaine. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

bloc-notes

Le glissement des Affaires sociales

On croyait que le ministre Claude Forget s'engluerait dans ses propensions technocratiques. Il y est parvenu. Mais on ignorait que le bavardage pouvait aussi le tenter. Un bavardage qui le conduit à répondre avant d'avoir vérifié les faits et à brasser des sujets qu'il connaît peu.

Il y a une dizaine de jours, le député Claude Charron posait au ministre des Affaires sociales des questions aussi précises qu'imprévues au sujet des difficultés que semblait connaître le service d'urgence de l'hôpital Notre-Dame. Au lieu d'agir comme ses collègues-ministres qui, face à une attaque, vont prudemment griller une cigarette derrière le trône du président de l'Assemblée nationale pour se donner un temps de réflexion ou le loisir d'un coup de téléphone, M. Forget a préféré affronter immédiatement le député péquiste. Mal lui en prit, car M. Charron avait soigneusement miné le terrain. Au terme de l'échange, M. Forget fit ce qu'il aurait dû faire dès le début de l'engagement: il retraça.

Les propos qu'a tenus M. Forget au sujet de l'endettement des économiquement faibles étonnent plus encore. Une première version journalistique faisait dire à M. Forget que "les compagnies de finance" après tout, constituaient une réalité bien acceptable. Elles fournissent en temps de crise et à des pauvres un financement qu'aucune institution prêteuse ne leur consent. Elles assument, en conséquence, des risques considérables pour lesquels elles ne peuvent que réclamer des intérêts élevés.

Dans un effort pour amender sa première version, M. Forget a expliqué aux journalistes qu'il faut distinguer entre le prêt qui aide à surmonter une difficulté momentanée et l'emprunt qui ne peut évidemment pas corriger une insuffisance budgétaire chronique. C'était, dans

le plus pur style thomiste, un "encore-la-distinguons" dont le raffinement nous restera dans la mémoire longtemps. M. Forget n'allait pas s'arrêter sur cette belle lancée. De sa propre distinction, il a déduit que le crédit offert à ceux qui font face à une difficulté temporaire constitue une activité économique nécessaire et louable, tandis qu'il est inutile et immoral d'offrir de l'argent à ceux qui ne l'utiliseront que pour s'enfoncer davantage dans leur marasme.

De la part d'un ministre des Affaires sociales, on s'attendrait à une analyse un peu plus subtile des divers aspects du crédit. M. Forget, à condition de lire la législation mise au point par les gouvernements qui l'ont précédé, s'apercevrait que le Québec a depuis longtemps reconnu l'urgence de venir en aide à certaines catégories d'emprunteurs. Le crédit agricole, depuis quarante ans bientôt, permet aux cultivateurs de se procurer à un loyer raisonnable l'argent dont ils ont besoin, aussi bien pour la saison qui vient que pour un équipement durable. La législation sur l'habitation familiale a commencé il y a vingt ans à donner aux petits salaires qui s'achètent une maison un abattement notable du taux d'intérêt. Les prêts-bourse aux étudiants constituent eux aussi un effort de la part de l'État ou des divers prêts d'honneur pour réduire l'intérêt sur les prêts consentis à des gens qui gagnent peu.

Ne peut-on pas imaginer, au lieu de la bénédiction un peu béate que donne M. Forget au pire vampirisme économique, une nouvelle offensive de l'État en faveur des déshérités? Pourquoi les abattements du taux d'intérêt seraient-ils souhaitables pour l'achat d'une maison et malsains pour l'achat d'un congélateur ou d'un poêle? Pourquoi l'assisté social lui-même serait-il un "plus mauvais risque" que d'autres catégories sociales? M. Forget peut-il faire la preuve que l'argent prêté aux assistés sociaux devient le plus souvent un prêt à fonds perdus? En 1935, M. Duplessis affirmait que les prêts consentis aux cultivateurs ne seraient jamais remboursés. Au bout de quelques courts mois d'observation, M. Duplessis s'aperçut de son erreur et s'empara de l'idée au point d'en faire, des années durant, son principal étendard. M. Forget serait-il plus acéré dans ses convictions ou manqué-t-il tout simplement d'imagination? Dans les deux cas, il ne se conduisit guère comme l'homme qui

devait, après l'époque de restructuration qu'a incarnée aux Affaires sociales le ministre Castonguay, se consacrer à l'humanisation de cette énorme machine.

Cette semaine, on a pu voir, dans l'affaire des foyers nourriciers à quel point M. Forget s'en est tenu à une vision technocratique et inhumaine des choses. Il est évident qu'à lire les normes gouvernementales et à soupeser les mérites respectifs de différents numéros d'assurance sociale, on ne s'aperçoit pas toujours que les redressements trop draconiens taillent dans le vif.

M. Forget n'a pas manifesté au cours des dernières semaines la chaleur humaine ni la créativité qu'on devait attendre du successeur de M. Castonguay. Il a même eu tendance, dans les relations qui se sont établies malgré tout entre son ministère et les représentants des parents touchés par le règlement sur les foyers nourriciers, à laisser le sous-ministre Brunet défendre la ligne de feu. Or, M. Brunet, que les personnes déléguées par les parents mécontents décrivent comme "cordial et humain", ne peut rien modifier aux orientations adoptées par M. Forget. Devenues technocratiques, les Affaires sociales semblent vouloir le rester.

La bonne destination

Même si le ministre Jérôme Choquette n'a pas terminé son enquête-maison sur le dossier de l'Institut généalogique Drouin, sa mise au point de cette semaine permet de croire que le dossier déterré par La Presse s'est enfin mis en route vers la bonne destination.

Aussi étrange que cela puisse paraître, puisqu'il est question de conservation de documents, ni le gouvernement ni l'Institut généalogique Drouin ne semblent en mesure de retrouver les principales pièces du dossier. Quand le député Robert Burns a tenté de savoir quelle entente était intervenue en 1939 entre l'Institut généalogique Drouin et le gouvernement de l'époque, M. Choquette a bien dû reconnaître qu'on ne parvenait pas, du côté du gouvernement, à retrouver l'accord en question. On imagine sans peine la question suivante: "Mais l'Institut généalogique Drouin ne pourrait-il pas vous permettre de prendre connaissance de sa propre copie du document?" La réponse, malheureusement, était tout aussi prévisible: "Il

la parole du jour

"Ne garde jamais rancune au prochain, quels que soient ses torts, et ne fais rien dans un mouvement de passion." — Ecclésiastique 10,6 (deuxième siècle avant JC)

"Tu ne t'esquiveras pas en voyant tomber en chemin l'âne ou le boeuf de ton frère, mais tu aideras plutôt ton frère à le relever." — Deutéronome 22,4 (législation mise par écrit au septième siècle avant JC)

des idées

des événements

des hommes

Les travaux de l'Assemblée nationale

Premiers jalons d'une nouvelle politique minière

par GILLES MASSÉ

ministre des Richesses naturelles

Nous assistons présentement, à l'échelle mondiale, à l'épuisement graduel des ressources naturelles non renouvelables. Ce phénomène est accéléré par une demande toujours croissante, donc par des prix toujours plus élevés pour ces matières premières.

Voyons quelles sont les conséquences de cette réalité tant au Canada que dans le monde, pour examiner ensuite comment le Québec entend ajuster sa politique minière en fonction de ce nouveau contexte.

L'épuisement des ressources non renouvelables, couplé à une forte demande qui ne semble pas vouloir ralentir, ont entraîné une réaction bien naturelle chez la plupart des pays producteurs. Ceux-ci ont, en effet, décidé, d'une part, d'exiger davantage pour leurs matières premières, et d'autre part, de maximiser leur utilisation au service de leur développement économique.

Les exemples de cette philosophie sont nombreux: il y eut, tout d'abord, il y a de cela déjà quelques années, une tentative d'association de certains pays producteurs de cuivre. Leur but était simple: améliorer leur pouvoir de marchandage, donc leur revenu, face aux sociétés multinationales et face à certains consommateurs d'aluminium.

Au Canada, cette philosophie recrutée de plus en plus d'adeptes. La philosophie et les recommandations des rapports Carter, Benson, Gray et, plus récemment, Kierans, qui apparaissent comme des propositions sacrilèges à la plupart des gouvernements, il y a quelques années, sont maintenant étudiées et considérées le plus sérieusement du monde par tous les gouvernements au Canada.

Le Québec dans le nouveau contexte mondial

Où se situe le Québec dans ce contexte? Quelles sont les options qui s'offrent à nous? Quelles sont les orientations possibles?

Nous sommes conscients que pour tirer le maximum d'avantages de l'exploitation des ressources minières, sans pour autant décourager l'initiative privée indispensable à l'expansion globale de la production minière, il faut que le Québec soit en mesure de gérer

la politique de mise en valeur du domaine minier à tous les stades:

- prospection;
- exploration;
- développement d'un secteur manufacturier;
- primaire puis secondaire;
- mise en marché.

Nous réalisons aussi qu'une politique de transformation intensive des matières premières du Québec est intimement liée à la capacité de pénétration des produits québécois sur les marchés mondiaux.

Ces principes étant établis, nous avons posé les actions nécessaires à leur réalisation.

En premier lieu, afin de venir épauler le rôle traditionnel du ministère des Richesses naturelles, tout particulièrement dans le secteur de l'exploration, il y eut, tout d'abord en 1965, la création de SOQUEM, chargée d'explorer et de mettre en valeur les gisements miniers québécois.

Trois ans plus tard, la mise en production d'une sidérurgie québécoise devenait une réalité et, la semaine dernière, le

ministre des Finances annonçait son expansion au coût de \$200 millions, ce qui lui permettrait, de plus, de faciliter son intégration en lui permettant de participer directement à la transformation du minerai de fer en produit fini.

Enfin, toujours en concordance avec sa politique minière, le gouvernement annonçait, à l'automne, son intention de mettre en place une société de mise en marché, qui aurait pour but d'explorer, d'identifier et de pénétrer les marchés pour les produits susceptibles d'être fabriqués au Québec, prérequis, à notre avis, essentiel à une politique de transformation intensive au Québec.

Cette série d'actions nous permet donc d'assurer graduellement une présence québécoise à tous les paliers d'activité du secteur minier. Malgré cela, la présence gouvernementale dans ce secteur est encore bien peu de chose. Il faut donc s'assurer que les activités du secteur privé produisent les effets d'entraînement désirés, si l'on

veut mettre sur pied une politique minière cohérente.

La Conjoncture minière en 1973

En 1973, dans l'ensemble du Canada, la valeur de la production a augmenté de près de 30% par rapport à 1972. Le Québec, pour sa part, a vu la valeur de sa production minière croître de \$782 millions en 1972 à \$903 millions en 1973, soit une augmentation de 15%. Les productions de titane, de fer et d'amiante furent en tête de ce mouvement. Cette augmentation s'explique, bien entendu, par la forte progression des prix des minéraux au cours de l'année.

Par contre, en volume, la production québécoise stagne depuis plusieurs années. Si cette stagnation s'explique en partie par l'épuisement des réserves, l'explication principale réside, à notre avis, dans le peu d'efforts déployés par les compagnies minières dans l'exploration du sous-sol québécois.

En effet, entre 1967 et 1972,

la catégorie des métaux de base, il s'est investi en moyenne chaque année, de \$3 à \$4 millions au Québec, alors que les dépenses d'exploration des compagnies minières oeuvrant au Québec s'élevaient de \$25 à \$35 millions annuellement à l'extérieur du Québec. De même, pour le minerai de fer, l'exploration favorise grandement l'extérieur du Québec. Ainsi, en 1972, il s'est dépensé trois fois plus d'argent à l'extérieur qu'au Québec.

Pourtant, l'industrie minière est en bonne santé au Québec et dans le monde, malgré certaines fluctuations conjoncturelles.

De façon générale, la tendance à l'augmentation des prix est évidente partout dans le monde et semble vouloir durer, ce qui amène, évidemment, les pays et les provinces à songer à une reorientation de leur politique minière.

Les options possibles

Les diverses options de la politique minière ont été large-

ment discutées ces dernières années, de la nationalisation intégrale au statu quo, en passant par un remaniement de la fiscalité, une participation obligatoire des pays-hôtes au capital des entreprises multinationales faisant affaire sur leur territoire et autres formules intermédiaires. La thèse d'Eric Kierans, selon laquelle les Canadiens devraient cesser de s'en remettre aux sociétés multinationales pour assurer le développement de leurs ressources non renouvelables, et les exploiter eux-mêmes au moyen de sociétés d'Etat, est bien connue.

Face à ces diverses options, mon ministère exclut, au départ, toute solution qui ne tiendrait pas compte de la réalité du secteur minier québécois qui, comme vous le savez, n'offre pas, en général, de caractéristiques homogènes.

Par exemple, une politique homogène de redevances qui voudrait s'appliquer efficacement à la fois à l'amiante (pour laquelle le Québec possède une situation relativement prédominante par rapport aux autres producteurs mondiaux), au minerai de fer et aux divers types de matériaux de construction, ne tiendrait pas compte de la réalité. De même, nationaliser les réserves d'amiante, comme certains le proposent, risquerait de coûter fort cher au Québec, car la plupart des gisements se trouvent sur des

territoires concédés aux compagnies, au titre de la loi minière de 1880. Il faudrait alors racheter les réserves et les installations existantes.

Plusieurs autres moyens, tels l'Office de commercialisation, ont été aussi proposés en vue de s'assurer que la population retire des bénéfices satisfaisants de l'exploitation de ses ressources. Chaque solution proposée mérite et exige un examen d'autant plus attentif et approfondi que le secteur minier est complexe et diversifié.

C'est pourquoi nous, au Québec, croyons qu'il est nécessaire, avant de poser quel que geste que ce soit, de faire une évaluation systématique de la situation fiscale des sociétés minières ayant des intérêts au Québec.

Ce comité d'évaluation de la fiscalité minière procédera par secteur et aura tous les pouvoirs d'enquêtes nécessaires.

Nous croyons, de cette façon, être en mesure, à court terme, de poser un jugement équilibré et bien étayé sur les contributions du secteur minier au développement social du Québec. Nous pourrions, par la suite, orienter notre rôle

● Intervenant hier dans le débat sur le discours du budget à Québec, le ministre des richesses naturelles, M. Gilles Massé, a apporté d'importantes précisions sur la réorientation qui s'annonce dans le secteur de la politique minière. Le discours du budget contenait à ce sujet quelques brefs passages fort sybillins. M. Massé a voulu, par son exposé, compléter ce qu'avait dit le ministre des Finances. Soulignons que, dans une première partie de son discours, M. Massé a longuement traité de la politique pétrolière, rappelant entre autres que le gouvernement n'a pas renoncé à l'établissement d'un secteur-témoin dans ce domaine, ni à des accords éventuels avec des pays-producteurs de pétrole. Voici la partie du discours où M. Massé traite des richesses naturelles.

Il importe cependant, de ne pas oublier que, quelle que soit la politique d'une province ou d'un pays, elle doit, si elle se veut rationnelle, tenir compte de son environnement. C'est pourquoi chaque province a intérêt à agencer ses politiques à celles des autres provinces, en plus d'assurer une bonne coordination entre les deux paliers de gouvernement.

L'élaboration actuelle d'une politique minière nationale reflète bien, du moins jusqu'à ce jour, cette nécessité. C'est ainsi qu'à partir des objectifs communs et particuliers des provinces et du gouvernement central, qui sont d'une part, des bénéfices accrus pour la population et, d'autre part, une plus grande transformation des ressources au pays, il s'est établi, depuis deux ans déjà, une consultation et une coordination permanentes aux diverses étapes de l'élaboration de cette politique.

Voilà, en résumé, comment le Québec évolue vers la mise en place des nouveaux éléments de sa politique minière.

Le jugement Lamb dans l'affaire Charbonneau

La liberté de la presse est précieuse mais ne saurait entraver la marche de la justice

S'appuyant sur une abondante jurisprudence, le juge Ruston Lamb, de la Cour supérieure, a déclaré hier notre confrère Jean-Pierre Charbonneau coupable d'outrage au tribunal à la suite d'un article publié dans Le Devoir du 21 septembre sur le procès de Gary Ball, alors accusé devant la Cour municipale d'avoir tenu illégalement une maison de pari et d'avoir permis qu'on utilise à des fins de jeu illégal des locaux dont il avait le contrôle.

Voici le texte des conclusions du jugement Lam.

... A la lumière des principes ci-haut cités, il ne semble pas exister le moindre doute que l'article en question (de M. J. P. Charbonneau) constitue de la part de l'intimé un outrage au tribunal.

L'article a été publié au milieu du procès du requérant et avant que jugement ne soit rendu.

Selon les deux chefs d'accusation contre le requérant, le juge du procès est appelé à décider si oui ou non le requérant, entre les 11 et 18 décembre 1972, a tenu une maison de pari au 6655 Côte-des-Neiges et / ou a permis qu'on emploie un local sous son contrôle, soit celui du 6655 Côte-des-Neiges, dans le dessein d'inscrire ou d'enregistrer des paris, le tout en contravention au Code criminel.

Alors, l'article de l'intimé, après avoir annoncé que le requérant est un "spécialiste du bookmaking", mentionne que les accusations contre lui

ont été portées à la suite d'une importante descente de la police au siège social de la compagnie Presidential Mortgage and Acceptance Corp., au 6655 Côte-des-Neiges, et que "on sait, à la suite des témoignages entendus le printemps dernier à l'enquête sur le crime organisé, que cette compagnie est la propriété des frères Ball et qu'elle servait surtout, semble-t-il, pour dissimuler leurs activités dans les paris et les prêts."

C'est là précisément la question dont le juge du procès est appelé lui-même à décider, mais évidemment question dès maintenant préjugée pour tout le monde par l'article de l'intimé.

L'article discrédite et met sérieusement en doute la crédibilité d'un témoin au procès, soit Louis Israël, en faisant mention que ce témoin "a plaidé coupable aux accusations portées contre lui et a lui aussi comparu devant la

Commission d'enquête sur le crime organisé", et que son témoignage au procès a été "fort évasif", alors que c'est exclusivement au juge du procès d'apprécier la crédibilité de ce témoin sans que ce dernier ne soit exposé à de tels commentaires dans les journaux, et tout particulièrement au milieu du procès du requérant.

L'article tend clairement à relier le requérant au crime organisé par la mention qu'il était un "témoin important" devant cette Commission, que les accusations contre le requérant ont été portées à la suite d'une importante descente de la défunte Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé, qu'un "acolyte" du requérant, soit le témoin Louis Israël a lui aussi comparu devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, et finalement que le requérant a déjà été condamné à deux mois de prison pour refus de témoigner à l'enquête sur le crime organisé.

La mention faite, par l'article de l'intimé, des activités du requérant dans le domaine des prêts usuraires, et en particulier à l'effet que le requérant doit répondre à 48 accusations relatives à la Loi des petits prêts, ainsi que la mention de sa condamnation pour refus de témoigner, sont des faits qui n'ont absolument aucun rapport avec les questions en litige devant le juge du procès. De plus, la publication de ces faits ne peut évidemment avoir d'autre effet que de discréditer et de préjuger le requérant aux yeux du public.

La véracité des faits n'est pas une défense

Même si tous les faits mentionnés dans l'article de l'intimé sont vrais, même s'ils avaient déjà été publiés ou portés à la connaissance du public et qu'ils avaient déjà acquis une notoriété, cela ne constitue aucunement une défense à une accusation d'outrage au Tribunal.

Ces faits, publiés au milieu du procès du requérant, dans l'article de l'intimé, et plus particulièrement pris dans leur ensemble tels qu'exposés et rédigés dans ledit article sont clairement et sans contredit de nature à discréditer le requérant, à attirer sur lui la haine et le mépris de chacun, à faire préjuger sa cause par l'opinion générale et à créer chez le public une présomption de culpabilité contre lui.

L'honorable juge Brossard dans l'arrêt CAROCCHIA vs. SAPUTO ET FIGLI LTEE cite avec approbation l'extrait suivant du jugement du savant juge de première instance:

"La jurisprudence a cependant depuis longtemps reconnu que permettre un "procès par les journaux" serait créer une entrave à la bonne administration de la justice et rendre difficile, sinon impossible, la tâche

du juge au procès, même s'il siège sans jury."

Quant à l'effet de l'article sur le juge de la Cour Municipale de Montréal qui préside le procès du requérant, sont applicables au cas présent les remarques suivantes de l'honorable juge Hugessen dans son jugement CAROCCHIA vs. SAPUTO & FIGLI LTEE:

"Revenant au cas présent, je suis convaincu que le savant juge municipal devant qui le procès s'est instruit ne se permettrait jamais d'être sciemment influencé par la vague de publicité contre Saputo. Mais tout juge dans cette situation ne pourrait qu'en être conscient et que sentir un certain embarras. Le danger, c'est qu'il est possible qu'inconsciemment le juge réagirait contre l'une ou l'autre des parties en cause. J'ajoute que la partie qui subirait le préjudice ne serait pas nécessairement celle qui faisait l'objet de la publicité dommageable. Toute atteinte à l'impartialité du Tribunal crée un préjudice et pour chacune des parties en cause et pour l'administration de la justice. C'est précisément pour cette raison que ces atteintes sont punies, non pas comme des délits contre des particuliers, mais comme des crimes contre le bien public."

La liberté de presse est un des principes les plus fondamentaux et les plus précieux de notre système de gouvernement, mais cette liberté ne saurait être exercée au point d'entraver la bonne administration de la justice et le droit d'un individu, également fondamental, d'être jugé par un Tribunal impartial et libre de toute pression indue ou de toute atmosphère nocive.

Pour toutes ces raisons, je viens à la conclusion que l'article écrit par l'intimé et publié dans "LE DEVOIR" était de nature à influencer sur le résultat du procès du requérant et constitue une entrave à l'administration de la justice et un outrage au tribunal.

Par conséquent et par tous ces motifs je déclare l'intimé coupable d'outrage au tribunal.

38

Distribution: EDITIONS H M H, 380 ouest, rue Craig, Montréal / 849-6381

ECRITS DU CANADA FRANÇAIS

JEUNES ÉCRIVAINS ACADIENS

Présentation de Pierre-André Arcand

Raymond Leblanc · Herménégilde Chiasson
Ulysse Landry · Guy Letendre · André Arsenault
Guy Arsenault · Calixte Duguay · Rino Morin
Raymond Robichaud · Melvin Gallant

Theatre	ANDRÉ PIERRE BOUCHER	Cupidon libéré par l'amour
Micro-théâtre	ROCH CARRIER RAYMOND PLANTE MADELEINE FERRON	Il y a trop de bruit sur la terre La p'tite gripette A fleur de peau
Nouvelles		Rejean Beaudoin / François Ricard
Le volume: \$3.95 / Abonnement à 4 volumes: \$12.00		

PRISONNIERS DE GUERRE EN SYRIE UNE URGENTE AFFAIRE DE DROITS HUMAINS

Le Comité Montréalais de Relations Judéo-Catholiques, sous le patronage du Diocèse catholique romain de Montréal, du Conseil des Rabbins du Grand Montréal et de l'Association des Synagogues du Grand Montréal:

- constate avec profonde anxiété la persistante violation de la Convention de Genève par le Gouvernement de la Syrie;
- fait appel au Gouvernement du Canada pour qu'il demande à la Syrie de respecter la Convention de Genève sur les points suivants:

- a. que la Syrie libère et rapatrie immédiatement tous les soldats blessés;
- b. que la Syrie accepte un échange inconditionnel des prisonniers de guerre avec Israël.

La situation actuelle cause beaucoup d'angoisse et de peine aux familles des prisonniers de guerre.

En tant qu'hommes et femmes de foi, qui chérissent les principes fondamentaux d'humanité honorés par toutes les religions, nous faisons appel au Gouvernement de la Syrie pour qu'il observe tous les termes de la Convention de Genève. Nous ne pouvons demeurer indifférents devant le sort de ceux que la conjoncture retient prisonniers.

Pour le Comité Montréalais,

Rabbi Allan Langner
co-président

Père Stéphane Valiquette, s.j.
co-président

Le 8 avril 1974.

3 jours seulement
pour profiter de notre
GRANDE VENTE
DE DÉMÉNAGEMENT



CENTRE-VILLE

REMISES ALLANT JUSQU'À 60%

Faites-vous un cadeau pour Pâques
Choisissez-le parmi nos nombreux spéciaux

LITTÉRATURE GÉNÉRALE

LIVRES DE POCHE

LITTÉRATURE JEUNESSE

MARABOUT SERVICE

LIVRES D'ART

COLLECTION 10/18

LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

PETITE BIBLIOTHÈQUE PAYOT

COLLECTION QUE SAIS-JE

ET AUTRES

BON CHOIX DE LIVRES ANGLAIS

CHOIX INCOMPARABLE DE CARTES, AFFICHES "POSTERS", etc...

Pas de commandes téléphoniques

HEURES D'OUVERTURES: Lundi, mardi, mercredi de 9h. à 18h.
Jeudi, vendredi de 9h. à 21h.
Samedi de 9h. à 17h.

À PARTIR DU 16 AVRIL NOUS SERONS HEUREUX DE VOUS SERVIR
À NOTRE LIBRAIRIE AU: 1083, VAN HORNE, MONTRÉAL
HEURES D'OUVERTURE: DU LUNDI AU VENDREDI DE 9HRES À 17HRES
TÉL.: 274-6521



LIBRAIRE - ÉDITEUR

1456 de la montagne, métro Peel. Tél.: 842-4963

L'AIDER C'EST AGIR



SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
à partir de \$249.

VOLS SPÉCIAUX
NOLI-FRANCE

VOYAGES À CUBA

Sept jours
Transport aérien \$299
Hôtel - repas
Tél.: 861-3906

Washington

Le pari perdu de Nixon

par THIERRY BRIGHT-SAGNIER
correspondant particulier du Devoir

M. Nixon n'est plus membre du club exclusif des présidents millionnaires, les Kennedy, Johnson et autre Roosevelt. Il est même possible qu'il soit forcé d'emprunter de grosses sommes d'argent pour payer ses dettes: \$432,787.13 d'arriérés, plus à peu près \$34,000 d'intérêt soit en tout quelque \$467,000.

Certes, les richards de ses amis, tels Abplanalp et Rebozo, sont capables de négocier un prêt considérable, et le président ne risque pas de rester sans le sou. Mais les impôts et les intérêts représentent la moitié de la fortune présidentielle et M. Nixon, en bon businessman, doit savoir qu'il n'obtiendrait qu'un prix bien bas s'il essayait de revendre maintenant ses vastes terrains en Floride et en Californie. Il va donc essayer de ne pas toucher à ses investissements et emprunter le nécessaire à long terme. \$467,000, c'est une somme considérable même pour un président, mais il faut néanmoins essayer de placer cette somme dans une certaine perspective. Ainsi, ce demi-million de dollars que doit le président est dérisoire comparé aux multiples millions qui furent dépensés en vue de l'élection à la présidence et pour changer son "image politique". Et il ne faut pas oublier que le président et sa femme ne payeront que le minimum d'impôts deux ans de suite: \$792 en 1970 et \$878 en 1971, soit bien moins que ce que leur jardinier ou leurs secrétaires ont dû déboursier durant la même période.

Certainement plus sérieux pour le président sont les échos politiques de l'affaire. M. Nixon, en fait, avait décidé de tout miser lorsqu'il déclara qu'il révélerait ses déclarations d'impôts et se plierait aux décisions de l'Internal Revenue Service. Il espérait ainsi démontrer qu'il ne dissimulait rien, qu'il était certainement aussi honnête qu'un autre — "Je ne suis pas un escroc" affirmait-il pendant une conférence de presse, — que ses critiques le harcelaient sans raison. Peut-être espérait-il également réduire l'impact de l'affaire Watergate. C'était un pari d'une importance capitale, et il vient de le perdre.

Le remboursement de ses dettes, en fait, ne le tirera pas d'affaire et il est très possible que l'Américain moyen qui lui doit verser plus d'un quart de son salaire annuellement au fisc soit une fois pour toute dégoûté. Le Watergate n'avait encore jamais frappé directement l'électeur là où cela fait le plus mal et cette affaire touche le point faible de tout Américain: le porte-feuille. Que le président promette de ne pas augmenter les impôts est certes appréciable, mais quand on découvre que le président, lui, ne paye pas les siens, la réaction est plutôt négative.

Les coulisses de l'affaire sont également intéressantes. Lorsque l'on réalisa que M. Nixon ait imité,

dans l'affaire de ses documents de vice-président, Lyndon B. Johnson, il y eut certes plusieurs discussions, et les libéraux attaquent le président mais ce n'était pas un gros scandale. Il est même probable que l'affaire serait passée pratiquement inaperçue. Ce fut M. Nixon qui prit le mors aux dents et mit le Sénat au défi. Pensait-il vraiment qu'une enquête pourrait l'exonérer? Avait-il peut-être un "entente tacite" avec le Internal Revenue Service, une entente que ses derniers choisirent de dénoncer? Il est certain qu'après les révélations du Watergate, n'importe quelle enquête serait menée de façon exhaustive et il était à craindre que les résultats hypothéquent la carrière politique du président. Toutes ces questions, jusqu'ici sans réponses, laissent croire qu'une erreur de tactique fut commise.

Mais il y a d'autres questions... Pourquoi le président a-t-il accepté si rapidement de payer ses arriérés d'impôts alors que les avocats de la Maison-Blanche maintiennent son innocence et affirment qu'il n'a rien commis d'illégal? Il est probable qu'il fut mal conseillé par ses avocats et ses conseillers fiscaux, mais il faut se rappeler que Richard M. Nixon est lui-même très au courant des finesses des lois fiscales.

Etrangement, il est possible que sa décision ait été dictée par le calendrier. Dans quelques jours, ce sera le 15 avril, et chaque Américain ayant gagné plus que \$500 pendant l'année 1973 devra payer ses impôts. Il est de même pour les petits commerçants et les grosses industries. Si, effectivement, le président avait décidé de discuter les conclusions de la Commission, il aurait pu se trouver menacé par une petite révolte des contribuables et un tel événement, particulièrement à un moment où l'humeur américaine est anti-nixonienne, aurait pu être fatal. Il faut également prendre en considération le sort de l'ex-vice-président Agnew qui, en face du même problème, tenta de dissimuler ses fraudes fiscales et fut contraint de démissionner. M. Nixon a certainement pesé tout ceci avant de prendre sa décision.

Que va-t-il faire maintenant? Il payera ses dettes, sans doute le plus rapidement et discrètement possible. Il pourra essayer de circonscrire les effets de cette gaffe politique en montrant son empressement à liquider sa dette chaque fois qu'il sera accusé de "carence fiscale", et il est certain que les accusations ne vont pas s'arrêter là. Sa bonne volonté sera donc ce petit atout qui, à l'heure décisive, servira à influencer les voix vacillantes au Sénat. Mais il n'en reste pas moins que le président s'est trompé et les fruits de cette erreur sont amers.

Nixon en tournée électorale dans le Michigan

Les Républicains irrités veulent faire émettre un subpoena sur 42 documents

WASHINGTON (d'après AP et AFP)

— Les membres républicains de la commission judiciaire de la Chambre des représentants ont fait savoir hier à la Maison-Blanche que si le président Nixon continuait à répondre par des manœuvres dilatoires aux demandes de la commission, celle-ci émettra un subpoena pour obtenir les enregistrements nécessaires à son enquête.

Ainsi, apparemment plus outrés que leurs collègues démocrates, les républicains ont répliqué au refus d'obtenir avant le 22 avril exprimé mardi soir par le conseiller juridique présidentiel James St. Clair, par une menace de subpoena. Cette mesure extrême ne peut être prise que par l'ensemble de la commission qui doit se réunir aujourd'hui à ce sujet sous la présidence de Peter Rodino, démocrate du New Jersey.

Après s'être réunis à huis clos hier, les membres républicains de la Commission (17 sur 38) ont donné comme instruction à leur conseiller juridique, M. Albert Jenner, de faire savoir "fermement" à la Maison-Blanche leur réaction au message de M. St. Clair. Leur chef de file, M. Edward Hutchinson, vice-président de la commission, a déclaré que la responsabilité du retard apporté à l'enquête revient entièrement à la Maison-Blanche.

Pendant ce temps, le président Richard Nixon se jetait dans l'arène électorale pour la première fois depuis sa réélection en 1972, faisant le pari que les réalisations de son administration sont un bouclier suffisant pour protéger son parti, et sa présidence, des retombées du Watergate.

Le chef de l'exécutif, en hélicoptère et en voiture découverte, a fait pendant cinq heures une tournée éclair dans une dizaine de petites localités de la huitième circonscription du Michigan, près du lac Huron, pour tenter d'éparner au candidat républicain au siège local pour la Chambre des représentants un sort aussi désastreux que celui des trois républicains battus au cours des quatre élections partielles qui se sont déroulées depuis deux mois à peine.

Cette région des marchés du Middle-West a voté avec constance pour les républicains depuis le début du siècle, à l'exception de la période de la crise de 1929.

Mais, cette fois-ci, le candidat démocrate M. Robert Traxler est donné favori par les sondages, et l'état-major républicain local avait des sentiments très partagés sur l'utilité d'une visite de M. Nixon pour aider le républicain James Sparling à remonter le courant du Watergate.

Evitant les zones urbaines industrielles où le chômage a renforcé les sentiments démocrates, M. Nixon a parcouru un itinéraire exclusivement rural, où il a vanté essentiellement les réussites de sa politique étrangère.

Voter républicain, a-t-il assuré aux foules amicales mais non enthousiastes massées aux croisements des routes ou devant les monuments aux morts des bourgades en fête, c'est voter pour "une Amérique forte" dont les habitants verront que "c'est notre leadership que le monde respecte".

"Nous voulons bâtir une paix permanente, c'est pour cela que je me suis

rendu en Europe la semaine dernière, c'est pour cela que nous travaillons pour la paix au Moyen-Orient, c'est pour cela que je vais aller en Union soviétique", dit M. Nixon. Il a rappelé à plusieurs reprises qu'il avait rencontré à Paris "35 dirigeants de gouvernement" de toutes les parties du monde, mais il n'a pas mentionné le motif officiel de son voyage de deux jours dans la capitale française, le requiem pour le président Georges Pompidou.

M. Nixon n'a pas fait la moindre allusion aux problèmes intérieurs qui, comme le Watergate ou ses impôts, renforcent les menaces d'ouverture d'une procédure de destitution contre lui cet été, et suscitent la peur de la débâcle dans les rangs républicains pour les élections de novembre au cours desquelles doivent être renouvelés un tiers du Sénat et la totalité de la Chambre des représentants.

Les récoltes de soja et de betteraves à sucre se sont bien vendues ces dernières années et les pancartes dénonçant "l'escroc", demandant "l'impeachment" du président ou lui rappelant "Si

vous nous aimez, quittez-nous" étaient en minorité parmi les dizaines de milliers de personnes qui s'étaient déplacées pour souhaiter la bienvenue au premier président ayant visité la région.

"Dieu aime Nixon", pouvait-on lire en gros caractères sur une banderole flottant au dessus de la foule d'une dizaine de milliers de personnes venues accueillir le président à son arrivée à l'aéroport de Saginaw, tandis que les fanfares des écoles jouaient "Le pont de la rivière Kwai" et que les majorettes étincelantes faisaient une garde d'honneur au chef de l'exécutif.

"Nixon, l'homme du monde entier", "L'Amérique rurale aime le président Nixon", "Prions pour l'Amérique", "Accroche-toi, Dick", ces slogans, ainsi que les acclamations recouvrant les "ouh" de quelques groupes de jeunes hostiles, ont permis au président Nixon de conclure sa tournée en disant que "cette journée a été magnifique".

Pour sa part le candidat démocrate, qui est soutenu notamment par les syn-

dicats, s'est félicité lui-même de la visite de M. Nixon, véritable enjeu à son avis de cette consultation locale à laquelle de nombreux commentateurs accordent une importance nationale.

Par ailleurs, le columnist Jack Anderson a révélé hier que l'ancien secrétaire au trésor John Conally faisait l'objet d'une enquête des procureurs spéciaux chargés du Watergate. Le FBI aurait ainsi en main la preuve que M. Conally aurait reçu en 1972 un pot-de-vin de \$10,000 de la plus grande industrie laitière AMPI (Associated Milk Producers Inc.) en échange d'une intervention auprès de l'administration fédérale en faveur d'une hausse du prix de soutien du lait.

L'AMPI aurait donné la somme en question à l'homme d'affaires Jake Jacobsen qui l'aurait ensuite remise à Conally, qui aurait gardé la somme dans un coffre en banque. Conally n'aurait retourné l'argent que lorsque les enquêteurs du Watergate ont commencé à enquêter sur les contributions secrètes de l'industrie laitière au fonds électoral du président Nixon.

Lassé des 'bavardages' des MBFR, Mansfield veut un retrait unilatéral

WASHINGTON (par l'AFP) — Le sénateur Mike Mansfield, chef de la majorité démocrate, a tourné en dérision hier la conférence de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale et a réclamé une fois de plus la réduction unilatérale des forces américaines.

M. Mansfield était interrogé par les journalistes sur les perspectives de succès des négociations de Vienne qui viennent d'être suspendues pour un mois. "C'est une conférence bavardage qui piétine et qui peut encore durer des années", a-t-il dit.

Le sénateur Mansfield a annoncé qu'il allait reprendre prochainement ses initiatives pour amener le Congrès à décider la réduction unilatérale des forces américaines en Europe.

De son côté, le secrétaire à la Défense, M. James Schlesinger a réaffirmé que les Etats-Unis n'envisageaient pas pour l'instant de réduire leurs forces de combat en Europe à condition que les pays européens mettent en oeuvre de leur côté les forces conventionnelles nécessaires.

Après avoir reçu pendant une demi-heure une délégation du Bundestag conduite par sa présidente Mme Annemarie Renger, M. Schlesinger a confirmé à ses interlocuteurs selon le porte-parole du Pentagone que "les Etats-Unis n'envisageaient aucune réduction de leurs troupes de combat en Europe" dans les

doize mois à venir, mais pourraient cependant procéder à une diminution du soutien logistique.

M. Schlesinger a toutefois ajouté, toujours selon le porte-parole, que les Etats-Unis n'étaient prêts à tenir leur engagement que dans la mesure où les pays européens, "seront prêts à jouer leur rôle en mettant sur pied les forces conventionnelles" nécessaires.

Le secrétaire à la Défense estime d'autre part que "les perspectives d'un soutien politique continu aux Etats-Unis du déploiement américain en Europe sont beaucoup plus favorables qu'elles ne l'ont été dans un passé récent".

Pendant ce temps, aux négociations MBFR de Vienne, M. Quarles Van Ufford, chef de la délégation néerlandaise, a rappelé la position des pays de l'OTAN et a souligné les divergences qui les opposent à ceux du Pacte de Varsovie sur les moyens de parvenir à un accord.

M. Van Ufford a rappelé l'importance attachée par l'Ouest à "l'élimination de l'actuel déséquilibre qui affecte les forces terrestres" et la volonté de l'OTAN d'obtenir qu'un "plafond" soit fixé en ce qui concerne ces forces.

Selon le plan officiel, dans une première phase, seuls les Etats-Unis et l'URSS réduiraient leurs troupes — d'une trentaine de milliers pour les premiers et de 70,000 pour les seconds — et parallèlement, un accord interviendrait sur le principe d'une réduction plus massi-

ve, qui serait réalisée dans une deuxième phase et établirait une égalité numérique entre les troupes des deux camps. L'Otan propose un chiffre de 700,000 hommes pour chacun d'eux dans la région considérée. Enfin, cette réduction des effectifs devrait être accompagnée de l'élimination de la supériorité écrasante de l'URSS dans le domaine des blindés. Elle en a 9,500 de plus que l'Ouest dans la région, a précisé M. Van Ufford.

Le Pacte de Varsovie rejette comme il l'a fait depuis le début des négociations cette idée "d'élimination de la disparité des forces". Mardi, le délégué polonais avait rappelé que, pour l'Est, elle est incompatible avec "le maintien d'une sécurité non diminuée" pour les deux camps, que les réductions doivent affecter des le départ tous les pays engagés dans la région et non pas seulement les deux grands, et que toutes les armes — y compris les armes nucléaires tactiques — doivent être prises en considération.

M. Van Ufford n'a pas nié que sur tous ces points "aucune des parties n'a modifié substantiellement sa position". Mais il a affirmé que "leurs vues ont été clarifiées". Aussi, a-t-il ajouté, "nous ne sommes pas pessimistes". Mais il a confirmé, que "les négociations prendront du temps". "Il est clair que nous avons encore un long chemin à parcourir", a-t-il précisé.

La "gaffe" des signatures

Wilson aurait à répondre aux questions de Scotland Yard

LONDRES (par l'AFP) — Tribune, l'hebdomadaire de la gauche du parti travailliste reproche à M. Harold Wilson d'avoir "gaffé" dans son approche du scandale de la "fausse signature" qui a éclaboussé l'entourage immédiat du premier ministre.

Tout en condamnant les révélations de la presse comme un "effort désespéré" pour voler au secours du parti conservateur en déroute", Tribune affirme: "Nous ne pensons certainement pas que l'attitude de M. Wilson face au scandale ait été au dessus de toute critique".

Par ailleurs, au niveau de l'enquête policière, son responsable, le commandant Robert Huntley a déclaré que M. Marcia Williams, la secrétaire du premier ministre, sera sans doute interrogée au cours du week-end. Il est également "fort possible", a-t-il ajouté, que M. Wilson reçoive les policiers de Scotland Yard.

Avec cette affaire, l'Angleterre connaît elle aussi son mini-Watergate. Comme la Maison-Blanche, Downing Street est ébranlé par un scandale qui met directement en cause l'entourage immédiat du chef du gouvernement et implique un délit caractérisé passible de poursuites devant les tribunaux.

Comme le président Richard Nixon, M. Harold Wilson se trouve désormais empêtré dans un sombre guépier aux relents douteux dont il aura le plus grand mal à se dégager. Comme en Amérique, c'est la presse qui a révélé le scandale au grand jour, déclenchant

ainsi une lutte ouverte entre le pouvoir et le quatrième pouvoir. La similitude entre les deux affaires s'arrête sans doute là. Celle de la "fausse signature" de M. Wilson apparaissant beaucoup moins grave.

Personne n'a mis en cause l'intégrité du premier ministre. Les deux quotidiens conservateurs qui ont lancé toute l'histoire, le Daily Mail et le Daily Express n'ont à aucun moment suggéré qu'il ait été au courant de l'imitation de la signature apparemment destinée à faciliter une fructueuse transaction immobilière, ou reste parfaitement légal en elle-même. On ne lui reproche pas non plus d'avoir empêché la vérité d'éclater.

M. Wilson ne s'en trouve pas moins placé dans une situation délicate politiquement d'autant plus fâcheuse qu'on lui prêtait généralement l'intention de vouloir recourir très vite à des élections générales, afin de donner au parti travailliste la majorité des sièges qui lui fait cruellement défaut à la Chambre des communes.

Il est maintenant à peu près impossible au premier ministre de se présenter devant le pays au printemps en exploitant ses succès initiaux, la fin de la grève des mineurs et le retour à la semaine normale de travail. M. Wilson devra attendre au moins jusqu'à l'automne en espérant que d'ici là, l'affaire sera oubliée.

Cette affaire présente un double vi-

sage politique et criminel. Politique parce qu'un proche collaborateur du chef du parti travailliste qui avait dénoncé la spéculation immobilière comme l'un des pires "maux" du capitalisme, a gagné de l'argent (on ne sait pas exactement combien) sur une transaction immobilière. Criminel parce que la signature de M. Wilson a été imitée sur une lettre à l'en-tête de la Chambre des communes utilisée selon la presse britannique, pour faciliter la transaction.

Au cœur de l'affaire se trouve une femme, Mme Marcia Williams, Secrétaire politique et personnelle de M. Wilson, figure mal connue mais omniprésente, redoutée par beaucoup, détestée par certains, et qui depuis dix-huit ans vit constamment dans l'ombre du leader travailliste.

Cette véritable éminence grise du cabinet particulier de M. Wilson a un frère, M. Tony Field, qui, de 1970 à 1973, a lui aussi fait partie de l'équipe des collaborateurs intimes du chef de l'opposition. Confirmant les informations des journaux, M. Wilson a reconnu lundi devant la Chambre des communes que M. Field avait acheté en 1967 un crasier de douze hectares à Ince In Marketfield, dans le Lancashire et qu'il l'avait revendu en 1971 après avoir fait évacuer les 400,000 tonnes de débris divers qui se trouvaient sur le terrain.

A cela personne n'a rien à redire. L'opération était parfaitement licite. Ce qui ne l'est pas c'est l'utilisation d'une fausse signature de M. Wilson au cours de la transaction sur la lettre qu'un agent immobilier, M. Alan Maine, et un assureur, M. Ronal Milhench affirmant avoir

vu. Dès vendredi dernier, cet aspect criminel de l'affaire a donné lieu à l'ouverture d'une enquête conduite par deux des plus éminents policiers du royaume, le commandant Robert Huntley, chef de la division criminelle, et le superintendant Alan Jones. Leur tâche s'annonce singulièrement compliquée. Ils n'ont pas en effet pu voir l'original de la lettre que M. Roy Milhench a affirmé mardi avoir brûlée après avoir reçu par téléphone des menaces de mort. Quant au dossier relatif à la transaction de Ince, M. Maine a déclaré qu'il avait disparu, sans doute volé dans son bureau.

chargés d'affaires à titre provisoire. Un envoyé spécial du gouvernement britannique, M. Donald Maitland, rappelé-t-on, s'était rendu à Bagdad et avait eu des entretiens avec les responsables irakiens.

Les relations entre les deux pays avaient été rompues en décembre 1971 à l'initiative de Bagdad à la suite de l'occupation par les forces irakiennes de trois îles du Golfe, la grande et la petite Tourb et Abou Moussa.

Londres et Bagdad ont renoué

BAGDAD (AFP) — Les relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et l'Irak seront rétablies au niveau des ambassadeurs à compter du 10 avril, a annoncé un communiqué du ministère irakien des Affaires étrangères publié hier à Bagdad.

En attendant que soient désignés les deux ambassadeurs, précise le communiqué, les présidents des deux commissions chargées de veiller aux intérêts de chacun des deux pays seront nommés



PEUGEOT
504 GL



UNE CONCEPTION MODERNE
DE LA VOITURE DE LUXE.

La tentative de Messmer a-t-elle divisé l'UDR?

Faure se retire pour de bon et Poher ne nourrit pas d'ambition présidentielle

PARIS, (pour l'AFP et Reuter) — M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale française a annoncé hier qu'il se retirait définitivement de la compétition présidentielle.

M. Faure avait annoncé sa candidature jeudi dernier immédiatement après M. Jacques Chaban-Delmas et avait décidé mardi de se retirer sous condition en faveur de M. Pierre Messmer qui souhaitait être le candidat unique de la majorité. Le premier ministre ayant dû abandonner cette perspective après le refus de M. Chaban-Delmas de se retirer, M. Edgar Faure a décidé définitivement de pas entrer dans la course à la présidence. Il reste donc deux candidats pour la majorité: MM. Chaban-Delmas et Valéry Giscard d'Estaing.

De son côté, M. Alain Poher, président du Sénat et président de la République par intérim, a fait savoir qu'il n'était pas candidat à la succession du président Pompidou, ajoutant qu'il ne soutiendrait aucun candidat dans la campagne présidentielle.

"Mon seul souci, a-t-il dit, sera d'assurer l'équité entre les candidats. Pour cela, je possède les armes nécessaires et, le cas échéant, je les utiliserai." Il a émis le souhait que l'élection ait lieu dans "la clarté et la dignité". Il a annoncé qu'à la veille de l'ouverture officielle de la campagne électorale, le 18 avril, il lancera personnellement aux Français et aux responsables politiques un appel pour que l'élection se déroule dans "des conditions de régularité et de loyauté indiscutables".

Ainsi, six jours, avant la limite de dépôt des candidatures, 22 candidats ont manifesté l'intention de se présenter. Mais les vedettes de l'élection restent au nombre de trois. Toutes trois se réclament de la nouveauté: depuis M. François Mitterrand, candidat unique de la gauche, qui, s'il est élu, serait le premier chef de l'Etat français soutenu par le parti communiste et l'ensemble des partis de gauche, jusqu'à M. Chaban-Delmas qui prône "la nouvelle société" de type gaulliste à vocation sociale, en passant par M. Giscard d'Estaing, partisan d'une majorité présidentielle élargie et dont divers supporters centristes attendent "la création d'une nouvelle majorité".

On se demandait toujours hier comment M. Messmer avait pu croire qu'il obtiendrait le retrait du maire de Bordeaux de la course à l'Elysée. Une telle tentative, destinée à resserrer la cohésion de la majorité face à une candidature commune de la gauche a atteint le résultat inverse. Elle n'a, estime-t-on, fait qu'accentuer les divisions. Et ce mardi aura définitivement consacré la "mort de la majorité", telle qu'elle s'était formée autour de M. Georges Pompidou.

Ce qui n'a pas échappé à M. François Mitterrand: "Chacun des candidats de la droite cherche à se consti-

tuer une majorité dans la majorité. Autant dire que celle-ci n'existe plus", a-t-il déclaré dans une interview publiée dans France-Soir.

"Je ne crois pas forcer les termes en disant qu'aujourd'hui la stabilité est à gauche. Pour la première fois, la victoire est possible. Tout le pays le sent et ce pressentiment accélère le cours des choses", a-t-il dit.

M. Mitterrand estime qu'un formidable mouvement d'opinion, le plus puissant à son avis depuis 1936, se dessine par-delà les organisations politiques qui lui ont apporté leur soutien.

Se référant à nouveau à la "charte des libertés", dont il avait indiqué, lors du congrès extraordinaire du Parti socialiste, qu'il en proposerait l'adoption au Parlement s'il était élu, M. Mitterrand a affirmé: "Ce document nous débarrassera de tous les abus de droit collectionnés au cours des dernières années. Cour de sûreté de l'Etat, durée de la garde à vue, perquisition de police au domicile privé, écoutes téléphoniques. Cette charte sera annexée à la Constitution et les Français sauront où ils en sont avec leur démocratie", a-t-il dit.

Questionné sur le fait de savoir pourquoi la construction européenne ne figu-

rait pas parmi ses cinq grandes options, M. Mitterrand a tenu à préciser: "Je suis un Européen convaincu. Le dernier congrès socialiste sur les problèmes internationaux a pris position en décembre 1973 pour une Europe des Neuf ouverte, indépendante et socialiste". A la question de savoir si étant élu il pouvait opérer une relance de l'Europe, M. Mitterrand a dit: "Tout est affaire d'état d'esprit. Si l'Europe occidentale est bien malade, c'est le résultat des soins que lui ont prodigués ses médecins, en particulier ses médecins français".

En outre, M. Mitterrand, candidat de la gauche, va pouvoir bénéficier de l'appui officiel de la plus puissante centrale syndicale française, la CGT (pro-communiste), qui rejoint ainsi la position prise par la centrale syndicale concurrente, la CFDT (socialiste de gauche) qui avait pris position précédemment pour M. Mitterrand et contre toute autre candidature "de division". La CGT a noté avec intérêt la "convergence" de points de vues dans le sens d'une action syndicale unie.

Les "centristes", à la charnière de la majorité et de la gauche, et dont la clientèle même relativement réduite en nombre peut décider de l'élection

présidentielle, sont dès maintenant vedettes dans la course à l'Elysée.

Et Jacques Chaban-Delmas et Valéry Giscard d'Estaing, bien déterminés à rester en course, s'emploient à attirer à eux les voix et les patronages du centre. Jusqu'à présent les mouvements centristes, d'ailleurs multiples, avaient pu tourner les yeux vers le président de l'Assemblée M. Edgar Faure, mais celui-ci, a retiré mardi sa candidature.

M. Jacques Chaban-Delmas, pour sa part, bénéficie déjà de l'appui officiel du Centre démocrate et progrès (CDP), qui groupe les "centristes de la majorité". Une ancienne formation autrefois présidée par M. Antoine Pinay, le Centre national des indépendants (CNI) a réuni hier son comité directeur mais semble réserver sa position jusqu'après Pâques, bien qu'un courant mené par M. Philippe Malaud, ancien ministre de l'Information, soit nettement en faveur du député-maire de Bordeaux.

Si le centre démocrate de M. Jean Lecanuet s'est prononcé hier en faveur de M. Valéry Giscard d'Estaing, il faudra attendre demain pour connaître le sentiment du parti radical, et de son leader M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, qui avait exprimé sa préférence pour M. Edgar Faure. Le leader radical ne semble pas avoir renoncé à l'idée de se lancer dans la bataille, et l'hypothèse d'une annonce de sa candidature demain au cours de sa conférence de presse, ne semble pas exclue.

Enfin, un premier sondage sur les intentions de vote des Français, publié ce matin par Le Figaro, indique que le candidat de la gauche, M. François Mitterrand, arrive en tête avec 36% des suffrages, au 1er tour de l'élection présidentielle. Il est suivi par M. Valéry Giscard d'Estaing (27%) et M. Jacques Chaban-Delmas (26%). M. Edgar Faure, dont ce sondage n'a pas pu tenir compte du retrait, arrive ensuite avec 8% des voix et les divers autres candidats obtiennent 3% des suffrages. 21% des personnes interrogées n'ont pas exprimé d'intention de vote.

tionnement de la construction européenne ne figure pas parmi ses cinq grandes options, M. Mitterrand a tenu à préciser: "Je suis un Européen convaincu. Le dernier congrès socialiste sur les problèmes internationaux a pris position en décembre 1973 pour une Europe des Neuf ouverte, indépendante et socialiste". A la question de savoir si étant élu il pouvait opérer une relance de l'Europe, M. Mitterrand a dit: "Tout est affaire d'état d'esprit. Si l'Europe occidentale est bien malade, c'est le résultat des soins que lui ont prodigués ses médecins, en particulier ses médecins français".

En outre, M. Mitterrand, candidat de la gauche, va pouvoir bénéficier de l'appui officiel de la plus puissante centrale syndicale française, la CGT (pro-communiste), qui rejoint ainsi la position prise par la centrale syndicale concurrente, la CFDT (socialiste de gauche) qui avait pris position précédemment pour M. Mitterrand et contre toute autre candidature "de division". La CGT a noté avec intérêt la "convergence" de points de vues dans le sens d'une action syndicale unie.

Les "centristes", à la charnière de la majorité et de la gauche, et dont la clientèle même relativement réduite en nombre peut décider de l'élection

Concertation à Neuf au château de Gymnich

BONN (AFP) — M. Guenter Sulimma, porte-parole adjoint du ministère ouest-allemand des Affaires étrangères, a confirmé hier à Bonn que les ministres des Affaires étrangères des Neuf se rencontreront en RFA les 20 et 21 avril prochains. Cette réunion, a-t-il dit, est prévue au château de Gymnich, à une cinquantaine de kilomètres de la capitale fédérale allemande.

Initialement prévue courant avril, elle avait été reportée il y a quelque temps au 4 et 5 mai en raison des obligations de M. Michel Jobert, chef de la diplomatie française. Celui-ci aurait dû en effet effectuer un voyage en Extrême-Orient à la place de M. Georges Pompidou. La mort du chef de l'Etat français ayant rendu nécessaire des élections présidentielles, dont le premier tour aura lieu le 5 mai une nouvelle modification de l'agenda des chefs de diplomatie est intervenue.

M. Sulimma a souligné que le changement de gouvernement intervenu en Grande-Bretagne, de même que la situation créée en France par le décès de Georges Pompidou avait rendu nécessaire cette concertation, qui sera précédée les 18 et 19 avril, également à Gymnich, d'une réunion des directeurs politiques des Neuf.

Le porte-parole a ajouté que le principe de la rencontre des 20 et 21 avril avait

été arrêté lors des entretiens que M. Walter Scheel, titulaire des Affaires étrangères en RFA, actuellement président du conseil des ministres de la Communauté, avait eu à Paris après la messe de requiem à la mémoire du président français, samedi dernier. Les derniers détails seront mis au point entre les chefs de diplomatie européens présents à New York pour la session extraordinaire de l'ONU, d'autant que certains gouvernements des Neuf doivent encore donner leur assentiment.

D'autre part, le gouvernement travailliste estime que la consultation politique entre les ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne doit être aussi approfondie que possible, a déclaré hier soir le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan. "La Grande-Bretagne y jouera certainement son rôle", a-t-il ajouté.

A l'issue d'un dîner de presse, M. Callaghan a rappelé qu'il avait participé, le premier avril, à Luxembourg, à deux réunions des Neuf. A la première, sur la renégociation des conditions d'adhésion britanniques à la CEE, il a rappelé qu'il avait fait "une déclaration qui était inévitablement sujette à controverse et qui a eu beaucoup de publicité".

tionnement de la construction européenne ne figure pas parmi ses cinq grandes options, M. Mitterrand a tenu à préciser: "Je suis un Européen convaincu. Le dernier congrès socialiste sur les problèmes internationaux a pris position en décembre 1973 pour une Europe des Neuf ouverte, indépendante et socialiste". A la question de savoir si étant élu il pouvait opérer une relance de l'Europe, M. Mitterrand a dit: "Tout est affaire d'état d'esprit. Si l'Europe occidentale est bien malade, c'est le résultat des soins que lui ont prodigués ses médecins, en particulier ses médecins français".

En outre, M. Mitterrand, candidat de la gauche, va pouvoir bénéficier de l'appui officiel de la plus puissante centrale syndicale française, la CGT (pro-communiste), qui rejoint ainsi la position prise par la centrale syndicale concurrente, la CFDT (socialiste de gauche) qui avait pris position précédemment pour M. Mitterrand et contre toute autre candidature "de division". La CGT a noté avec intérêt la "convergence" de points de vues dans le sens d'une action syndicale unie.

Les "centristes", à la charnière de la majorité et de la gauche, et dont la clientèle même relativement réduite en nombre peut décider de l'élection

tionnement de la construction européenne ne figure pas parmi ses cinq grandes options, M. Mitterrand a tenu à préciser: "Je suis un Européen convaincu. Le dernier congrès socialiste sur les problèmes internationaux a pris position en décembre 1973 pour une Europe des Neuf ouverte, indépendante et socialiste". A la question de savoir si étant élu il pouvait opérer une relance de l'Europe, M. Mitterrand a dit: "Tout est affaire d'état d'esprit. Si l'Europe occidentale est bien malade, c'est le résultat des soins que lui ont prodigués ses médecins, en particulier ses médecins français".

En outre, M. Mitterrand, candidat de la gauche, va pouvoir bénéficier de l'appui officiel de la plus puissante centrale syndicale française, la CGT (pro-communiste), qui rejoint ainsi la position prise par la centrale syndicale concurrente, la CFDT (socialiste de gauche) qui avait pris position précédemment pour M. Mitterrand et contre toute autre candidature "de division". La CGT a noté avec intérêt la "convergence" de points de vues dans le sens d'une action syndicale unie.

Les "centristes", à la charnière de la majorité et de la gauche, et dont la clientèle même relativement réduite en nombre peut décider de l'élection

Les principaux clients: Bonn et Washington

Un solde positif de la balance commerciale de l'Union soviétique

MOSCOU (AFP) — La balance commerciale de l'Union soviétique a enregistré l'an dernier un solde positif de 300 milliards de roubles, annonce l'hebdomadaire La Gazette économique.

Le commerce extérieur de l'URSS s'est élevé en 1973 à 31,3 milliards de roubles contre 26 milliards de roubles en 1972, soit une augmentation de 20,3 pour cent. Les exportations ont atteint 15,8 milliards de roubles et les importations 15,5 milliards de roubles.

En 1972, pour la première fois depuis 1964, la balance commerciale de l'Union soviétique s'était soldée par un déficit de 600 millions de roubles.

Les échanges de l'URSS avec ses partenaires du Comecon (conseil d'assistance économique mutuelle des pays de l'Europe orientale) ont progressé de 9 pour cent. Ils sont passés de 15,5 milliards de roubles en 1972 à 16,9 mil-

liards de roubles l'an dernier.

Le commerce avec les pays capitalistes, qui représentait 22,6 pour cent des échanges de l'URSS en 1972, a progressé de 4 pour cent. Désormais, la part des pays capitalistes s'élève à 27 pour cent, soit plus du quart du volume global des échanges de l'Union soviétique.

La république fédérale d'Allemagne, indiquent les statistiques, reste le premier partenaire commercial de l'URSS avec 1210 millions de roubles d'échanges l'an dernier. Les Etats-Unis, qui occupaient la sixième place en 1972, se classent seconds avec 1161 millions de roubles. Le Japon, classé deuxième jusqu'à maintenant, passe à la troisième place (994 millions de roubles). La Fin-

lande est en quatrième position (777 millions de roubles.) suivie de la France (722) qui gagne une place et se classe avant la Grande-Bretagne (715). L'Italie occupe la septième place, comme l'année précédente, avec 614 millions de roubles.

On constate enfin que l'Inde est devenue en 1973 le premier partenaire commercial de l'Union soviétique parmi les pays en voie de développement, place occupée traditionnellement par l'Egypte. Les échanges soviéto-indiens ont atteint 589 millions de roubles en 1973 contre 451 millions en 1972.

Le commerce de l'Union soviétique avec l'Egypte s'est élevé à 541 millions de roubles en 1973 contre 514 en 1972.

Brésil: la privation politique expire pour 102 personnes

BRASILIA (AP) — Cent-deux personnalités brésiliennes, dont deux anciens présidents, qui étaient privées de leurs droits politiques depuis le coup d'Etat militaire de 1964, ont recouvré hier une partie de ces droits, à l'expiration de la mesure dont elles avaient été frappées.

Il s'agit d'hommes politiques, d'officiers, de dirigeants syndicaux et autres militants. Mais ils ne retrouvent que le droit de vote et, en théorie, le droit de mener des campagnes pour des candidats de leur choix. Ils ne pourront jamais se présenter à des postes politiques, en vertu d'une décision de la Cour suprême, prise en 1973. Mardi, le gouvernement leur a d'ailleurs lancé un avertissement, les invitant à ne pas essayer de changer le statu quo politique.

"La Révolution ne permettra en aucun cas le retour des responsables d'une situation qui a menacé de plonger le pays dans le chaos", a déclaré le ministre de la Justice, M. Aramando Falcao.

"La Révolution est permanente et n'a

pas besoin de date d'expiration pour se réaffirmer. Des mesures révolutionnaires spécifiques peuvent être rétablies immédiatement, si cela devient nécessaire..."

Plusieurs milliers d'autres personnes sont encore privées de leurs droits politiques pour des durées qui ne sont pas encore venues à expiration.

La plupart des personnalités composant le premier groupe de 102 personnes qui recouvrent une partie de leurs droits politiques s'étaient "reconverties" à des activités non politiques.

L'ancien président Joao Goulart, l'homme qui fut renversé en 1964, vit un exil en Uruguay, où il possède un ranch. Quant à l'ancien président Janio Quadros, il écrit et peint des fleurs à Sao Paulo.

Sur les 102 personnalités, 53 seulement vivent encore au Brésil. Parmi les autres, une dizaine sont en fuite, étant accusées, dans certains cas, de subversion.

Londres livrera au Chili les commandes de Frei

LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique livrera au Chili les navires commandés en 1969 par le gouvernement Eduardo Frei en Grande-Bretagne, a annoncé hier aux Communes le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan.

Il s'agit de deux frégates, l'une a déjà été remise à la marine chilienne et de deux sous-marins.

En annonçant cette décision, M. Callaghan, qui a précisé que le gouvernement britannique autorisera également la fourniture de pièces de rechange et d'équipement pour ces quatre navires, a réaffirmé qu'à l'avenir, aucune livraison d'armes ne sera faite au Chili "conformément à la politique du gouvernement actuel à l'égard du régime chilien".

La décision de livrer au Chili les deux frégates et les deux sous-marins était en suspens depuis le 27 mars dernier, jour où le gouvernement travailliste avait décidé d'interdire toute nouvelle

livraison d'armes au Chili et de suspendre la quasi-totalité de son aide à Santiago.

La commande du gouvernement Frei, de l'ordre de cinquante millions de livres avait été confirmée par le régime Allende.

Les deux frégates sont de la classe Leander. La première, baptisée Condell, avait été remise en mars aux autorités chiliennes, mais selon les dernières informations, elle se trouverait toujours, pour essais, dans les eaux britanniques avec à son bord un équipage chilien.

Il reste encore à la Grande-Bretagne à livrer la seconde frégate, baptisée Lynch, et les deux sous-marins, le Hyatt et le O'Brien, qui sont tous deux de la classe Oberon.

Le 15 mars dernier, moins de deux semaines après son arrivée au pouvoir, le gouvernement travailliste avait annulé la visite que deux unités de la Royal Navy devaient effectuer au Chili.

LA PEUGEOT 504 GL, UNE DES MEILLEURES VOITURES DE L'HEURE? ESSAYONS-LA, POUR VOIR.

"Si on conduisait une 504 les yeux bandés, il serait difficile de dire si l'on est au volant d'une Peugeot, d'une BMW ou d'une Mercedes." (Driving Road Test, Nov. 1973). Il y a pourtant une différence importante. La Peugeot 504 GL sedan coûte sensiblement moins cher*! Mais essayons-la tout de même, pour voir.

A la vitesse maximale légale, vous avez l'impression d'être en limousine: silence surprenant, stabilité parfaite, confort. Un cas d'urgence? Vous pouvez monter à 96 mi/h, sans vous crispier sur le volant, tant vous "sentez" bien la voiture.

Attention! Virage dangereux. Direction à crémaillère (comme sur les voitures de course), barres anti-roulis AV et AR empêchant la voiture de tanguer ou de se coucher, centre de gravité bas, la 504 GL prend ses virages comme une voiture de sport. C'est ce qu'on appelle de la sécurité active!

La 504 GL a des freins à disques aux 4 roues, assistés, et un compensateur de freinage qui permet de garder la voiture bien en ligne, la pression sur les freins AV et AR étant répartie automatiquement selon la répartition de la charge dans l'auto. Autre sécurité active!

Quatre roues indépendantes, habitacle très spacieux, intérieur capitonné,



sièges AV de forme baquet totalement inclinables, banquette arrière avec accoudoir escamotable: roulez sur n'importe quelle route, vous vous sentirez toujours confortable. Vous apprécierez aussi ces petits détails de luxe qui rendent la conduite agréable et qui sont offerts en équipement standard: toit ouvrant, vitres teintées, phares à iode, dégivreur de vitre arrière.

La 504 GL est particulièrement économique à l'usage. Dotée d'un moteur de 2 litres (4 cylindres, 2 carburateurs Solex, soupapes en tête), elle vous permet de faire entre 22 et 28 milles au gallon, selon votre façon de conduire.

Mais faites donc un essai routier vous-même, et comparez. Vous verrez que la Peugeot 504 GL, à un prix raisonnable*, est bien une des meilleures voitures de l'heure, répondant aux besoins actuels de confort, de robustesse, de sécurité, de luxe... et d'économie!

*Prix de vente suggéré, f.o.b. Montréal/Toronto: \$4.995.00



PEUGEOT 504 GL
SEDAN OU STATION-WAGON.

Matières premières et émancipation

Boumédienne plaide le droit à la nationalisation

NATIONS UNIES (AFP) — Le président Houari Boumédienne d'Algérie a inauguré par un discours militant le débat général de l'Assemblée extraordinaire des Nations unies sur les matières premières et le développement, hier à New York.

Le président des pays non-alignés, au nom desquels il a demandé cette session spéciale, s'est notamment livré à un vibrant plaidoyer pour la nationalisation des matières premières comme "condition fondamentale du développement économique" dans l'allocation d'une heure et demie qu'il a prononcée en arabe.

Se faisant manifestement peu d'illusions sur la bonne volonté des pays riches, il a mis l'accent sur la lutte des producteurs de matières premières du tiers monde contre l'hégémonie économique des pays riches en donnant en exemple les pays producteurs de pétrole et tout particulièrement l'Algérie.

La seule démarche qui s'impose aux pays en voie de développement est "d'inscrire l'action de développement dans une dialectique de lutte sur le plan international, compter d'abord sur soi et sur ses propres moyens sur le plan interne".

Cette nouvelle bataille pour l'émancipation, qui s'inscrit pour le président algérien, dans le même mouvement que la lutte pour la décolonisation "se développe autour du même enjeu final qui est la maîtrise et l'utilisation du fruit des ressources appartenant au tiers monde".

L'action des pays producteurs de pétrole en est "la première illustration concrète... à ce titre elle devrait être regardée par les pays en voie de développement, non point comme un problème, c'est-à-dire sous l'optique suggérée par ceux qui veulent diviser le tiers monde, mais comme un exemple et une source d'espoir. Car, après les décisions des pays producteurs de pétrole, l'action qui doit être inscrite à l'ordre du jour du tiers monde est bien la généralisation à toutes les matières premières de base des pays en voie de développement des acquis assurés par les pays producteurs de pétrole".

"Du reste, et c'est ce que l'on redoute aussi dans certains pays développés à travers l'émotion que l'on affiche à propos du pétrole, c'est bien cette généralisation qui s'annonce déjà puisqu'on observe maintenant en Afrique, en Asie

et en Amérique latine à propos de matières premières telles que le cuivre, le minerai de fer, la bauxite, le caoutchouc, le café, le cacao, les arachides et autres, des signes qui ne laissent pas de doute sur le regain de vigueur qui se pré-

pare dans les unions de producteurs". Pour M. Boumédienne, la conférence des pays consommateurs de pétrole convoquée en février à Washington par le président Nixon n'est qu'une réaction contre cette évolu-

tion et se présente en fait "comme la prémisse d'un affrontement".

Le président algérien a développé à deux reprises le thème assez nouveau de la "course de vitesse" engagée entre les pays industrialisés

"qui entendent rassembler le maximum de profits pour se passer le plus rapidement possible des matières de base des pays en voie de développement et les pays en voie de développement eux-mêmes qui entendent profiter au sursis qui leur a été clairement signifié pour édifier les fondements de leur développement et de leur libération économique". C'est un problème "stratégique", a-t-il dit.

Il a dénoncé d'autre part pour la première fois les programmes de recherche de pétrole hors des zones traditionnelles et les programmes de développement des énergies concurrentes du pétrole lancés par les pays industrialisés

"aux seules fins, dans l'esprit de ceux pour lesquels la dépendance doit rester toujours à sens unique, de remplacer le pétrole du tiers monde par d'autres sources de pétrole ou par d'autres formes d'énergie".

M. Boumédienne s'est également employé longuement à replacer le quadruplement du prix du pétrole à la fin de l'année dernière dans ses justes proportions. Il a évoqué le prix du blé doublé de juillet 72 à juillet 73 puis à nouveau au cours du dernier semestre 73, le quadruplement du sucre en trois ans, le doublement du prix des engrais entre juin 72 et septembre 73. Pour les 25 pays en voie de développe-

ment classés par l'ONU comme les plus pauvres, l'effet du renchérissement des produits alimentaires sur la balance des paiements est supérieur de 70% à l'effet de l'augmentation du pétrole, a-t-il affirmé. Au cours des cinq dernières années, le prix de l'acier a été multiplié par trois, celui du ciment par près de 4, celui du bois par plus de deux et demi, celui des tracteurs par deux.

Enfin, le président algérien a longuement défendu la nécessité de la nationalisation et de la fixation des prix par les pays producteurs eux-mêmes comme seul moyen de récupérer le fruit de leurs ressources pour le consacrer à leur développement. Il a recommandé la création d'associations de producteurs comme l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole) pour tous les produits afin d'obtenir une meilleure valorisation des produits de base.

Les Européens préconisent un système de relations multilatéral

NATIONS UNIES (AFP) — En tant que président en exercice de la Communauté européenne, M. Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale allemande, a énoncé devant l'Assemblée générale des Nations unies, les trois "constatations" suivantes qui constituent une déclaration de politique économique de la Communauté:

"1) La Communauté européenne croit en l'utilité et en l'efficacité du système multilatéral de relations économiques. Elle continue à estimer qu'il est nécessaire de renforcer ce système. C'est en ce sens qu'elle interviendra dans le cadre du GATT et du FMI et à la conférence mondiale sur le commerce, ainsi qu'après d'autres instances. En toute occasion, c'est en ayant conscience de l'interdépendance croissante des intérêts économiques de tous les Etats qu'elle agira. Il convient d'éviter tout risque d'un retour au bilateralisme.

La communauté s'associera à l'élaboration de nouvelles modalités de coopération permettant à tous les pays d'accéder de manière satisfaisante aux ressources en matières premières. Elle apportera sa contribution active aux initiatives internationales appropriées, tendant à assurer une utilisation plus rationnelle des matières premières et le développement de ressources nouvelles.

Elle usera de son influence pour que soient prises, en matière de politique commerciale, des mesures en vue d'une extension des échanges internationaux de produits. La Communauté européenne estime qu'il est possible de conclure des accords d'approvisionnement en matières premières selon que les circonstances l'exigent, tout en tenant compte de tous les éléments de la situation de l'offre et de la demande."

"2) La Communauté européenne et les neuf Etats membres qui la constituent s'efforceront résolument à l'avenir de maintenir et d'élargir leur aide au développement par voie bilatérale ou par le truchement d'institutions multilatérales. Ils se consacreront à cette tâche malgré l'urgence de leurs propres problèmes économiques en vertu du principe de solidarité internationale qui doit inspirer l'action de tous les pays disposant de ressources.

"3) La Communauté et ses Etats membres sont conscients de la situation critique créée par les récentes hausses des prix des produits importés, qui affectent particulièrement certains pays en voie de développement; ils souhaitent par conséquent exprimer qu'ils sont résolus à étudier à bref délai avec tous les Etats et les organisations internationales intéressées les modalités les plus efficaces d'une action d'aide internationale à caractère exceptionnel en vue de surmonter les difficultés que connaissent ces pays en voie de développement.

La Communauté et ses Etats membres seraient pour leur part disposés à s'associer activement à ces efforts et à fournir une contribution substantielle à cette tâche dans la mesure où les autres membres de la communauté internationale voudraient bien se joindre à eux."

Dans sa déclaration le président en exercice de la Communauté européenne a souligné par ailleurs que la Communauté participera de façon constructive aux discussions sur l'évolution des prix des matières premières. La Communauté, a dit M. Scheel, "ne

refuse pas de reconnaître que certaines adaptations de ces prix sont nécessaires: les prix des matières premières

doivent être rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs".

Les trois thèmes qui commencent à se dégager

NATIONS UNIES (par l'AFP) — Trois thèmes ou projets plus ou moins concrets ressortent des premières interventions à l'Assemblée extraordinaire de l'ONU sur les matières premières.

Si l'on en juge par les discours prononcés et les textes de ceux qui doivent l'être dans le courant de la journée, il s'agit de:

— la création d'un fonds d'urgence pour les pays les plus pauvres particulièrement affectés par les derniers événements économiques. L'idée dominante serait de faire financer ce fonds spécial par les pays industrialisés et les pays pétroliers qui disposent de nouvelles ressources financières depuis le quadruplement du prix du pétrole. M. Michel Jobert, ministre français des Affaires étrangères, a fait allusion à une "aide pétrolière" à la charge des producteurs et des consommateurs. Le projet algérien semble recouper une proposition iranienne qui devait également être présentée tandis que le président Tolbert du Liberia demande une répartition des ressources excédentaires des pays pétroliers en faveur du tiers monde.

— la nécessité d'une meilleure "division internationale" du travail. Il s'agirait d'installer dans les pays en voie de développement une plus grande part de l'industrie mondiale, notamment l'industrie transformatrice des matières premières produites par le tiers monde.

CET ÉTÉ... ENVOYEZ VOTRE ENFANT DANS UN CAMP ANGLAIS, À LA JOURNÉE

garçons, fillettes, 4-13 ans

Des acres de verdure, le camp d'été à la journée le plus avant-gardiste de Montréal offre: piscine, équitation, théâtre, petites excursions, sports, poterie, photographie et plusieurs autres choses. Situé à 15 milles au Nord de Montréal dans un site campagnard de 64 acres. Un service d'autobus fourni tous les jours de porte à porte.

Pour un dépliant en couleurs gratuit, appelez 488-9148.

9^e SAISON
Green Acres Day Camp
Membre de l'Association des Camps du Québec

FAÍSCA
vin rosé pétillant

IMPORTÉ DU PORTUGAL

534-G Faisca rosé pétillant Bout. \$2.25
534-C Faisca rosé pétillant 1,2 Bout. \$1.35

L'embargo levé une fois intégral

WASHINGTON (AFP) — L'embargo arabe sur les exportations de pétrole aux Etats-Unis a été levé au moment où il commençait d'être appliqué intégralement. Les statistiques américaines d'importations de produits pétroliers, publiées hier par l'administration de l'énergie, révèlent que 60.000 barils de pétrole arabe seulement sont entrés aux Etats-Unis en mars. Il s'agissait de produits raffinés en provenance d'Oman. Le mois de mars a donc été le premier mois où l'embargo s'est traduit par un arrêt total des entrées de brut arabe aux Etats-Unis.

Voyez-y! L'offre d'échange FINA vous donne les moyens de rouler radial.

Vous en voulez des bonnes raisons d'acheter des pneus FINA RADIAL? Sécurité. Durabilité. Garantie de 40.000 milles... et l'offre d'échange FINA! Ces temps-ci, les détaillants FINA participants vous paient pour changer de pneus. Façon de parler. Ils rachètent vos vieux pneus aux prix qu'ils paient pour des pneus FINA neufs équivalents... moins l'usure. Oui. Vous payez seulement la différence entre la valeur d'échange de vos pneus actuels et le prix suggéré des FINA RADIAL. Vous ne devriez pas laisser passer ça!

LE FINA RADIAL

... c'est spécial!

- 6 couches de fibres à toute épreuve
- semelle mordante
- grande résistance à l'usure
- garantie de 40.000 milles

Vous voulez d'autres pneus FINA? Votre détaillant va vous arranger ça!

FINA EXECUTIVE 2+2

- ceinturé pour mieux durer
- renforcé de nylon 2 plis et d'une ceinture Dynacor* 2 plis pour plus de sécurité, plus de durabilité et une meilleure traction.

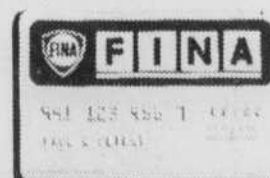
FINA CEINTURE

- fiable
- robuste et souple grâce à sa carcasse en polyester 2 plis et à sa ceinture en rayonne 2 plis.

FINA NYLON IV

- économique
- plein d'allure
- série 78 à 4 plis de nylon résistant.

Passez voir un détaillant FINA participant. Il est d'arrangement.



Pour rouler en toute sécurité et de façon économique.

Le nom de Violi fait surface à une enquête royale ontarienne

par Jean-Pierre Charbonneau

Le nom de Paolo Violi, identifié devant la Commission d'enquête sur le crime organisé comme le no 2 de la Mafia mont-réalaise, a fait surface cette semaine lors d'une séance publique de la Commission royale d'enquête sur l'industrie de la construction en Ontario.

Le surintendant Jack Routledge, du service national de renseignements criminels de la Gendarmerie royale du Canada, a déclaré que Paolo Violi, associé de Vic Cotroni, était en étroite relation avec des personnages décrits comme d'importants criminels par le procureur de la Commission ontarienne d'enquête, en particulier Paul Volpe, de Toronto, Natale Luppino, de Hamilton et Dominic "Joe" Zappia, d'Ottawa.

Selon les témoignages entendus à ce jour par la Commission ontarienne d'enquête, ces individus ne seraient pas étrangers aux actes de violence qui ont secoué l'industrie de la construction en Ontario, en 1972.

Le procureur de la commission, Me Albert Shepherd, a souligné que Luppino et Zappia avaient été engagés, il y a trois ans, par l'entrepreneur Cosidio Romanelli, président des compagnies Durabile Drywall Ltd. et C. Romanelli Lathing Ltd.

Qualifiant les deux hommes de criminels professionnels, Me Shepherd a rappelé qu'à peine un mois après leur arrivée chez Romanelli, on a signalé des vols, des tentatives d'extorsion, des menaces, des voies de fait et des attentats à la bombe.

Il a été établi d'autre part que Paul Volpe, identifié en 1969 comme un membre de la Mafia de Toronto par la Commission Prévost sur l'administration de la Justice au Québec, était associé avec un individu familier de la dynamite et des mitraillettes.

On a aussi rappelé que peu de temps après que Paul Volpe eût commencé à fréquenter les bureaux de Romanelli, Paolo Violi de Montréal y a été aperçu. Dans son témoignage, le surintendant

Routledge a indiqué que Paolo Violi était le beau-frère de Natale Luppino, de Hamilton, et qu'il était sous surveillance policière parce qu'il est habituellement associé avec des criminels également sous surveillance policière.

(Le beau-père de Violi, Giacomo Luppino, a été identifié par la Commission Prévost comme un membre de la famille Maggaddino, de Buffalo dont l'organisation est fortement implantée dans plusieurs grandes villes ontariennes.)

En guise d'exemple, le responsable des services de renseignements criminels de la GRC a indiqué qu'il y a quelques années, une rencontre avait réuni, au domicile des Luppino à Hamilton, Vincent Cotroni, de Montréal et Peter Magaddino, de Buffalo, le fils du parrain de la Mafia de l'endroit.

D'autres rencontres ont réuni depuis quelques années Vic Cotroni, Paolo Violi et des criminels de l'organisation Magaddino dont un certain John Papalia.

Ce dernier a d'ailleurs passé deux jours à Montréal, le mois dernier, et il a été vu en compagnie de Paolo Violi et de l'un des frères Cotroni.

Le surintendant Routledge a également associé les frères Domenic et Pasquale Zappia avec Paolo Violi et un certain Leslie Coleman, de Montréal, identifié par le policier comme un employé de l'organisation Cotroni. (En fait, Leslie Coleman était la garde du corps de feu Luigi Greco. Après la mort de Greco, en décembre 1972, la police a constaté que Coleman était passé au service de Violi.)

Domenic Zappia, Natale Luppino et l'entrepreneur Romanelli sont actuellement en liberté sous caution après avoir été inculpés de parjure par suite de leurs témoignages devant la Commission royale d'enquête.

Rappelons que des témoins ont affirmé que Romanelli avait tenté de corrompre certains dirigeants syndicaux en leur offrant d'importantes sommes d'argent.

La Couronne ne veut pas de caution pour Robert

Christian Robert, négociant en librairie déclaré coupable d'une fraude de \$100.000 à l'issue d'un second procès devant jury, a été condamné à quatre années de prison, hier, par le juge Jacques Ducros et le ministère public s'opposera à sa liberté sous cautionnement aujourd'hui devant la Cour d'appel du Québec.

Hier, après avoir reçu sa sentence, Christian Robert a été conduit devant le juge Roger Brossard, de la Cour d'appel, afin de demander sa libération provisoire en attendant que la Cour d'appel dispose de son pourvoi mais Me Gérard Deslandes, procureur de la Couronne, a demandé au juge Brossard d'entendre deux témoins à l'appui de la prétention de la Couronne selon laquelle Robert, 24 ans, songe à ne plus se présenter devant nos tribunaux.

On sait que Robert a été recherché pendant 15 mois avant de se présenter en cour pour y subir son premier procès. Lors du second procès, au début de l'année, il aurait commenté une décision du juge Ducros en disant: "Avoir su que c'était ça la justice québécoise je ne serais jamais revenu."

Cette phrase pourrait constituer un sérieux empêchement à l'octroi de son cautionnement devant le juge Brossard qui a permis que les témoins de la Couronne soient entendus aujourd'hui.

Christian Robert a été déclaré coupable plus précisément d'avoir, entre janvier et juillet 1969, fraudé l'Union du livre ancien et moderne, une maison française ayant son siège social à Paris et avec qui Robert avait négocié l'achat de livres qui devaient être revendus exclusivement à des maisons publiques d'enseignement ou bibliothèques publiques. Il a été mis en preuve que Robert revendait ces livres à des libraires, à des prix avantageux et qu'il omettait d'honorer ses traites avec l'Union du livre.

Le juge Ducros, faisant siennes les remarques de l'auteur du rapport pré-sentence préparé au sujet de Christian Robert, a opiné que ce dernier n'avait aucun sentiment d'être coupable de quoi que ce soit et qu'il avait l'intention de se relancer dans le même commerce aussitôt que possible.

Jean-Pierre Charbonneau est trouvé coupable d'outrage

par Guy Deshaies

Le juge Ruston B. Lamb, de la Cour du Banc de la Reine, a déclaré le journaliste Jean-Pierre Charbonneau, du DEVOIR, coupable d'outrage au tribunal pour son article publié le 21 septembre dernier au sujet d'un certain Gary Ball.

Au moment de la publication de cet article, Ball commençait à subir un procès en Cour municipale de Montréal sous l'accusation d'avoir tenu une maison de pari.

Dans son article, M. Charbonneau relatait les déclarations de Gary Ball faites à l'enquête sur le crime organisé quelques mois auparavant et se rapportant à ses activités dans le domaine du "book-making". Il écrivait aussi qu'un témoin devant le juge municipal était un "acolyte" de Gary Ball, qu'il avait déjà témoigné à l'enquête sur le crime et que son témoignage était évasif.

Enfin, Jean-Pierre Charbonneau soulignait que Gary Ball et son frère Gordon devaient sous peu faire face à plusieurs accusations en cour criminelle relativement à des prêts usuraires.

Gary Ball se plaint donc que cet article était de nature à attirer sur lui le mépris du public, à empêcher sa défense pleine et entière en Cour municipale et par conséquent à instituer un procès avant procès par la voie du journal.

Charbonneau alléguait quant à lui que les faits révélés dans son article étaient vrais, connus du public et qu'ils constituaient les éléments d'une information complète sans pour autant affecter l'administration de la justice.

Le juge Lamb cite une abondante jurisprudence pour démontrer que la vérocité et l'authenticité des faits rapportés par un journaliste au sujet d'un prévenu ne sont pas des arguments de défense à l'encontre d'une accusation d'outrage au tribunal.

Ainsi le fait de mentionner que des accusations sont portées contre le prévenu devant une autre instance constitue un grave danger de mettre le juge au procès dans l'embarras et il y a là un discrédit inutile jeté sur le prévenu.

Il y a aussi l'appréciation de la crédibilité du témoin qui n'appartient qu'au juge et dont le journaliste est mal venu de commenter sans encourir le risque de commettre un outrage au tribunal.

Pour ce qui est des déclarations faites par le prévenu lui-même, c'est-à-dire Gary Ball, à l'enquête publique sur le crime organisé, le juge Lamb précise un point: la pertinence de publier ces déclarations au moment où le procès débute est contestable.

Autrement dit, il importe pour la cour de se convaincre que les propos rapportés à ce moment précis même "ils sont vrais sont de nature à créer chez le public une présomption de culpabilité

contre un prévenu qui, pour le délit précis qui lui est reproché, conserve son droit inaliénable à la présomption d'innocence.

La liberté de la presse, écrit le juge Lamb, est un des principes fondamentaux et les plus précieux de notre système de gouvernement mais cette liberté ne saurait être exercée au point d'entraver la bonne administration de la justice et le droit d'un individu, également fondamental, d'être jugé par un tribunal impartial et libre de toute pression induite ou de toute atmosphère nocive." Les avocats Philippe Gélinas, pour la défense, et Michel Proulx, au nom de Gary Ball, feront leurs représentations sur sentence le 17 avril prochain.

Deux quotidiens et deux journalistes répondront d'une accusation d'outrage

Le juge Roger Ouimet a émis hier une ordonnance de comparaitre contre deux journalistes et deux quotidiens de Montréal qui devront répondre, le 17 avril prochain, à des accusations d'outrage au tribunal.

C'est à la demande d'un homme d'affaires de Montréal, M. Georges Gelade, et de l'agence de voyage Inter-Globe que la Cour supérieure a ainsi sommé La Presse et la rédactrice Madeleine Berthault de comparaitre ainsi que Montréal-Matin et le journaliste Serge Lamoureux, relativement à l'expérience d'un groupe de voyageurs québécois en Martinique.

L'un de ces touristes, M. Jacques Chartier, avait intenté une action de \$75.461 contre M. Gelade et Inter-Globe à la suite du voyage organisé par cette

agence, mais après l'inscription de son action en dommages il était allé narrer son histoire et à toutes fins utiles exposer ses griefs aux deux journaux concernés.

La Presse avait coiffé l'article de Mlle Berthault du titre: "Des vacances en Martinique seraient devenues un cauchemar pour 40 Québécois".

Le quotidien Montréal-Matin avait donné un accueil semblable aux récriminations de M. Chartier qui devra aussi comparaitre pour outrage au tribunal.

L'argument des demandeurs est que ces articles laissaient croire que la Cour avait déjà décidé alors que la cause est simplement inscrite pour être entendue plus tard.

L'agence de voyage réclame une amende de \$5.000.

La Cour refuse caution à Orsini et entend la requête de Cotroni

La Cour supérieure entendra ce matin une requête en habeas corpus en faveur de Frank Cotroni, contre qui pèse une ordonnance en extradition pour les États-Unis et qui est actuellement détenu en attendant la décision qui doit être rendue par la Cour suprême du Canada

devant laquelle il en a appelé de l'ordre d'extradition.

Entre-temps, l'un de ses présumés complices, Guido Orsini, s'est vu refuser un cautionnement par le juge Charles A. Phelan, de la Cour supérieure.

Un sursis de sentence à un jeune homme déjà assez puni par la vie

Le juge Jacques Ducros a accordé hier un sursis de sentence au jeune Serge Duquette, déclaré coupable de voies de fait mais acquitté d'avoir involontairement tué son père, un alcoolique qu'il avait entrepris de guérir.

Le jeune homme avait raconté que son frère et lui étaient devenus orphelins de mère alors qu'ils étaient âgés respec-

tivement de onze ans et treize ans et qu'ils avaient pris conscience alors que leur père était un alcoolique. Les deux adolescents avaient alors formé le projet de voir eux-mêmes à leur éducation, d'entretenir la maison et de guérir leur père.

Toutes leurs tentatives à ce sujet avaient échoué et le 8 janvier dernier,

pris de découragement devant son père ivre et incapable de se rendre à son travail, le jeune Serge Duquette l'avait frappé à l'abdomen. Gerald Duquette, 50 ans, était mort ce jour-là d'hémorragie interne mais le pathologiste déclarait que le volume d'alcool dans son sang pouvait constituer une dose mortelle.

EATON



Lladro dépose le charme de l'Espagne à vos pieds

Les influences celtiques, phéniciennes, latines, arabes et européennes se reflètent dans ces figurines espagnoles. Les talents et les techniques des artisans espagnols nous permettent de vous offrir ces statuettes parmi un vaste assortiment: ainsi ces religieuses de 14 1/2" à 68.00 ou ces enfants: fillette à la chandelle de 8" 18.00, garçonnet de 8" soufflant la chandelle à 18.00 et la fillette à la guitare d'une hauteur de 8" complétant le groupe, à 18.00. Aussi un berger et son chien de 9" à 44.00, une bergère de 9 1/2" à 44.00 et une paysanne sur son âne à 230.95. Ce ne sont là que quelques-uns des exemplaires de porcelaine peinte à la main, au fini mat ou lustré que nous vous offrons. Les autres sont exposés dans tous les magasins Eaton, venez y faire votre choix.

Eaton, Centre-ville (quatrième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval, rayon 252.

Achats en personne seulement

Les pilotes du St-Laurent débraient puis "étudient"

Les 138 pilotes qu'engage l'Administration (fédérale) du pilotage des Laurentides ont tenu hier à Trois-Rivières une journée d'étude, après avoir débrayé mardi. Les pilotes réclament la parité avec leurs homologues de la côte ouest. Ce débrayage survient quelques jours à peine après le règlement de la grève déclenchée par le Syndicat international des gens de mer, grève qui affectait surtout le transport sur les Grands Lacs.

Le présent arrêt de travail touche pratiquement tous les navires, canadiens ou étrangers, qui empruntent le fleuve Saint-Laurent depuis Montréal jusqu'au Golfe Saint-Laurent.

Le traitement annuel des pilotes spéciaux qui doivent prendre charge des navires en raison des hasards du chenal est d'environ \$29.000. Si l'Administration de pilotage donnait droit aux

réclamations des pilotes, ce traitement pourrait atteindre \$38.000.

Il a été impossible hier après-midi d'obtenir du président de cette administration, M. Paul Bailly, qu'il commente le litige. M. Bailly était en discussion avec ses collaborateurs.

Au moins trois navires sont immobilisés dans le port de Montréal à cause du débrayage des pilotes. Près d'une vingtaine d'autres attendraient les services d'un pilote avant de quitter les ports du Saint-Laurent. On calcule, pour chaque navire ainsi immobilisé, un coût quotidien de \$8.000 ou \$10.000, suivant des arrimeurs.

110 compagnies maritimes sont susceptibles, à Montréal d'être touchées par cet arrêt de travail, si ce dernier devait se prolonger. Les cargos en partance de Montréal sont en contact avec 250 ports dans les différentes parties du globe.

Un syndicat montréalais craint perdre l'entretien d'appareils d'Air Canada

L'Association internationale des machinistes (AIM) craint que le gouvernement fédéral ne cède aux pressions d'un lobby manitobain pour transférer à Winnipeg certains des travaux d'entretien présentement effectués à Dorval pour les appareils d'Air Canada. Le communiqué signé par trois leaders de l'AIM, MM. Howie, Kelaher et P. Aquin, demande aux Canadiens de ne pas accepter que le parti libéral du Canada utilise ainsi une société d'Etat (Air Canada) comme outil de marchandage dans le but de recueillir des votes dans l'Ouest.

L'AIM rappelle que trois études com-

mandées soit par Air Canada soit par le gouvernement fédéral ont déjà conclu à la nécessité de fermer la base d'entretien de Winnipeg et de centraliser les travaux à Dorval. Autrement, la perte encourue par les contribuables canadiens s'élève à \$50 ou même \$60 millions, estiment les machinistes, qui croient inadmissible l'intervention du gouvernement fédéral dans la gestion interne d'Air Canada. Toute cette machination serait due, selon le communiqué, aux pressions exercées par le ministre d'Etat à la défense, M. James Richardson.

Le Barreau donne priorité au secret professionnel

Scandalisés par la découverte récente d'appareils d'écoute électronique dans les bureaux de deux avocats montréalais, les dirigeants du Barreau du Québec ont mis en priorité, à l'ordre du jour de leur congrès, qui se déroulera les 9, 10 et 11 mai prochains à Montréal, la question du secret professionnel de l'avocat.

Ce congrès du 125e anniversaire du Barreau du Québec s'inscrit sous le thème de "l'avocat dans la société nouvelle" et l'un des autres sujets importants sera naturellement le rôle de l'Etat dans la profession juridique et l'avenir de la profession d'avocat dans le processus d'évolution sociale actuelle.

En présentant le programme du congrès, le bâtonnier Jacques Viau a révélé hier qu'il devenait impérieux que les avocats se penchent sur le respect de leur secret professionnel afin de garantir la protection due aux confidences que font les clients et le public en général.

En somme, le Barreau, en tant qu'organisme professionnel, se voue à préserver l'autonomie de l'avocat et à lui garantir sa place devant le rôle toujours plus prépondérant de l'Etat. Or la méfiance du public à se confier à l'avocat représente un obstacle majeur aux revendications des membres de cette profession et il importe que les avocats, au nom du droit à la confidentialité de leurs relations avec les clients, dénoncent toute tentative d'où qu'elle vienne d'espionner les cabinets d'avocats.

L'atelier sur le secret professionnel se tiendra à 14h, le 9 mai, à l'hôtel Reine-Elizabeth et sera animé par le journaliste Louis Martin. Les participants seront le Soliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, le ministre de la Justice de Québec, M. Jérôme Choquette et les avocats Jean-Guy Boilard, Robert Burns et Jean-Paul Gilbert.

Deux organismes syndicaux

Le service d'entretien du Gaz Métropolitain se détériore

par Clément Trudel

Dans le but de "protéger les usagers du gaz naturel" dans la région de Montréal, deux organismes syndicaux soumettaient hier au régisseur du gaz et de l'électricité un rapport sur la diminution constante des services d'entretien de la compagnie Gaz Métropolitain Inc. Le Conseil Central de la CSN et le syndicat des employés du Gaz Métropolitain voient venir un danger accru pour le public, du fait que la compagnie suggère très souvent aux usagers d'appeler un plombier; avec le résultat que beaucoup de clients sont tentés de réparer eux-mêmes leurs appareils, pour ne pas déboursier trop en faisant venir le plombier.

La rencontre qui s'est déroulée hier matin au QG de la Régie du gaz et de l'électricité n'a pas pour but de protéger des emplois, précisent les syndicalistes: car les 42 postes de "préposés au service" abolis depuis 1967 — il en reste 111 — n'ont pas donné lieu à des mises à pied, les syndiqués étant tout simplement déplacés vers d'autres tâches.

On souligne qu'il y avait environ 175.000 usagers du gaz naturel en 1973 à Montréal. C'est en leur nom qu'est intervenu le président du CCSNM, Michel Chartrand, accompagné de quatre syndicalistes qui disent avoir été reçus froidement par les dirigeants de Gaz Métropolitain en mars, alors qu'ils désiraient discuter du service aux clients.

Le juge J. Vadeboncoeur, président de la Régie de l'électricité et du gaz, a souligné à la délégation que son mandat ne l'autorisait pas à se mêler de problèmes administratifs du Gaz Métropolitain. Il a toutefois fait préciser aux syndicats leurs plaintes, souhaitant pour bientôt une rencontre à trois —

la compagnie serait présente — pour discuter du dossier soumis et de ses incidences sur la sécurité du public.

Suivant l'annuaire administratif du Québec (février 1974) la Régie du gaz relève du ministère des richesses naturelles et doit voir notamment à "assurer la protection des personnes et des biens par la prévention des accidents en matière de gaz".

C'est surtout cette attribution de la Régie qui encourage les syndicats à insister sur la compétence requise de la part de ceux qui doivent installer les appareils, les vérifier, les réparer au besoin. Il semble bien que la politique du Gaz Métropolitain consisterait à ne répondre que dans les cas où les usagers disent "sentir le gaz" ou n'avoir aucun chauffage, par suite d'une défectuosité. Le service ne poserait pas de difficulté au 15% d'usagers qui ont loué leurs appareils de la compagnie.

L'un des porte-parole syndicaux s'est dit d'avis que la compagnie devrait vendre le plus possible de gaz et se déchargeait petit à petit du service à domicile.

Québec finance une expérience de télé communautaire

Le Québec, par ses ministères de l'Éducation et des Communications, financera la phase expérimentale de la télévision communautaire de Saint-Jérôme. Il en coûtera \$75.000 pour permettre au Vidéographe d'aller de l'avant avec son projet "éducatif global" dans une région non encore touchée par la câblodistribution.

Le président du syndicat, M. Lauzon, a fait l'historique de la politique de la compagnie à l'endroit de la clientèle et de son personnel: les stages de formation pour les employés sont de plus en plus longs et complexes. Mais (texte à l'appui: fin 1970), le gérant du service aux abonnés, A. Lessard, émet des directives sur les "charges" (facturations) ou la "gratuité" des services... c'est cette politique qui serait entrée en vigueur il y a trois mois environ. Le syndicat conclut de l'étude de plusieurs cas récents (cas isolés, aurait dit la compagnie) qu'il y a effectivement danger pour la clientèle qui parfois se fait servir un diagnostic à distance et parfois se voit acculée à avoir recours à des plombiers.

Mais les plus compétents des plombiers n'ont pas été formés à des vérifications de pression du gaz, ils n'auront probablement pas le temps de vérifier s'il s'agit d'une défectuosité partielle du réseau de gaz. Dramatisant le problème, un syndicaliste va jusqu'à dire: il ne faut pas attendre de ramasser les "bouts" à des enquêtes du coroner avant d'assurer une vigilance responsable.

Pour le président du syndicat, M. Lauzon, c'est "le client qui se fait organiser", tout compte fait. L'un des spécialistes (syndiqué) du Gaz Métropolitain affirme même qu'une vingtaine de salariés de la compagnie ont pour fonction de "relever ce que les plombiers font de travers". Et Michel Chartrand d'insister: tout cela a des répercussions sur les tarifs que la compagnie juge nécessaire de réclamer, même si elle se départit maintenant d'une partie du service à domicile.



VOTRE DESTIN est dans vos mains

Les lignes de votre main sont comme une carte représentant le passé, le présent et l'avenir.

Le 13 juin 1969, notre chiromancien a prédit à l'Honorable Trudeau son mariage prochain par les lignes de sa main. Ce service est gratuit.

Pour une soirée inoubliable signalez 844-5702 avec un succulent repas au Maharaja.

2124 Drummond

ASSURANCE MOTO

L.M. DÉSILETS inc.

467-9311 • 861-5395

Québec: 872-7186

C.P. 266, Station Delorimier, Mt

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC		
AVIS		
Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:		
NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
GODBOUT, André "André Godbout Inc." (Suite à une vente)	1845, rue Ontario est, Montréal	Taverne
PICARD, Raymond "Eaton's Food Services Limited"	7695, Les Galeries D'Anjou, Anjou	Restaurant
JORDAN, Ewald Tennyson & Allison Lyrette Jordan & Ralph Melville Jordan (Suite à une vente)	1818, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	Épicerie
MOLLICA, Angela Maria	6679, rue De Marseille, Montréal	Épicerie
GUAY, Roger	10685, rue de La Roche, Montréal	Épicerie
SIDERS, Georges & Constantin Lazarou	5175, Avenue du Parc, Montréal	Salle à manger - Bar
AVRAAM, Paraskevas "Restaurant Paul & Nick Inc." (Suite à une vente)	358, Avenue Dorval, Salle à manger - Bar Dorval	Bar
GILBERT, Edmund John "Eaton's Food Services Limited"	6701, Trans-Canadienne Pointe-Claire	Restaurant
GENTILE, Liborio	6505, rue Des Ecoles, Montréal	Cabaret
PISKOPOS, Grégoire & Anastassios Basikis (Suite à une vente)	1560 ouest, rue Louvin, Montréal	Salle à manger
PITSPOULOS, Ioannis (John) "Pizza Pitas Limited"	4845, rue Jean-Talon Est, Montréal	Salle à manger
CUSHING, R. Léonard "Gem Restaurant & Motel Ltd" (Changement de titulaire)	6950 ouest, rue St-Jacques, Montréal	Motel - Bar - Cabaret
LÉGARE, Jean	10402, boul. Gouin Ouest, Roxboro	Épicerie
(Suite à une vente)		
ROY, Marcel	221 est, rue Beaubien Montréal	Salle à manger - Bar
(Suite à une vente)		
APOKATANIDIS, Michel "Stinson Park Restaurant Inc." (Changement de catégorie de Restaurant à)	507, rue Stinson, St-Laurent	Salle à manger
BUTTINO, Cosimo "Marché Buttino Inc." (Changement de site 5825, rue Jean-Talon Est ou.)	4679, rue Lavoisier, St-Léonard	Épicerie
GARCIN, Pierre "Restaurant La Marée Inc."	404, Place Jacques-Cartier, Montréal	Salle à manger - Bar
LÉGER, Jean-Pierre "St-Hubert Bar B.Q. Ltd"	6225, rue Sherbrooke Est, Montréal	2 Salles à manger - Bar - Restaurant
LASNIER, Pierre	3649, rue Gertrude, Verdun	Épicerie
FERNANDEZ, Guilherme Fernando "Fernando's Delicatessen Inc." (Changement de catégorie de Restaurant à)	856, rue Ste-Catherine Est, Montréal	Salle à manger
MULE, Giuseppe "Super Marché Décarie Inc."	790, boul. Décarie, St-Laurent	Épicerie
KHOURY, Georges	519, rue Faillon Est, Montréal	Salle à manger
GROULX, Denis	230, rue Gounod, Montréal	Épicerie
(Suite à une vente)		

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Casse postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.



w.h. perron

et les produits de la CIL... un gage de réussite!

Pour un beau jardin, de belles fleurs, une pelouse et un potager hors pair, consultez les spécialistes de W. H. Perron et utilisez les produits de la CIL; vous vous en félicitez.



Engrais pour pelouses établies

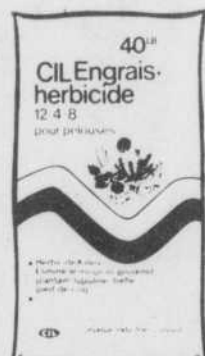
25 lb \$3.95
50 lb \$6.95



Engrais-insecticide, herbicide

Elimine la digitale et autres annuelles. Détruit les fourmis et vers blancs.

20 lb \$6.95 40 lb \$11.95



Engrais - herbicide

20 lb \$4.60
40 lb \$7.95



Tout usage

Fertilise les nouvelles pelouses et les plantes ornementales

25 lb \$3.15 50 lb \$5.45
80 lb \$8.75



Engrais pour fleurs et légumes

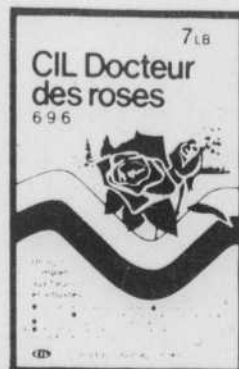
Un engrais équilibré pour les plantes annuelles et saisonnières ainsi que les légumes.

10 lb \$1.95
25 lb \$2.95
50 lb \$4.45



Engrais pour conifères, hydrangées et bégonias

3 lb \$1.49



Engrais pour rosiers

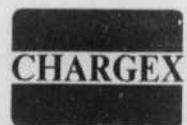
3 lb \$1.95 7 lb \$3.85
15 lb \$5.95



Engrais pour plants de tomates

3 lb \$1.49

Pour une pelouse et un jardin sans pareils, venez rencontrer les conseillers chez



w.h. perron



Ouvert Vendredi Saint et lundi de Pâques toute la journée jusqu'à 6 p.m.

515 boulevard Labelle, Chomedey, à Laval.

(Un demi-mille au nord du pont de Cartierville)

Heures d'affaires:
Lun. - ven. 8.00 à 6.00
Sam. 8.00 à 5.00

Stationnement vaste et gratuit

Service de livraison

(Montréal et banlieues)

332-3610

en bref

Moulin historique

Le ministère québécois des Affaires culturelles vient de classer "monument historique" le moulin à farine de Frelighsburg dans les Cantons de l'Est. L'immeuble actuel a été construit en 1839 dans le style "Nouvelle Angleterre" par Richard Freligh et remplaçait une structure érigée une quarantaine d'années plus tôt par Monsieur Owens. Ce moulin a cessé de fonctionner en 1965.

Queen's honore

L'université Queen's de Kingston a rendu un hommage particulier à l'honorable Thérèse F. Casgrain en lui décernant un doctorat honorifique en droit à l'occasion de l'investiture du nouveau recteur de cette institution, M. Roland Michener. L'université Queen's veut ainsi souligner la longue et très fructueuse carrière de Mme Casgrain dans le domaine public et son travail infatigable pour la promotion de la femme.

Le judaïsme et les droits de l'homme

L'université McGill accueillera du 21 au 23 avril les participants à un colloque international sur le judaïsme et les droits de l'homme. Au nombre des invités de marque se trouvent: M. René Cassin, prix Nobel de la paix (1968), le juge Chaim Cohn, de la Cour Suprême d'Israël ainsi que la directrice des droits de l'homme à l'Unesco, Mme Marie-Pierre Herzog.

La vitesse tue

Sur les trois autoroutes à péage du Québec, c'est la vitesse qui est la principale responsable des morts constatées l'an dernier: 20 sur 24 morts (83%). Les amateurs de vitesse excessive s'exposent à perdre la maîtrise du volant comme l'on note pour l'ensemble des accidents survenus en 1973 sur ces mêmes autoroutes: des 2.047 accidents enregistrés, 25% au moins sont attribuables à la vitesse, tandis qu'un autre 22% de ces accidents surviennent parce que l'automobiliste suit de trop près un véhicule forcé de ralentir ou de stopper.

La poste à Pâques

Pour la fin de semaine de Pâques, le service des postes avise le public que demain, il n'y aura aucune livraison par facteurs, pas de service aux guichets dans les bureaux et que l'on maintiendra le "service régulier du dimanche". Samedi, il y aura service régulier comme pour tout samedi dans l'année. Le lundi de Pâques il y aura par contre service régulier, comme tous les autres jours de semaine.

Dirigeants Richelieu

Le Richelieu International, lors d'une réunion tenue récemment à Québec, a élu comme 28ième président général M. Julien Perron, architecte domicilié à Dorval, qui succède à M. Alexandre-J. Savoie, de Bathurst (Nouveau-Brunswick). Il y avait en lice deux autres candidats, l'un du Connecticut, l'autre de Weland (Ontario). On compte présentement 210 clubs Richelieu répartis sur trois continents.

Le congé à l'Hydro

Les bureaux administratifs de l'Hydro-Québec seront fermés le Vendredi-Saint ainsi que le lundi de Pâques (12 et 15 avril). Les abonnés auront de nouveau accès à ces bureaux dès le mardi, 16 avril.

Le chef de l'année

Le titre de meilleur chef de l'année vient d'être décerné à M. Marcel Beaulieu, à l'emploi de la brasserie Molson depuis 24 ans. C'est le troisième francophone à obtenir ce titre de l'Association des chefs de cuisine et pâtisseries de la province de Québec, les autres étant Pierre Demers et Fernand Bigras.

Fêtes à P.-aux-Trembles

Le tricentenaire de Pointe-aux-Trembles sera souligné le samedi, 20 avril, par un concert en l'église Saint-Enfant-Jésus et, le 30 avril, par un concours de modelage de costumes d'époque. On s'informe auprès de la Commission du Tricentenaire de PAT (642-2300).

Un petit guide enrichissant pour le consommateur

par Renée Rowan

Ceux qui ont à remplir le panier à provisions de semaine en semaine savaient déjà qu'il en coûte d'une fois à l'autre de plus en plus cher pour se nourrir et n'auront pas été étonnés d'apprendre, hier, que les aliments sont les grands coupables de la nouvelle hausse du coût de la vie. Mais tout de même, 1,4% en un mois, c'est énorme.

Ce qui se passe ici se produit également chez nos voisins et pour la plupart des familles, tant aux États-Unis qu'au Canada, les prix augmentent plus vite que les revenus. La revue Time, dans sa dernière livraison, suggère à ses lecteurs un petit guide du consommateur qui devrait permettre, selon les calculs de ces spécialistes, des économies de plus de \$1.000 à une famille dont le revenu annuel se situe aux environs de \$13.000.

Voici l'essentiel de ces suggestions dont chacun peut tirer sa part de profit.

● Si vous avez une cour, cultivez vos propres légumes. Un jardin de 15 pieds par 25 pieds dans lequel on cultive tomates, carottes, haricots, pois, céleri, épinards, laitue, persil et betteraves, peut produire des légumes pour environ \$350 aux prix d'aujourd'hui. Tout ce qui ne peut être mangé frais sera mis en conserve ou congelé.

● Achetez de préférence les produits portant la marque du supermarché où vous vous approvisionnez: ces produits de la maison coûtent en général 10% de moins que les grandes marques nationales. A retenir, les légumes congelés sont moins chers que ceux en conserve. A éviter à tout prix: les aliments déjà préparés, genre "TV dinners" et autres.

● On peut couper le coût du chauffage en isolant parfaitement sa maison et en calfeu-

trant portes et fenêtres. Si vous avez un appareil à air climatisé, vous abaisseriez vos frais d'électricité en mettant des stores vénitiens dans les fenêtres exposées au soleil. Vérifiez vos robinets d'eau chaude de façon à ce qu'ils ne coulent pas. Sur la cuisinière, n'utilisez que des casseroles qui couvrent entièrement l'élément et ne mettez que peu d'eau pour la cuisson des légumes. Tous ces trucs peuvent vous aider à économiser quelque \$300 par année.

● Achetez tous les produits non-périssables en grande quantité. Les grands formats coûtent toujours moins cher. ● N'empruntez que lorsque c'est absolument nécessaire. Evitez les compagnies de prêts (certaines chargent jusqu'à 20% d'intérêt par année); payez vos comptes immédiatement pour éviter l'intérêt. En payant vos primes d'assurance pour l'année complète plutôt qu'au mois, vous pouvez sauver un pourcentage intéressant.

● Faites votre couture. Si vous n'en avez pas le temps, n'achetez que des vêtements lavables dans la mesure du possible. Le nettoyage à sec coûte de plus en plus cher et peut ajouter jusqu'à \$10 par année au coût d'un vêtement.

● Utilisez les transports en commun chaque fois que c'est possible. Aux frais de l'essence, il faut ajouter ceux du stationnement qui sont de plus en plus élevés, particulièrement dans les grandes villes.

● On peut couper le coût du chauffage en isolant parfaitement sa maison et en calfeu-

trant portes et fenêtres. Si vous avez un appareil à air climatisé, vous abaisseriez vos frais d'électricité en mettant des stores vénitiens dans les fenêtres exposées au soleil. Vérifiez vos robinets d'eau chaude de façon à ce qu'ils ne coulent pas. Sur la cuisinière, n'utilisez que des casseroles qui couvrent entièrement l'élément et ne mettez que peu d'eau pour la cuisson des légumes. Tous ces trucs peuvent vous aider à économiser quelque \$300 par année.

Les aubaines de la semaine

Au comptoir de la viande, jambon, dinde et veau demeurent cette semaine encore les achats les plus intéressants. Les prix de la semaine dernière restent en vigueur. Le veau dans la fesse se vend presque partout entre \$1.39 et \$1.49 la livre, mais on s'attend à ce que ces prix commencent à remonter dès le début de la semaine prochaine.

A l'étalage des fruits et légumes, si vous voulez vous "gâter" pour Pâques, il y a les asperges fraîches offertes à 59 cents la livre dans presque tous les supermarchés et l'ananas frais du Mexique qui se vend entre 58 et 69 cents pièce.

Le sirop d'érable de la saison commence à peine à faire son apparition et se vend entre \$10 et \$12 le gallon.

De l'ouest Canadien

- Agneau frais**
- * Gigot
 - * Rôti d'agneau Parisien s/os
 - * Carré d'agneau
 - * Conzone d'agneau
- Boeuf "Marque Rouge"**
- * Rossini Parisien
 - * Veau 1er Choix
 - * Faisans
 - * Cailles
 - * Volailles
 - * Lapins frais

- ~ ~ ~ ~ ~
- Aspics ~ Quiche Lorraine ~ Escarapots
- ~ Tarte en Croûte ~ Coquilles St. Jacques
- ~ Boudin blanc
- ~ Charcuterie fine Assortie

Anjou QUÉBEC

LA BOUCHERIE CHARCUTERIE FRANÇAISE DE MONTRÉAL
307 est, rue Laurier
Métro: Station Laurier

LIVRAISON A DOMICILE

TÉL: 272-4065 — 272-4086 — 272-5440

Le Jardin botanique sera fermé pendant le congé de Pâques

Le 35e Salon annuel du printemps au Jardin botanique ne sera pas ouvert aux visiteurs pendant le week-end de Pâques, selon ce que vient d'annoncer M. André Champagne, directeur du Service des parcs de Montréal.

M. Champagne a expliqué que la décision avait été prise en raison du conflit ouvrier qui oppose la Ville de Montréal à ses travailleurs manuels. Les cols bleus refusent de travailler en temps supplémentaire jusqu'à ce qu'un règlement ait été obtenu à leurs réclamations.

VENTE DE DISQUES

chez *Archambault*

jusqu'au 13 avril

COLLECTION CLASSIQUE SELECT

La musique est notre seule raison d'être.

CC-15101
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
Dir. Franz-Paul Decker
Clermont Pépin: Quozars, Symphonie No. 3
Murray Schafer: Son of Heldenleben.

CC-15087
LIONEL DAUNAIS
"D'amour e l de fantasia" - 12 chansons de Lionel Daunais - Au piano John Newark.

CC-15100
LOUISE LEBRUN
"Soirées Musicales" Rossini - Bellini - Au piano Paul Sevilla.

CC-11-22
FRANCE CLIDAT
Joue LISTZ - Rhapsodie Hongroise no. 2 - Rhapsodie Espagnole - Rêve d'amour - Venezia e Napoli. Disque échantillon - Spéc. 1.49

SPÉCIAL 334

CHACUN

CC-15078
PROKOFIEV
Pierre et le Loup - SAINT SAENS - Le Carnaval des Animaux - Lise Roy narratrice - Orchestre Symphonique de Hambourg.

CC-15067
BEEHOVEN
Symphonie no. 9 - Petrescu - M. Kessler - Orch. Symph. de la Radiotélévision Roumaine, direction I. Conta.

CC-15054
RODRIGO
Concerto d'Aranjuez - BACARISSE - Concertino en la mineur - Manuel Cordero, guitare - Orch. Symphonique de Barcelone, direction Rafael Ferrer.

CC-15048
VIVALDI
Les Quatre Saisons - Orchestre de la Chambre de Cluj - Direction M. Cristescu.

CC-15050
BEEHOVEN
Concerto no. 5 pour piano et orchestre "Empereur" - Rudy Lipu piano, Orchestre Symphonique de la Radiotélévision Roumaine.

CC-15056
MARIO DUCHESNES
La filie du 13e au 20e siècle.

COMMANDES POSTALES
A.V.P. ajouter les frais postaux suivants: **DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC:**
1 microsilillon 27
2 microsilillons 45
3 microsilillons 75
4 microsilillons 85
5 microsilillons 1.05
Ontario et Maritimes: tarif Québec plus .05
Saskatchewan et Manitoba: tarif Québec plus .10
Alberta et Col.-Britannique: tarif Québec plus .15
Résidents du Québec: S.V.P. ajouter 8% de taxe.

Les vins Secrestat sont préparés au Québec par la Maison Secrestat Limitée, membre de la grande famille Secrestat établie en France depuis 1851. Secrestat n'emploie que des éléments de la plus haute qualité, issus des plus grands vignobles étrangers.

* Pica, vin rosé	\$2.00
** Chantilly, vin blanc	\$1.50
* Sangria, saveur de fruits naturels	\$1.75
Cold Duck	\$2.25

Tous les produits Secrestat répondent à des standards de haute qualité et sont contrôlés par des spécialistes possédant une longue expérience du vin.

* Aussi disponible en format de 60 oz
** Aussi disponible en gallon

allons voir si le vin est bon...

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500 EST, STE-CATHERINE, angle Berri — 849-6201

EN FACE DU MÉTRO

PAS DE COMMANDES TÉLÉPHONIQUES durant cette vente

Me Robert Bourassa est nommé c.r.

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) — Même s'il n'a jamais plaidé une seule cause, Me Robert Bourassa, premier ministre du Québec, vient d'être reconnu comme un avocat émérite par sa nomination comme conseiller en loi de la Reine.

En voyage en Europe, M. Bourassa n'a pu commenter cette acquisition du titre de c.r. Au bureau du ministre de la Justice, on indiquait cependant qu'il s'agissait d'un cadeau de Pâques.

La Heine a sans doute voulu reconnaître à l'avance le talent de M. Bourassa dans sa défense de la souveraineté culturelle du Québec, à moins que le titre de c.r. ne lui soit décerné pour sa défense du projet de la baie James, dans son livre qui lui a valu une visite aux tribunaux.

En plus du nom de R. Bourassa, apparaissant en tête de liste, on retrouve 25 autres Québécois qui viendront s'ajouter à la légion de c.r. de la Nouvelle-France, dont le nombre des lauréats surpasse ceux de la Grande-Bretagne.

Voici les nominations annoncées, hier, par le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, lui-même détenteur du titre décerné à son premier ministre.

De Montréal: Me Robert Bourassa, Me Paul Bisailon, Me Michel Côté, Me Robert Dulude, Me L. Cameron Desbois, Me Paul Dingle, Me Monique Dubreuil, Me Tass Grivakes, Me David Kirshenblatt, Me Joan Monet, Me Herbert McNally, Me Jean-Marc Poulin, Me Gilles Renaud, Me Maurice Régnier, Me Richard J. Riendeau, Me Donald W. Seal, Me Claude Thivierge, Me Louis Vaillancourt, Me Clermont Vermette, Me Arthur Yanotsky, Me Blanka Gyulai.

De Québec: Me Henri Larue et Me Louis Tardif.

De Theford Mines: Me Jean Dutil
De Chicoutimi: Me Romulald Roy et Me Lucien Tremblay.



Le ministère des Postes émettra le 3 mai un timbre commémoratif de huit cents consacré au centenaire de Winnipeg. Le timbre représente l'intersection de l'avenue du Portage et de la rue Main telle qu'on pouvait la voir en 1872. Ce carrefour, qui était à l'origine la jonction de deux importantes pistes de la rivière Rouge, a été le berceau de la capitale du Manitoba. Winnipeg célèbre son centenaire en 1974 mais son histoire remonte à 1738, date à laquelle Pierre de la Vérendrye, explorateur et marchand de fourrure, ouvrit un comptoir auquel il donna le nom de Fort Rouge. Winnipeg compte aujourd'hui une population de 530.000 habitants.

Privé de congé, Laliberté ne pourra siéger à la commission d'enquête

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — L'université Laval a refusé le congé sans solde demandé par M. Raymond Laliberté pour participer à la commission d'enquête sur l'industrie de la construction.

M. Laliberté avait posé cette condition d'un congé sans solde de son employeur pour sa participation à l'enquête aux côtés du juge Robert Cliche, président, et de l'avocat patronal, Brian Mulroney.

L'équilibre du triumvirat, accepté de prime abord par toutes les parties, s'en trouve compromis et il ne sera pas facile de trouver un successeur à l'ex-président de la CEQ.

M. Laliberté confirmait, hier, au DEVOIR et à Radio-Mutuel, que le conseil exécutif de l'université lui avait refusé son congé sans solde à la demande de la faculté des sciences de l'éducation, où il est professeur assistant.

Le motif donné pour ce refus fut le petit nombre de professeurs et l'impossibilité de perdre un membre de l'équipe.

Le recteur de l'université Laval, M. Larkin Kerwin, devait rappeler le Devoir pour expliquer ce refus mais il ne l'a pas fait.

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, n'a également pas retourné notre appel lui demandant s'il tenterait de convaincre les autorités de Laval.

Par ailleurs, le juge Cliche, vivement déçu de la perte de M. Laliberté, indiquait, dans une entrevue à Radio-Mutuel, qu'il entend procéder avec le plus de rapidité possible.

"Il ne faut pas noyer le poisson, ni remonter dans la nuit des temps", précisait-il. L'idéal serait, selon lui, de terminer l'enquête en décembre 1974 ou au plus tard en janvier 1976.

Les incidents de la baie James seront étudiés parmi d'autres, puisque le mandat de la commission d'enquête est beaucoup plus global, selon le juge Cliche.

C'est l'ensemble de la situation des conflits patronaux syndicaux et inter-syndicaux dans l'industrie de la cons-

truction que la commission entend étudier.

La commission siégera surtout à Québec et Montréal, dans les bureaux de la Commission des accidents de travail, et possiblement sur certains chantiers, sans pour autant devenir une commission itinérante.

L'examen de quatre ou cinq chantiers devaient, selon M. Cliche, dégager un pattern permettant de comprendre la situation et d'en dégager les recommandations à faire au gouvernement et aux parties intéressées.

Le juge Cliche aimerait commencer les auditions publiques au début de mai. Il espère fournir chaque mois un rapport d'étape.

Après une première ronde d'audiences générales en mai et juin, les commissaires pourraient convoquer d'autres témoins sur des points précis à la fin d'août.

Le juge Cliche promet que la commission ne se transformera pas en "éléphant blanc" extrêmement coûteux pour les contribuables.

En plus des trois commissaires, la commission pourra compter sur les services de trois procureurs, d'un secrétaire, d'un coordinateur de recherche et de quelques secrétaires.

Des travaux sur des points précis pourront également être confiés à des experts, si la commission le juge nécessaire.

Les commis montréalais aux douanes gagnent \$1200 de moins que les torontois

Soixante-quatre commis des Douanes canadiennes de Montréal reçoivent chacun \$1.200 de moins en salaire annuel que leurs confrères de Toronto, alors qu'ils accomplissent en réalité le même travail. "Nous dénonçons avec vigueur cette discrimination qui, semble-t-il, est maintenue délibérément par le gouvernement d'Ottawa", a déclaré à ce sujet le secrétaire générale de la FTQ, M. Fernand Daoust.

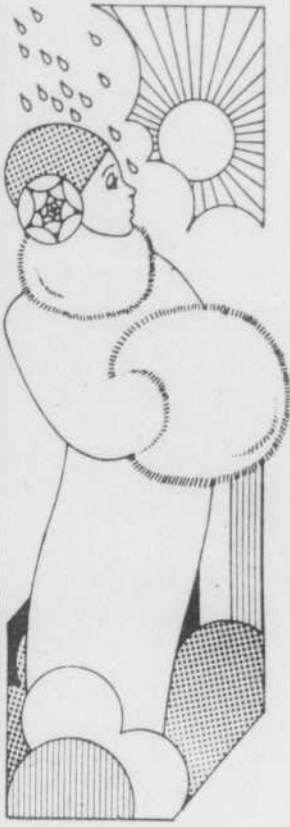
Les représentants de l'Union des Douanes et accises ont expliqué que le ministre fédéral du Revenu, auquel se rattache la division des douanes, a aboli dans les faits le grade de commis CR-1 à Toronto, alors qu'il continue de le maintenir à Montréal. Les 64 employés montréalais considérés comme CR-1 accomplissent, soutiennent-ils, les mêmes tâches que les CR-2

torontois. Le salaire des premiers est de \$4.711 alors que les seconds reçoivent \$5.952 par an.

Le syndicat de Montréal a soumis une série de griefs pour obtenir les mêmes avantages pour ses membres que ceux accordés aux employés de Toronto. Un surintendant des opérations a fait valoir de son côté aux représentants syndicaux, en rejetant le bien-fondé du grief: "En réponse à votre grief du 15 mars 1974, je désire vous informer que depuis le 9 avril 1972, vous avez été classifiés CR-1 et, par conséquent, vous avez rempli des fonctions qui vous ont été assignées comme CR-1. Quoique à Toronto et ailleurs, la position est classifiée comme CR-2, les autorités supérieures sont d'opinion que le cas de la Province est différent."

Fourrure-vérité:

Savez-vous qu'il ne faut jamais mettre un manteau humide près de la chaleur ou au soleil car la fourrure peut se défraîchir et les peaux se fendre?



Si votre fourrure a subi l'épreuve de la chaleur, envoyez-la chez Eaton. Un traitement et du repos dans la voûte d'entreposage frigorifique "Sanitized" lui fera reprendre du "poil de la bête". Vous la retrouverez prête pour une nouvelle saison l'automne venu. Avec l'assurance feu, vol et inondation il en coûte seulement 2% de l'évaluation ou 6.25 pour entreposage et assurance.

Téléphonez pour mettre votre fourrure en sûreté. Entreposage de fourrures Eaton 842-9331, poste 820.

Un chauffeur-livreur passera chercher votre fourrure dans le secteur local de livraison EATON.

Eaton Centre-ville seulement. (Entreposage et réparations de fourrures, troisième étage). Rayon 1048.

EATON

Pelletier donne un autre coup de griffe à L'Allier

par Pierre O'Neill

"Le problème n'est pas de savoir qui fait quelque chose, mais qu'est ce qui sera fait."

Participant hier à la journée des hebdomadaires de langue française, le ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, marquait ainsi d'un nouveau coup de griffe la querelle l'opposant à son homologue québécois, M. Jean-Paul L'Allier.

Interrogé par les journalistes, M. Pelletier a refusé toutes les prétentions de M. L'Allier pour qui le bon sens oblige à reconnaître que le Québec doit être le maître d'oeuvre des communications sur tout son territoire.

D'abord, M. Pelletier trouve M. L'Allier téméraire lorsqu'il s'imaginerait pouvoir tout régler ce vaste problème dans le temps d'une semaine à partir du moment où il assumerait seul les responsabilités du secteur des communications. "Il est dans l'erreur."

Et le ministre fédéral des Communications n'apprécie guère entendre M. Jean-Paul L'Allier lui reprocher que les priorités des organismes pan-canadiens tels, Radio-Canada, le CRTC, et Bell Canada, ne font que desservir la culture québécoise. Il lui rappelle notamment que les politiques de radiodiffusion canadiennes constituent un facteur déterminant dans la diffusion du français et le respect de l'intégrité de la culture.

La dernière offensive de M. L'Allier contre Ottawa soulignait le cas du territoire de l'île de Montréal où, la population est à 70 pour cent francophone et où l'on retrouve huit stations radiophoniques de langue française contre dix de langue anglaise. Quant à la télévision, elle offre deux stations à chacune des deux communautés. Si l'on ajoute les circuits de câble-diffusion, les stations françaises passent de deux à trois, alors que les postes anglais passent, eux, de deux à six.

Cette situation amenait M. L'Allier à déclarer: "Nous voulons apprendre à vivre dans un milieu culturel nord-américain, tout en empêchant la destruction de la culture française dans le Québec d'ici une ou deux générations. C'est une question politique qui devra être résolue politiquement."

En rappelant que le fédéral a toujours su prendre ses responsabilités dans ce secteur des communications, M. Pelletier risque un jugement sur les véritables intentions du Québécois L'Allier: "Il veut retourner toute la situation et laisser la plus petite part possible au gouvernement central". Ces échanges acrimonieux entre les ministres des gouvernements Trudeau et Bourassa se poursuivent à la veille même de leurs entretiens à Ottawa.

L'excellence garantira la survie de la presse écrite (Pelletier)

C'est l'excellence qui permettra à la presse écrite de survivre dans la concurrence qui l'oppose à la presse électronique.

Telle est l'opinion exprimée par le ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, participant hier à l'hôtel Reine-Elizabeth à la journée des hebdomadaires et des journaux de fin de semaine de langue française. Trois semaines seulement après avoir solennellement proclamé que le Québec se devait d'être aussi massivement français que l'Ontario est massivement anglais, M. Pelletier donnait son exposé dans les deux langues.

L'ancien rédacteur en chef de La Presse conserve nostalgie de l'exercice du journalisme et n'élimine pas l'hypothèse d'un retour à la profession dont il a retenu deux principales leçons: l'aptitude à travailler dans le bruit; l'utile manie de tracer ses idées en noir sur une feuille blanche.

Dans un premier temps, le ministre des Communications souligne que la presse électronique, au cours de ces dernières années, a marqué des progrès spectaculaires sur la presse écrite, aux prises avec d'énormes difficultés. Il indique l'importance à cet égard des développements technologiques favorisant ostensiblement une presse électronique de plus en plus omniprésente et infiniment plus souple et rapide.

En revanche, M. Pelletier trouve dans la presse écrite d'inestimables qualités compensatoires qu'il illustre par une citation du fondateur du quotidien français, Le Monde, M. Hubert Beuve-Méry: "L'écrit est le lieu privilégié de la pensée réfléchie."

Là où la presse électronique se montre le plus souvent inexacte et incomplète, M. Pelletier reconnaît à la presse écrite une fonction complémentaire reposant sur deux lignes de force: 1) la concentration sur l'écriture utilisée au meilleur de son efficacité; 2) la spécialisation et l'adaptation utilisées également au meilleur de leur efficacité. C'est là, selon lui, que la presse écrite impose sa supériorité et capitalise sur sa capacité d'adaptation à plusieurs et différents publics.

Plus que jamais, la presse écrite doit rechercher l'excellence, soutient enfin M. Pelletier qui observe le phénomène croissant d'entreprises de presse écrite ayant tendance à rechercher des dimensions et des marchés plus faciles à satisfaire. Il trouve enfin très significative cette nouvelle prolifération de journaux plus petits qui ignorent le marché du quotidien à la faveur des clientèles de fin de semaine et qui refusent la prétention de rayonner à la grandeur du pays. Et qui s'adressent à des publics dont ils peuvent mieux connaître les besoins et les aspirations.

FLOBSHEIM

Du Pierre Cardin signé Gontard

Dessinés à Paris par Pierre Cardin ces superbes modèles ont été fabriqués à la main par Gontard, l'un des plus célèbres maîtres chausseurs d'Europe. A) Modèle classique en noir ou brun acajou, \$65.00. B) Moccasin traditionnel en chevreau noir ou brun acajou, \$60.00.

LA CHAUSSURE

Brown's

Flobsheim est situé à Place Bonaventure, Place Ville-Marie, Place Victoria, Le Carrefour Laval et à 1246 rue Peel

Brown's est situé à Rockland, Fairview Pointe Claire, Le Carrefour Laval, Centre Laval, Les Galeries d'Anjou, Place Versailles et à Rive Gauche sur Ste-Catherine

VITE...VITE...VOTRE

SUPERLOTTO

QUANTITÉ LIMITEE

GROS LOT \$200,000

TIRAGE 19 AVRIL

AU RYTHME ACTUEL,
DANS 25 ANS

Tout le PNB ne suffirait plus à payer les coûts de la santé

par
Jean-V. Dufresne

En décembre 1971, l'Assemblée nationale du Québec adopta un projet de loi, le bill 65, pour mettre un peu d'ordre dans le fouillis de la santé publique. Un peu beaucoup.

Bien avant que Maurice Duplessis ne connut enfin la défaite de son parti, en 1960, le gouvernement avait commencé d'investir des sommes considérables pour construire et équiper des hôpitaux. La guerre terminée, ce fut, au Québec comme dans toute l'Amérique, le début d'une ère que les archéologues du siècle prochain désigneront sous l'âge du bistouri, de la seringue, et du béton. Si les archéologues, bien sûr, survivent aux super-microbes que nous préparons pour l'an 2000 l'injection abusive des anticorps.

Ainsi donc se multiplièrent, lits et litières, bombes au cobalt et encéphalogrammes, inoxydables et inabordable, en même temps qu'une pléthore de nouveaux programmes de santé, le plus souvent au hasard des besoins locaux ou des pressions politiques, sans égard aux ressources humaines, professionnelles ou financières, quand ce n'était pas au caprice d'une simple rivière qui passait par là, donnant naissance à une forme curieuse de racisme municipal, ce qui fait dire encore aujourd'hui à un malade de Trois-Rivières qu'on ne va pas, je vous demande un peu, le traiter dans un hôpital de "capons". Les capons, c'est une race biologiquement inférieure, qui habite sur l'autre rive, à Cap-de-la-Madeleine. Alors, bien sûr, pour ne pas mêler des types aussi singulièrement spécialisés, on construira deux hôpitaux.

La révolution tranquille aidant, l'Etat pourrait bientôt offrir à toute une génération de jeunes universitaires des débouchés nouveaux et fascinants: statisticiens, sociologues et radiologistes étaient devenus aussi conscients que les entrepreneurs en construction de la nécessité de satisfaire à des besoins aussi longtemps négligés. Disparu depuis long-

temps de la carte américaine, le rachat existait encore au Québec. Et le Québec se classait toujours parmi les nations les plus systématiquement éden-

On vit alors apparaître les premiers éléments d'une réforme sociale extrêmement complexe aussitôt que les Libéraux de Jean Lesage s'emparèrent du pouvoir, le 22 juin 1960, et accélérée encore par le crédit illusoirement illimité dont jouissait le Québec, car Maurice Duplessis avait toujours eu l'emprunt en horreur. Cependant, le prestige d'une province sans dette publique, mais aussi sans équipement social, devait coûter très cher aux contribuables: au début des années soixante, les taux d'emprunt se mirent à augmenter rapidement. Dix ans plus tard, ils auraient triple: la finance financerait la santé, qui financerait la finance.

Mais chacune de ces réformes était en soi justifiée: l'assurance-hospitalisation en 1961; la création du ministère de la famille et du bien-être social, la prise en charge de tous les hôpitaux par le gouvernement, l'année suivante; le régime de retraite en 1964; l'assistance médicale aux indigents en 1966; les allocations familiales du Québec en 1967; l'assurance-santé en 1970, et entre-temps, tout un éventail de mesures plus strictement sociales d'assistance publique qui découlaient des recommandations du rapport Boucher, lequel recommanda en 1965 une intervention beaucoup plus poussée de l'Etat dans le secteur social-santé: tant et si bien que le Québec allait consacrer, l'année dernière, 10% de son produit national brut pour les soins de santé et les services sociaux, et y employer 14% de sa population active — une personne sur sept — depuis le fonctionnaire qui coupe dans les prestations jusqu'au spécialiste qui transplante les coeurs.

Ces chiffres sont récents. Jusqu'à 1970, le ministère des Affaires sociales ignorait, littéralement, combien d'argent

au juste ses prédécesseurs avaient engagé dans tous ces programmes, et encore moins combien d'argent il faudrait engager dans l'avenir, à cause de ses engagements-là.

Comme quoi la révolution fut bien tranquille, autant que coûteuse, signalons qu'il fallut attendre jusqu'en 1971 pour doter le gouvernement d'un Conseil du Trésor, de sorte que rien n'était plus facile pour un ministre — et entre ministres il fallait s'assurer de jolies complications pour survivre — de faire adopter un crédit de \$30 millions par le truchement d'un simple arrêté-en-conseil, ratifié du reste par les ministres eux-mêmes, sans avoir à soumettre ce déboursé à l'approbation d'un organe de contrôle central des deniers publics. Lâchez le bon peuple chez Eaton, sans caissières, et vous avez une idée de la façon dont le cabinet avait approuvé la construction de nos hôpitaux.

On pouvait même en construire sans prévoir ce qu'il en coûterait pour les faire fonctionner. En exemple, on sait aujourd'hui que s'il faut investir \$25,000 pour construire une chambre d'hôpital, il en coûte une somme à peu près égale, sur une période de trois ans, pour "changer les draps".

De la même manière, pour le seul entretien de son actif, qui s'élevait à un milliard de dollars l'année dernière, en installations immobilières, le ministère des Affaires sociales doit prévoir à son budget des déboursés annuels d'au moins \$50 millions, avant même d'avoir pu acheter un seul sachet d'aspirine.

M. Eric Kierans fut le premier ministre à s'en rendre compte, mais les avatars de la politique l'empêchèrent d'entreprendre les réformes nécessaires. En 1966, l'Union nationale était reportée au pouvoir, ayant su convaincre les comités ruraux que l'équipe de Jean Lesage, avec toutes ces folies, était en train de ruiner la province. Le ministère du Bien-être et de la Famille, comme on l'appela alors, passa aux mains de M. Jean-Paul Cloutier.

Son successeur libéral, en 1970, qui le rebaptisa sous l'appellation des Affaires sociales, fort de son expérience d'actuaire, scandalisé aussi par l'orgie de contrats hospitaliers accordés par l'UN juste à la veille du scrutin, mit d'abord un frein à l'orgie du béton, puis raffina les méthodes de gestion budgétaire pour en arriver à une conclusion proprement stupéfiante: si les dépenses des Affaires sociales continueraient d'augmenter au rythme des dix années précédentes, le Québec n'aurait pas assez de la totalité de son produit national brut en l'an 2000 pour satisfaire aux besoins essentiels d'un peuple décidément trop malade.

Cette constatation, elle avait échappé jusque là à l'attention du ministère, parce qu'on connaissait mal l'ampleur des besoins suscités par le régime universel et obligatoire d'assurance-santé. L'enquête qui avait précédé son institution avait bien fourni quelques indications, mais il est de commune renommée que ces recherches aboutissent toujours à des prévisions en deçà de la réalité.

Les besoins étaient donc extrêmement difficiles à identifier, surtout que l'on observait des variations inexplicables d'une région à l'autre: un besoin était-il réel parce que, les soins étant maintenant gratuits, ils se manifestaient trois fois plus que prévu? Se pouvait-il que la générosité même du nouveau programme fût à l'origine d'une augmentation artificielle des maladies physiques et mentales? A partir de quel moment un malade authentique devenait-il un pathétique consommateur de soins et de médicaments rendus trop facilement accessibles?

Puisqu'on constatait que le nombre des interventions chirurgicales augmentait avec celui des chirurgiens, l'enthousiasme du bistouri était-il le grand responsable de la saignée des budgets? Et suivant quel critère, alors, dans un régime qui



se voulait d'application complète, accorder la gratuité pour tel traitement, et la refuser pour un autre?

D'autre part, le ministère ne pouvait pas ne pas s'interroger sur l'ensemble de sa fonction politique, au sens le plus large du terme. Devait-il se faire le gardien d'une éthique collective, d'une mission historique, pour agir vigoureusement par exemple contre une dénatalité soudaine, observée dès 1966, qu'on jugeait inquiétante pour l'avenir du Québec? Alors, allait-il devoir favoriser ou décourager l'avortement et la vasectomie, ou inciter la natalité par des programmes sociaux plus soutenus? Fallait-il au contraire reconnaître la primauté du droit de l'individu sur son corps? Et si le ministère choisissait d'encourager ces interventions, était-ce parce que la société lui avait confié le mandat d'amorcer le vieillissement de tout un peuple, surtout qu'on reconnaissait maintenant le droit inaliénable de prolonger la vie jusqu'à l'extrême

limite des ressources de la gérontologie?

Et si telle devait être sa philosophie, n'allait-il pas devoir construire, dans vingt ans, cent asiles de vieillards pour une seule garderie d'enfants?

Au reste, il y avait aussi les villes et les campagnes. Et en milieu rural, on pouvait découvrir autant de situations particulières que de régions, sinon de circonscriptions électorales. Comment une politique d'ensemble pouvait-elle répondre efficacement à des disparités aussi criantes, lorsqu'elles étaient créées par des conditions économiques et sociales qui n'avaient rien à voir avec la santé elle-même, et sur lesquelles le ministère n'avait ni juridiction, ni compétence?

Le ministre M. Castonguay, n'était pas au bout de ses peines. Il allait se demander bientôt pourquoi, dans trois malheureux comtés de la Beauce, il n'existait pas un seul dentiste, tandis que dans une ville de ce bon pays, il découvrirait

plus tard un taux d'extraction dentaire mille fois, je dis bien mille fois, plus élevé qu'à Montréal. Allait-on instituer la gratuité des prothèses, y expédier un dentiste par la peau du cou, ou faire arrêter l'arracheur de dents pour mutilation de corps?

Il allait constater, d'autre part, que plus on mettait d'argent dans la machine à charcuter, plus il y avait de malades. Que plus on pratiquait certaines ablations, plus on voyait augmenter le taux de mortalité attribuable aux désordres que l'intervention chirurgicale était censée avoir corrigés. Que plus on installait de lits, plus on trouverait d'allongés pour les occuper, et pour des séjours plus longs encore. Et que, plus on payait cher les médecins, plus ces derniers commettaient d'actes médicaux, jusqu'au seul fiscal au-delà duquel il était plus rémunérateur, tout compte fait, de passer tranquillement au Mexique pour une villégiature de deux mois.



PRACTIQUE
Confirmation instantanée

877-4032

Télex: 05-25505

St-Jean, T.-N. Hôtel Newfoundland
Halifax Hôtel Nova Scotian
Moncton Hôtel Beauséjour
Montréal Le Reine Elizabeth*
Vancouver Hôtel Vancouver*

Ottawa Château Laurier
Winnipeg Hôtel Fort Garry
Edmonton Hôtel Macdonald
Jasper Le Jasper Park Lodge

*administré par Hilton Canada

hôtels CN



Tia Moo Moo

4 oz de lait froid
2 oz de Tia Maria
Glace concassée
Passer au mélangeur ou bien secouer dans un shaker. Verser dans un verre glacé et hop au lit pour une partie de sommeil.



Pour d'autres recettes, écrivez à Service aux consommateurs a/s Walter Trudeau Les Distilleries Corby Ltée Case Postale 308 Succursale B, Montréal

Distribué par J. M. Douglas et Cie Ltée de Montréal. Une filiale de Les Distilleries Corby Ltée, Montréal.

M & S

Une expérience unique de shopping

par Renée Rowan

LONDRES — Tout le monde en Angleterre "magasine" chez Marks & Spencer: la mère de famille, la petite secrétaire, la femme du directeur, la princesse Anne. Cela fait partie du mode de vie de l'Anglais quelle que soit la couche sociale à laquelle il appartient.

Le touriste de passage à Londres n'échappe pas à cet attrait. Il aura tôt fait de découvrir que si M & S ne figure pas dans le guide des monuments historiques, c'est l'endroit où acheter un cache-mire ou un shetland de bonne qualité, à bon compte, en plus de vivre une expérience unique de shopping.

A quoi tient la réputation de cette chaîne de 251 magasins qui tente présentement de s'implanter au Québec et en Ontario? Comment expliquer ce qui fait en Grande-Bretagne le succès de cette entreprise différente des autres si ce n'est en invitant un groupe de journalistes à venir voir sur place puisque le Marks & Spencer qui vient d'ouvrir ses portes au Carrefour Laval n'est, pour l'instant, qu'un ersatz du produit original?

C'est ainsi qu'un récent samedi après-midi, je me suis retrouvée parmi les milliers de clients du Pantheon, la succursale de M & S rue Oxford, dans un des quartiers élégants de Londres. Un peu dérouter au départ, il faut bien l'admettre, par ce décor aseptique, grisâtre pour le consommateur nord-américain habitué au flamboyant, au tapage à l'oeil.

Un bon éclairage, mais pas de fantaisie. Des rangées de comptoirs sur lesquels sont alignées des piles de vêtements: sur des cintres en métal, on a posé robes, blouses, maillots de bain, robes de nuit, etc. Pas de mannequins d'allure sophistiquée.

Restées à l'heure d'aujourd'hui, les vendeuses portent encore l'uniforme: un sarreau en tissu à petits carreaux bleus et blancs, col marine. Elles sont là pour répondre à vos questions, vous aider au moindre signe; jamais elles ne s'imposent. C'est la règle chez M & S. Comme il n'y a pas de cabines d'essayage, elles se promènent toutes avec un gallon à mesurer. Elles vérifient vos mensurations si vous n'êtes pas certains de la grandeur qui vous convient, mais se gardent d'affirmer que "cela vous va si bien" dans le but d'influencer votre choix.

Pas de jour J, pas de ventes spéciales ni de prix miracle: si un produit doit être écopé parce qu'il s'est mal vendu ou que c'est la fin d'une ligne, on indique sur un écriteau: autrefois 3 livres, maintenant 2.5 livres. Autre point à noter: pas de services spéciaux aux clients, c'est-à-dire ni crédit, ni livraison, ce qui permet de vendre à des prix considérablement plus bas que dans les autres magasins à rayons, sans que la qualité en soit diminuée, bien au contraire.

En un mot, le magasin rêvé par Ralph

Nader et tous les consommateurs fatigués d'être manipulés. Ce qui n'empêche pas Marks & Spencer d'être un exemple de réussite commerciale. Peu d'entreprises du même genre connaissent un tel succès, sauf peut-être Sears, Roebuck.

Marks & Spencer naissait à Leeds, il y a 89 ans, alors qu'un immigrant polonais, Michael Marks ouvrait avec un ami, Tom Spencer, un comptoir à l'intérieur du marché. Une pancarte placée au-dessus de l'étalage, portant les mots "Ne demandez pas le prix, c'est un penny", leur assura un succès immédiat qui ne s'est jamais démenti.

De tous les magasins en G.-B., ceux de M & S sont les plus peuplés au pied carré. Dans une semaine ordinaire, 13,000,000 de clients y passent; dans les semaines précédant Noël, ce nombre atteint le chiffre vertigineux de 20,000,000.

C'est aussi le magasin où la marchandise reste le moins longtemps sur les tablettes: chandails, sous-vêtements, blouses ou T-shirts sont remplacés aussi rapidement qu'ils sont vendus. Le roulement du stock a été l'an dernier d'au moins 20 fois, ce qui représente le double d'un roulement normal. Un soutien-gorge sur trois vendus en G.-B. porte l'étiquette "St. Michael", la marque de commerce de la maison.

Phénomène commercial unique dans son propre pays, peut-être même au monde, M & S écoule chaque semaine \$25 millions de dollars en marchandises et a terminé l'année 1972 avec un chiffre d'affaires de \$1.3 milliard et des profits nets de \$108 millions, soit une augmentation de 18.8% comparativement à l'année précédente. Cela se traduit, pour cette chaîne de magasins, par une marge de profits de 8.2% comparés à 5.6 pour Sears, 3% pour Kresge et 2.9% pour J.C. Penney.

Les directeurs de M & S ont deux obsessions: le contrôle de la qualité et le bien-être de leur personnel. Une visite aux laboratoires du siège social de la compagnie, rue Baker, à Londres, réussit facilement à me convaincre que quand on parle de qualité, on ne se gargarise pas de mots: on y tient avec acharnement, d'une façon presque passionnée.

M & S ne fabrique pas elle-même les vêtements qu'elle vend: ceux-ci sont fabriqués à contrat par quelque 600 manufacturiers, mais selon les indications de la maison. Pour chaque vêtement, il y a une fiche longue de quelques pages mentionnant d'une façon bien précise le moindre détail: le tissu à employer, son poids, ses qualités d'entretien, la couleur, sa résistance à la transpiration, au froissage, à l'eau, au soleil, à la lumière, au frottement; la doublure à utiliser, les boutons, le fil; la longueur des manches, du dos, la profondeur des plis, des poches, etc.

Les acheteurs de la maison, connus

sous le nom de "sélectionneurs", choisissent les tissus, adaptent la mode à leurs besoins, fournissent leurs propres patrons aux manufacturiers. M & S n'hésite pas à s'approvisionner partout à travers le monde quand la qualité l'exige.

Les pointures sont normalisées (un 14 est toujours un 14 et non un 12 pour flatter la vanité du client) et le contrôle de la qualité est constamment assuré grâce aux tests de laboratoire qui se font à longueur d'année par quelques 300 techniciens.

Une fois le vêtement complété, il est distribué à des membres du personnel pour être porté à titre d'essais avant d'être finalement mis sur le marché. Si malgré toutes ces précautions, le client porte plainte, le consommateur est immédiatement remboursé et le vêtement est envoyé au laboratoire pour d'autres tests. L'étiquette "St. Michael" cousue à l'intérieur de chaque vêtement sert de facture au moment de l'échange. Il n'y a pas besoin d'excuse pour retourner un achat; tout ce que le client a besoin de dire c'est: "Je ne veux pas de ce vêtement" et l'argent lui est remis sans autre forme d'interrogatoire.

L'autre point d'honneur de Marks & Spencer, c'est la façon dont la compagnie traite ses employés. Nous n'avons encore jamais rencontré d'entreprise où les conditions soient meilleures: une cafétéria où pour quelques sous par jour (12 cents pour le lunch), les employés peuvent prendre leurs repas; une salle de repos, des réfrigérateurs pour permettre aux mères de famille de faire leur marché pendant leur temps libre, des douches; la possibilité de se faire coiffer à l'heure du lunch pour aussi peu que 72 cents tout en mangeant son repas servi sur un plateau; la présence permanente sur les lieux d'une infirmière et la visite quelques fois dans la semaine d'un médecin, un examen dentaire tous les six mois, la visite régulière d'un chiropodiste pour soulager et traiter les pieds endoloris, etc.

Le directeur du personnel dans chaque magasin et ses assistants sont toujours des femmes: elles connaissent chaque employé par leur nom et sont toujours disponibles pour rencontrer ceux qui le désirent. Chacun est encouragé à faire part de ses difficultés, de ses problèmes personnels.

Tout cela est trop beau pour être vrai? C'est pourtant ce qui existe et que j'ai pu vérifier. Paternalisme, "missionnarisme", une façon détournée de retarder le plus possible l'entrée du syndicalisme dans l'entreprise qui compte pas moins de 37,600 employés? Peut-être, mais il n'en reste pas moins que le personnel jouit de conditions exceptionnelles.

Marks & Spencer veut tenter l'expérience au Canada. Déjà dix-huit magasins sont prévus à travers le pays d'ici 1975, dont trois dans la région de Montréal: un qui a déjà ouvert ses portes au Carrefour Laval, un deuxième d'ici la



Le numéro 2 de la chaîne Marks and Spencer, le Pantheon de la rue Oxford, à Londres.

mi-mai à la Place Ville-Marie et enfin un troisième, le plus grand, s'installera rue Sainte-Catherine, à l'angle de la rue Mansfield, dans l'ancien Dallaire, en septembre prochain.

Deux points d'intérêt à noter: les prix ici sont entre 60 à 70% plus cher qu'en

Angleterre, mais retent malgré cela concurrentiels. Cela s'explique par les frais de douanes, les taxes d'importation et le transport aérien.

Déjà, M. Jim Wylie, directeur du magasin de Laval, reconnaît, après moins de deux mois de séjour à Montréal, que

les goûts de la Québécoise, toujours à l'avant-garde de la mode, ne sont différents. Il faudra créer pour elle une ligne de vêtements plus sophistiqués, mais de qualité tout aussi durable si on veut faire une percée sur le marché québécois.



Viens nous voir, you all

Le printemps rit en Louisiane. Viens tout de suite. Ou viens plus tard voir notre été luxuriant.

Tu seras en pays familier avec les Broussard, les Thibodeaux, les Bienville, les Guidry, les Arceneaux, les Hébert, les Smith, les Jones et les Brown. On te dira peut-être: "Je t'espérons depuis longtemps." En Louisiane, le pays est mi-Français, mi-Anglais, mais chaleureux à cent pour cent. Nous choisissons la visite.

Tu verras des choses à aimer. A Nouvelle-Orléans, le Vieux Carré n'a pas changé depuis le temps. Tu écoutes du jazz, le vrai, tu peux danser dans la rue si les jambes te démangent... ou tu y passes la nuit à batifoler. La cuisine? Cuisinée... française, espagnole, créole... ou toute simple. Puis tu voudras rouler et flâner le long des bayous de l'Acadiana, sous les vieux chênes enguirlandés de mousse autour des demeures historiques. Il te faudra voir le square restauré de Shreveport, te rendre à Natchitoches, à Breaux-Bridge, à New-Iberia, aux Félicianas. Il y a des courses sous harnais à l'année, en Louisiane, du golf, des festivals tous les mois, des eaux propres, des grèves. Tu nages, tu pêches, tu camps, tu pique-niques, tu skis. Partout, tu savoures la bonne vie du Sud. Viens de bonne heure, avant que tous arrivent ensemble. Et surtout, parle-nous. You all come.

La LOUISIANE
Je t'espérons. Viens.

LA COMMISSION DU TOURISME DE LA LOUISIANE

Dep. C-1 • B.P. 44291 • BATON-ROUGE, LOUISIANE 70804

Veuillez m'envoyer des renseignements sur la Louisiane touristique

Je m'intéresse particulièrement à

() La Nouvelle-Orléans () L'Acadiana () Les demeures historiques

() La pêche et les sports () Le camping

() Autre _____

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE ET PROVINCE _____

INDICATIF POSTAL _____

Le Devoir

LES MEILLEURS FRUITS DE MER
LE HOMARD VIVANT
STEAKS SURCHOIX
MOBY DICK'S BAR LOUNGE
Un succulent super gourmet au
HOMARD \$9.75
COMPLÉT

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, Peel 849-1368

Plaisirs de la Table


LECTURE GRATUITE DES LIGNES DE LA MAIN
pendant votre repas à l'Orientale au RESTAURANT
Maharaja
2124, rue DRUMMOND
REPAS D'HOMMES D'AFFAIRES
TOUS LES JOURS 1.85
844-5702

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave de Parc et Hutchison 272-4211

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford,
face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Au Bouvillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

Chez Son Père
5316, avenue du Parc, 272-8224
Déjeuners d'affaires
du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.
Dîners de 6 P.M. à Minuit
Tous les jours, sauf le dimanche
Salons particuliers sans frais
Ouvert le Jour de Pâques dès 6 h. P.M.
DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE
Tous les jours à partir de 9:00 P.M.
Dimanche et Lundi exceptés

SPÉCIAL DE PÂQUES
Célébration aux oeufs rouges

SOUPE MAGIRITSA
TOURNEBROCHE À L'AGNEAU
Deux orchestres de danse pour vous divertir
Le Sabayon
666 ouest, Sherbrooke
(coin University)
Promenade des Magasins
rés.: 288-0373

au poulet doré
340 EST, STE-CATHERINE
TEL. 861-9495

Georges Dor, nous aussi...

par Yves Taschereau

Disons-le tout de suite, le récital que donne Georges Dor, au Patriote, est vraiment médiocre. Je voudrais bien me fendre en nuances, mais c'est inutile, je ne peux que m'expliquer. C'est du travail bâclé et ennuyant à plus d'un titre.

Musicalement surtout. La formation de Georges Dor se résume à un pianiste, Luc Arsenault. Le premier inconvénient de cette austerité musicale tient au fait que la voix du chanteur n'est plus habillée par l'accompagnement. Or, dans sa nudité, cette voix n'a rien d'exceptionnel et quand le piano se fait timide, ce qui arrive très souvent, le résultat est plutôt décevant. Ainsi une chanson comme "Pour la musique", dont le charme sur disque tient beaucoup à l'orchestration, nous laisse presque seuls avec une voix qui, dans les notes éérées, a tendance à gondoler, crochir et se fendiller. Certains nouveaux arrangements, pas encore au point, n'arrangent pas non

plus les choses. "J'suis Québécois" en blues ou "Un homme libre" mériteraient d'être travaillés au niveau de la cohérence entre les textes, la voix et l'accompagnement.

En plus de ça, Georges Dor, qui ne chante que onze chansons, parle beaucoup trop. Encore une fois, le résultat n'a rien d'extraordinaire. Comme son pianiste est mal éclairé, il dira que celui-ci a du mal à "voir les noires dans la noirceur, les blanches, c'est plus facile". Répété quatre fois (j'ai bien compté), le gag perd un peu de son impact. Ses longs monologues ressemblent à ceux d'Yvon Deschamps (par le ton, la voix, les mots) à leurs meilleurs moments. En d'autres moments, il dira aussi que Bourassa a dû tomber sur la tête quand il était petit et d'autres platitudes du genre.

Au fond, cela n'a rien de tellement surprenant. Il ne faut pas oublier que les

textes de ses chansons nous ont habitués un peu à ce genre de facilités. On se souvient des rues "sales et transversales" ou tu es toujours la plus belle" de "La Manic". Au hasard des chansons, j'ai glané ces comparaisons au sujet d'une femme "plus douce que miel" ou de cheveux "plus blancs que blé des plaines". Ou encore cette révélation fulgurante: "Quand on est Québécois une fois / On est Québécois pour tout le temps / Comme un Noir est noir pour la vie".

En fait, Georges Dor n'a jamais été un auteur-compositeur-interprète remarquable. Il a, bien sûr, fait de bonnes chansons, agréables à entendre avec un orchestre qui fait oublier les petits défauts qui peuvent s'y trouver. Mais, quand il chante seul avec son pianiste, ceux-ci sont grossis à la loupe.

En première partie, Louis Lalonde, guitariste, ne faussait pas.

Le GPR invite au voyage intérieur

par René Picard

Malgré le froid et la tempête, les amateurs de danse moderne s'étaient donnés rendez-vous à la première du spectacle du Groupe de la Place Royale, au Monument National. Une soirée de danse de très bonne qualité et de recherches intéressantes.

"Mirage" de Peter Boneham nous amène dans le désert rocaillieux des Bad-lands où un homme (Jean-Pierre Perreault) poursuit sa longue marche solitaire, victime de la chaleur intense. Nous le retrouvons simultanément sur la scène et à l'écran aux prises avec des phantasmes agressifs et tenaces. La juxtaposition de ces deux chorégraphies où l'une (celle sur film) fort simple,

quasi réduite aux seuls mouvements naturels s'oppose à une autre très élaborée, retient l'attention tout au long de la danse. La construction est forte. Le très beau film de Susanne Swibold, un peu trop prenant parfois, ajoute le regard personnel d'un artiste sur une nature à la fois aride et envoûtante. Les principaux traits d'union entre le film et la scène se trouvent dans la présence sur scène de Jean-Pierre Perreault, l'homme du film, puis, dans la musique aux accents primitifs de Paul Duplessis. Cette œuvre de Boneham constitue sans doute l'une des plus intéressantes de la danse moderne canadienne actuelle.

La seconde chorégraphie, "I must say", une nouvelle création de Peter Boneham, repose sur une simple succession de pas de deux, chacun imprègne d'un climat très différent et se référant à un style particulier. Francine Boucher et Leslie Link incarnent la joie, la fraîcheur et l'espérance d'un beau couple d'adolescents. Suivent Roberta Mohler et Jean-Pierre Perreault dans un second pas de deux où transpire la sensualité d'êtres plus mûrs mais aussi très beaux; enfin, Janet Oxley et

Peter Boneham entrent tête première, dans un univers de contre-culture; c'est drôle et les deux danseurs y sont fidèles à eux-mêmes. Tous les danseurs reçoivent d'ailleurs, un appui remarquable de Vincent Dionne et de ses musiciens, auteurs de la musique de cette chorégraphie. A remarquer aussi, les costumes de Marie-Hélène Gascon, bien pensés; ils contribuent à intensifier le climat recherché dans chacune des sections de la danse.

La dernière pièce au programme, "Galapagos" de Jean-Pierre Perreault, est une œuvre difficile qui exige toute l'attention du spectateur. Reunissant des projections et des films de Susanne Swibold, une musique signée Pierre Gouin interprétée par Vincent Dionne et ses musiciens, sans compter des costumes de Mariette Rousseau-Vermette, "Galapagos" s'avère une expérience captivante qui nous amène vers une danse simple et dépourvue. Le point le plus intéressant du travail chorégraphique réside dans l'utilisation de phrases aléatoires

(improvisations dirigées) assignées à des danseurs et que d'autres reprennent simultanément dans un "échos des corps". Les images de Susanne Swibold, captées aux Iles Galapagos, suggèrent des lignes et des rythmes que le chorégraphe utilise mais de manière très subtile. En fait l'idée la plus heureuse de Perreault est de ne pas styliser simplement les mouvements d'oiseaux; par contre, la chorégraphie retient de ceux-ci un certain rythme. La qualité de la photographie est remarquable. A ce travail raffiné s'intègre une musique de Pierre Gouin, composée en dix sections comme la chorégraphie.

Les sept danseurs du Groupe de la Place Royale atteignent une haute qualité technique, chacun apportant des attributs personnels à un ensemble homogène. Rosemary Toombs, Francine Boucher, Roberta Mohler, Janet Oxley, Peter Boneham, Jean-Pierre Perreault et Leslie Link, tous dansent bien. Tout comme eux, la danse moderne québécoise se révèle en excellente forme.

échos

LES ORDRES: Michel Brault vient de terminer le montage de son dernier long métrage "Les ordres" dont le scénario s'inspire de la crise d'octobre 1970. On ignore encore quand le film sera mis en circulation.

CLAUDE FOURNIER: "La queue, la pomme et les pépins", tel est le titre mi-drole, mi-cochon, du dernier long métrage de Claude Fournier dont le tournage s'est terminé il y a deux semaines. Sur la lancée des "Deux femmes en or", les comédies de fesses demeurent rentables.

GAUVREAU AU CINEMA: L'ONF a donné le feu vert à Jean-Claude Labrecque pour la réalisation d'un film sur l'œuvre de Claude Gauvreau. Un événement à souligner. Labrecque et son équipe sont à la recherche de textes inédits de l'auteur des "Oranges sont vertes" et de "La charge de l'original éportmyable".

LE CINEMA FANTASTIQUE A SON MEILLEUR
\$1.50
8, 9, 10, 11, 12 AVRIL
"Asylum"
You have nothing to lose but your mind.
encore
136 est, St-Paul 861-7863

La CASANOUS boîte overground
CAPITAINE NÔ
Spectacle de tout genre, pour congrès, mariages, etc.
JEUDI 11 à dim. 14.
à 22h.30 tapant — \$1.00
485 ouest, Sherbrooke
844-3691

PROGRAMME CALENDRIER DISPONIBLE SUR DEMANDE
OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
tous les soirs 7:30 et 9:30 POUR TOUS
UN FILM FANTASTIQUE réalisé par Hal Ashby
HAROLD et MAUDE
musique de Cat Stevens
2001
855 DECARIE 277-2001
Vendredi et Samedi à MINUIT: "THE ABOMINABLE DOCTOR PHIBES"

ET ALORS ? version 1974 PLUS NOUVEAUX SKETCHES DELIRANTS!
Bernard Haller
2 au 11 MAI (Relâche 7 mai)
Billets: \$7 \$5 \$4
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol), Place des Arts, Montreal Trust P.V.M.
Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$5: étudiants-Age d'Or.
Agences & CHARGEX 932-2234
THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS
Montréal 129, Tél. 842-2112

Tout est perdu sauf l'honneur pour ce drôle de métal sicilien cocu!
mimi métallo
blessé dans son honneur
CINEMA 5550 Sherbrooke O. FESTIVAL 525-8600

L'univers de Michel Tremblay! 5e Sem. 14 ANS
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
Un film de ANDRÉ BRASSARD
JEAN-TALON 735-7000 PLUS DE LYS 388-3383 CINÉMA DE PARIS 861-3996

17e saison
La Poudrière
En reprise, et à la demande générale
DERNIÈRE SEMAINE
"OH, LES BEAUX JOURS"
de Samuel Beckett avec DENISE PELLETIER
Mise en scène Jeanine Beaubien
"C'est un spectacle qu'il faut voir et qu'on hésite à trop commenter, de peur de briser le charme et l'envoûtement qui s'en dégagent."
Martial Dassyva, La Presse
"Samuel Beckett's 'Oh, Les Beaux Jours' is a triumph of play, production and cast... Oh, La Belle Soirée."
Lawrence Sabbath, Montreal Star
Dimanche seulement
Théâtre de marionnettes **LA BELLE AU BOIS DORMANT**
Français 2 h. - Anglais 4 h.
ENFANTS: \$2.00 - ADULTES: \$2.50
Renseignements: 526-0821
Billets en vente à l'Hôtel Sheraton Mt-Royal G 20 et au Montreal Trust, P.V.M.

SALLE RESNAIS DEMAIN OUVERT À 1.00
TERRORISME! 18 ANS Adultes
Du sang neuf dans le film policier
Un Chabrol époustoufflant, mené à un train d'enfer
UN FILM DE **CLAUDE CHABROL**
NADA
7:30 - 9:45
elysée
35 MILTON 842-6053
SALLE EISENSTEIN 7:30, 9:45 14 ANS
LA RÉVÉLATION DU FESTIVAL DE CANNES
REJEANNE PADOVANI
un film de Denys Arcand

Venez dans le Bas du Fleuve et arrêtez-vous à
L'Auberge des Roy
Louise et Raoul Roy
Table gastronomique
R.S.V.P. 1-418-869-2981
St-Fabien sur Mer, Cté Rimouski, P.Q.

Dès Demain ! POUR TOUS
UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
SERGIO LEONE
présente
MON NOM EST PERSONNE
HENRY FONDA • TERENCE HILL
dirigé par TONINO VALERII
scénario de FULVIO MORSELLA
musique de ENNIO MORRICONE
CHAMPLAIN À cause de la température inégale l'ouverture du Ciné-parc Odeon est reportée à plus tard.
STE CATHERINE PAPINEAU 524-1685 St-Hyacinthe
CREMAZIE ST DENIS CREMAZIE 388-4210 ST-Jerome ST-Jean

LES PRODUCTIONS BOBEC PRÉSENTENT
EN SPECTACLE OUTREMONT
au cinéma 1248 Bernard 277-4145

Hâtez-vous les billets s'envolent !
RAOUL DUGUAY
13 Avril à 8h. et 11h. \$1.99

RANI SHANKAR Co-Production Kosmos
25 Avril à 7h.30 et 10h. \$2.49
JEAN PIERRE FERLAND COMPLET
Avril à 8h.30 et 11h. \$1.99

billets EN VENTE au cinéma et à **KATERACTIF**

LA COMPAGNIE DE DANSE LOUIS FALCO
Sept danseurs et d'un enthousiasme remarquable et un groupe rock de quatre musiciens, que Canadian Concerts & Artists présentera au Théâtre Maisonneuve les 15, 16 et 17 avril à 22.30 heures. (Publicité)

LA TOUTE NOUVELLE et la PLUS FANTASTIQUE AVENTURE de **JULES VERNE**
CAPITAINE de 15 ANS
en couleur Voyez La plus extraordinaire chasse à la baleine.
• Un furieux combat contre les mercenaires.
• La révolte des esclaves.
• Les dangers de la jungle Africaine.
A L'AFFICHE !
Aussi 2e GRAND FILM DANS CHAQUE CINÉMA
ARLEQUIN: "CAPITAINE" à 2.45, 6.05, 9.25 p.m. "ZAMBO" à 1.10, 4.25, 7.45 p.m. RITZ: Sur semaine dès 6.15 p.m. Dimanche continué depuis 1.10 p.m.
ARLEQUIN 1004 St. CATHERINE EST 288-2943
RITZ 1313 BELANGER E 272-5290
VIAU POINT-VIAU, LAVAL 669-3866
CINÉ-PARC ST-EUSTACHE 625-1432 627-4747 861-6565
OMEGA 2665 CHEMIN CHAMBLÉ LONGUEUIL - 670-0590

SI VOUS AIMEZ RIRE AUX ÉCLATS NE MANQUEZ PAS LA COMÉDIE DE L'ANNÉE
"l'emmerdeur"
LINO VENTURA • JACQUES BREL
Lun. au ven. 7:30 - 9:30
Salle Renoir Gagnant, Meilleur film étranger: un film de FRANÇOIS TRUFFAUT "la nuit américaine"
le DAUPHIN américaine
REANBIER PRÈS D'IVREVILLE 721-8050 Lun. au ven. 7:30 - 9:30

MONDECAI RICHLER, auteur du roman porté à l'écran et mettant en vedette l'acteur principal de "American Graffiti"
RICHARD DREYFUSS et **RANDY QUAID**
en nomination par Academy Award.
14 ANS

"GÉNIAL: est Richard Dreyfuss dans le rôle titre "The Apprenticeship of Duddy Kravitz" un film merveilleusement vivant, dur et tendre, très drôle et à la fois nostalgique et réaliste... Une comédie de grande qualité."
Martin Malina, Star

The Apprenticeship of Duddy Kravitz
Produced by John Kershner. Directed by Ted Kotcheff. Color by Bellvue-Pathé. Released by Astral Films Ltd.
avec MICHELINE LANCIOT, vedette de "La Vraie Nature de Bernadette"
DÈS DEMAIN ! Cinema
PLACE HILL MARIÉ 866-2644
PREMIÈRE MONDIALE: sous le patronage de l'ORT, à la Place des Arts, 11 avril. Pour billets contactez OBT Organization, 481-2787.

le mime de réputation mondiale
Billets en vente aux guichets
24 au 28 avril
MARCEL MARCEAU et PIERRE VERRY
Les 24, 25 et 26 avril à 8 h.30
le 27 à 6 h. et 10 h.
le 28 à 2:30 h. et 8 h. \$3 à 7.
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 18 (Québec) Tél: 842-2112

"ON NE PEUT PAS VIVRE AU QUÉBEC EN 1974 SANS AVOIR VU "BINGO!"
René Homier-Roy, "Bon Dimanche"
LES FILMS MUTUELS présentent UNE PRODUCTION PIERRE DAVID JEAN CLAUDE LORD
BINGO 14 ANS
UN FILM DE **JEAN-CLAUDE LORD**
avec REJEAN GUENETTE • ANNE-MARIE PROVENCHER
CLAUDE MICHAUD • ALEXANDRA STEWART • GILLES PELLETIER
JANINE FLUET • MANDA PARENT • ROGER LABEL
PIERRE VALCOUR • MARCEL SABOURIN • JEAN-MARIE LEMIEUX
et JEAN DUCEPPE
avec la participation amicale de WILLIE LAMOTHE
PAPINEAU 521-6553 LAVAL 688-8200 PARISIEN 861-2697
VERSAILLES 353-7880 GREENFIELD PARK 671-6129 FAIRVIEW 697-8095
REX SAINT-JÉRÔME MASKA SAINT-HYACINTHE ODÉON VERDUN
CAPITOL SAINT-JEAN VÉNIUS JOLIETTE CAPITOL TROIS-RIVIÈRES

Le Filmex de Los Angeles attire 100,000 cinéphiles

HOLLYWOOD (AFP) — Filmex, troisième festival international du cinéma de Los Angeles, a fermé ses portes mardi soir après avoir rencontré un succès qui semble devoir faire de cette manifestation la plus importante pour l'industrie américaine du cinéma dans les années à venir.

58 longs métrages, en provenance de quinze pays, ont été présentés en treize jours devant un total, de près de 100,000 spectateurs représentant le monde du cinéma américain et les habitants de la région de Los Angeles.

Conçu principalement pour faire connaître l'évolution du cinéma international à Hollywood (qui bien qu'en restant la capitale de cette industrie reste fort ignorant de ce qui se passe ailleurs), Filmex n'est pas à proprement parler une entreprise commerciale. Les films anciens et nouveaux sont choisis par un comité de dix personnes, et ne font pas l'objet d'une distribution de prix.

Organisée depuis cette année, au moment où l'Académie américaine du cinéma distribue ses Oscars, l'entreprise attire

de plus en plus l'attention du public et des spécialistes aux États-Unis comme à l'étranger.

La France, dont le cinéma est traditionnellement très apprécié du public américain, a tenu une place importante au cours de ce festival, en particulier grâce à la présence de Henri Langlois. Le directeur de la cinémathèque française était, en effet, venu recueillir à Hollywood un Oscar honorifique que lui a décerné l'Académie du cinéma pour les efforts qu'il a déployés depuis près de quarante ans, afin de rassembler et protéger une collection de films uniques pour l'histoire du cinéma.

M. Langlois a notamment présenté au festival un choix unique de films retraçant les premiers balbutiements de cet art, avec en particulier des courts métrages de Nadar, Méliès, Lumière et Zecca.

Filmex a également présenté, entre autres, "Les violons du bal" de Michel Drach, "Juste avant la nuit" de Claude Chabrol et "Le cousin Jules" de Dominique Benichetti. Ce dernier film, encore inédit en France, mais déjà acclamé au dernier Festival de Locarno, est un film muet et sans musique qui parvient à une étonnante intensité dramatique grâce à la seule description de gestes, et grâce aux bruits environnants enregistrés en stéréophonie.

La Grande-Bretagne, en

coproduction avec les États-Unis, était représentée notamment par "Les trois mousquetaires" de Richard Lester, la Belgique par "Home Sweet Home" de Benoît Lamy, l'Allemagne fédérale par "Ludwig: requiem pour un roi vierge" de Hans-Jürgens Syberberg, l'Allemagne de l'Est par "Le troisième" de Egon Günther.

De Pologne était venu "Le mariage" de Andrej Wajda, de Hongrie "Photographie" par Pal Zolnay, et d'Union soviétique "Ruslan et Ludmilla", la dernière oeuvre d'Alexandre Ptouchko.

La Suisse était représentée par "L'invitation" de Claude Goretta, les Pays-Bas par "Turkish Delights" de Paul Verhoeven. L'Amérique du Sud était présentée grâce au "Château de la pureté" du Mexicain Arturo Ripstein, et grâce à "Juan Moreira" de l'Argentin Leonardo Favio, le Canada, enfin, avait envoyé "Slipstream" de David Acomb.

Diverses autres caractéristiques font de Filmex un festival unique en son genre. Afin de donner une image étendue du cinéma, de nombreux films anciens sont présentés. S'adressant au plus large public, les places sont bon marché et parfois même gratuites, tandis que spectateurs, acteurs et metteurs en scène sont invités à se rencontrer à l'issue des représentations.

L'OSM crée "Prismes et réseaux" de Pépin

par Gilles Potvin

Plusieurs éléments divers étaient réunis au programme des "Grands Concerts" de l'Orchestre symphonique de Montréal, dont la première des deux auditions avait lieu mardi, salle Wilfrid-Pelletier. Les musiciens canadiens pour une fois occupaient la place d'honneur. Le soliste était le brillant et remarquable pianiste Ronald Turini et le programme offrait, en création mondiale, une oeuvre d'un Canadien, Clermont Pépin, titulaire cette année de la commande de l'OSM.

Pour des raisons dont on n'a pas fait état, Pépin, qui avait à sa disposition l'orchestre symphonique au complet, a opté pour une oeuvre utilisant seulement les cordes. "Prismes et réseaux" est une oeuvre en deux parties, d'une durée d'environ 12 minutes, dans laquelle le compositeur nous montre à quel point il en est dans son évolution comme artiste créateur. Dans la première partie, il veut sans doute conférer à sa musique l'impression d'immobilité. Les notes et les accords sont longuement tenus, sans vibrato, comme une toile de fond assez uniforme où se distinguent ici et là des taches couleurs grisâtres et floues. Dans la seconde partie, le mouvement est plus animé. Il s'engage un peu à la façon d'une fugue, par un thème robuste aux cordes graves. Par la suite l'oeuvre se développe en séquences très contrastées.

Le climat est généralement tendu, oppresse même, pour arriver à la fin, à une série d'accords tenus, aux accents enchevêtrés, qui se répètent avec insistance jusqu'au silence final, assez inattendu.

Cette page forte, parfois violente, succédait à une exécution envoiante de la radieuse Symphonie no. 3, de Schubert, dont la gaité est constante au long de ses quatre mouvements, dont le dernier est une étourdissante tarantelle.

L'OSM avait confié à Ronald Turini le célèbre Concerto no. 3 de Rachmaninoff, l'un des chevaux de bataille des super-pianistes. Connaissant les possibilités d'un virtuose de la trempe de Turini, il n'y avait aucune raison de s'inquiéter. Le pianiste canadien, comme on s'y attendait, s'est montré totalement à la hauteur et nous a servi une exécution absolument grandiose sur le plan sonore, faisant preuve d'une puissance et d'une musicalité jamais défailante.

C'était là du grand piano, de la haute virtuosité comme il ne s'en rencontre plus beaucoup. Turini a déjà été salué comme un jeune maître. Il est aujourd'hui un pianiste complet, comparable aux plus grands.

Au début du programme, l'OSM a voulu s'associer à ce qui s'appelle le "mois de la musique juive", dont le programme ne livre malheureusement aucun détail sur l'origine et le but, si ce n'est sans doute de faire entendre le plus possible de la musique de compositeurs israéliens durant quatre semaines. Sachant qu'il existe d'excellents compositeurs comme Partos, Ben-Haim, Tal, etc. il est désolant que l'on nous contraigne à

AU RITZ LE PRINTEMPS EST DANS L'AIR

Avec vos amis et votre famille venez vous joindre à nous à l'occasion du déjeuner ou dîner pascal dans l'élégante Salle Ovale.

Pour vous, fleurs printanières, paniers de friandises pour les enfants, musique avec Jorge Garcia et un menu de fête préparé par le chef Pierre.

HÔTEL RITZ-CARLTON
1228, ouest,
rue Sherbrooke

Pour réservations: 842-4212



écouter une chose insipide comme la suite "The Golden Chain" d'un certain Alexander Boscovich, né en Roumanie et mort en Israël en 1967. Qui a fait ce choix? Je n'en sais rien mais le responsable est certainement allé chercher au fond du panier. Si c'est ça la musique juive, on serait mieux servi avec un mois de musique québécoise!

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBE
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est, rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
**LONGPRE MARCHAND
GODREAU DOBUSH
STEWART**
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

Anthony Quinn tournera trois films en Grèce

ATHENES, (AFP) — L'acteur américain Anthony Quinn ("Zorba le Grec") a fait part à Athènes de sa décision de tourner trois films en Grèce, en co-production avec l'Etat grec.

Ces trois films seront d'un coût total de 2,5 millions de dollars, dont la moitié sera fournie par la Société générale d'entreprises cinématographiques, appartenant à la Banque hellénique pour le développement industriel.

Anthony Quinn compte également créer à Rhodes un studio cinématographique et financer un festival de cinéma international "projetant des films de contenu artistique".

Les trois films envisagés sont: "Prométhée", sur la résistance contre les nazis, qui sera réalisé par l'Italien Mario Orsini; "En attendant les barbares", inspiré d'un poème du poète grec Constantin Cavafy, qui sera tourné par le cinéaste grec Michel Cacoyannis; et "La maison du marin", d'après un roman du Brésilien Jorge Amado, avec le créco-américain John Cassavetes comme réalisateur.

Anthony Quinn, ainsi que l'actrice grecque Irene Pappas, sont parmi les acteurs qui interpréteront des rôles principaux dans ces trois films.

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

MILLION

Mission, million... possible

MILLION

Premier tirage de la Loterie olympique du Canada

MILLION

avec Lise Payette, Pierre Berton et des vedettes des cinq continents

MILLION

Une émission de Maurice Dubois en direct du Centre municipal d'Ottawa le lundi 15 avril à 21 heures aux chaînes française et anglaise de la télévision de Radio-Canada

MILLION

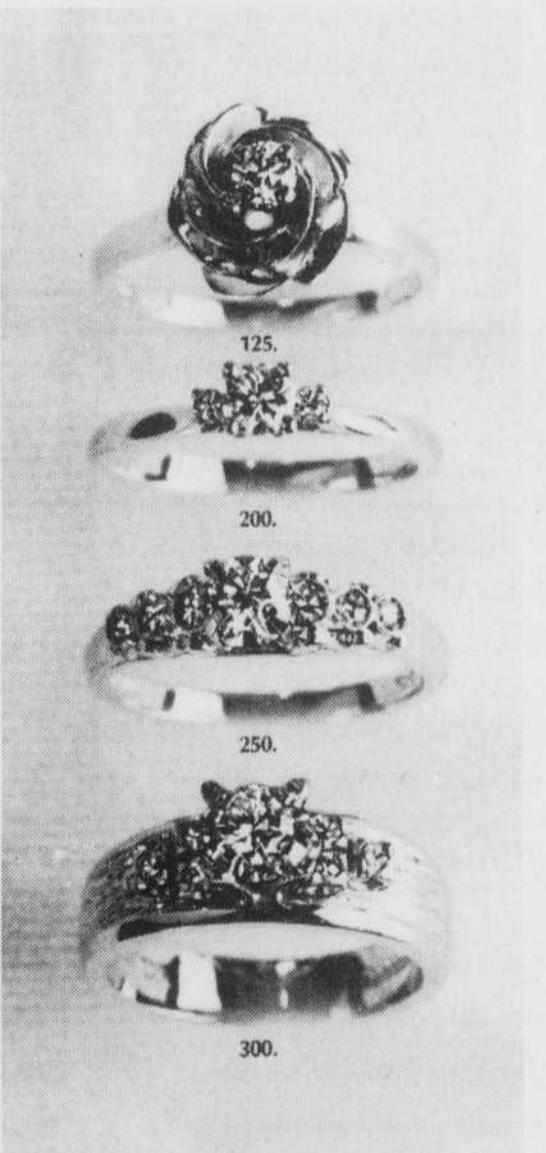
Gages d'amour à prix avantageux

Bagues à montures aussi classiques ou désinvoltes que vous le désirez.

Cela, avec tous les avantages d'un achat chez Birks. Quel que soit votre budget, vous pourrez choisir votre diamant parmi les nombreuses qualités de diamants Birks. Et nous pouvons vous assurer que votre diamant sera de la meilleure qualité possible.

Facilités de paiement

BIRKS JOAILLIERS



qui fait quoi

CIEL DE LIT: le théâtre du Trident présentera, à la salle Octave-Crémazie du Grand théâtre de Québec, à compter du 16 avril, une comédie romantique de Jan de Nartog (adaptée par Colette) intitulée "Ciel de lit". La mise en scène sera signée Albert Millaire.

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE: le numéro de mars 1974 (vol. 27, no 4) de la "Revue d'histoire de l'Amérique française" vient de paraître. Au sommaire: "Honoré Mercier, la minorité protestante du Québec et la loi relative au règlement de la question des biens des Jésuites", par J. R. Miller, "Groupes sociaux et pouvoir: le cas canadien au tournant du 19^{ème} siècle", par Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, "Le développement de l'intérêt hollandais (et son influence) dans la pêcherie de la morue de Terre-Neuve", par Jan Kupp, ainsi que plusieurs notes critiques et comptes rendus.

CANNES REPOND: le Festival international du film de Cannes aura lieu, comme prévu, du 9 au 24 mai, annoncent ses promoteurs. Cette mise au point fait écho à certaines rumeurs qui, depuis l'annonce d'élection présidentielle en France, laissaient envisager un report des dates de la manifestation cannoise. Comme le souligne l'AFP, "les festivaliers français devront donc voter par correspondance au deuxième tour, le 19 mai, tandis que les Italiens, le 12, voteront pour le référendum sur le divorce".

CINÉMA JAPONAIS: le Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Sir George Williams présentera, du 19 au 27 avril, un festival de cinéma japonais groupant quelque douze films réalisés au cours des dernières années.

SYLVIE STONE: les éditions du Jour lançaient, hier midi, le dernier roman de Michel Beaulieu intitulé "Sylvie Stone". Le récit met en scène un gars qui veut rencontrer une fille, et une fille qui souhaite rencontrer un gars. A priori, il s'agit d'une histoire pas tellement étonnante, mais "lorsque le lecteur refermera ce livre, aussi bien le dire, ils n'auront pas encore bougé".

TROIS POINGS VIRGULE: cette boîte de la Relève-Québec annonce le programme de quatre soirées de musique et de cinéma: jeudi à 20h30, spectacle de jazz avec le guitariste Nelson Symonds et le contrebassiste Charlie Biddle; vendredi et samedi à 20h30, spectacle en compagnie du groupe Beau Dompage, dimanche à 20h., festival Norman McLaren groupant quinze courts métrages. L'entrée sera libre dimanche seulement.

MADAME BUTTERFLY: cet opéra de Puccini sera présenté par l'Opéra du Québec, à la salle Wilfrid-Pelletier, les 29 avril, 2, 4, 6, 8 et 11 mai. L'orchestre sera nous la direction de Jean Deslauriers et la distribution comprendra, principalement, Clarice Carson, Robert Nagy, Robert Savoie, Marijka Czolij, André Lortie et Napoléon Bisson. La mise en scène sera signée Peter Symcox.

Carrières et Professions

CONTRÔLEUR

Une importante entreprise nationale de fabrication de matériaux de construction, jeune mais en essor rapide, recherche un comptable pour prendre la direction des activités financières d'une nouvelle usine dans la région de Montréal.

Ce poste très intéressant offre d'excellentes possibilités d'avenir. Le candidat choisi relèvera directement du directeur général; ses principales fonctions seront les suivantes:

- gestion complète de la comptabilité, du crédit et de la trésorerie
 - préparation à intervalles appropriés d'états financiers complets pour la direction supérieure
 - direction du personnel des services de comptabilité
 - trésorerie et budgets régionaux
 - analyse des prix de revient et études de réduction des coûts.
- Les candidats auront de préférence:
- le titre de C.A., de R.I.A. ou de

C.G.A. ou des connaissances et une expérience équivalentes

- au moins trois années d'expérience dans une entreprise industrielle, dont une à un poste de cadre
- une excellente connaissance de l'anglais et du français
- de l'ambition; la faculté de motiver ses collaborateurs.

La rémunération du candidat choisi sera à la mesure de sa compétence et de son expérience; elle sera assortie d'avantages sociaux qui comptent parmi les meilleurs de l'industrie.

Les postulants sont priés d'envoyer un résumé complet de leur formation, expérience, et évolution de leur traitement, dont la confidentialité sera respectée, dans une enveloppe portant l'inscription "Dossier no 194", et adressée à

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5 place ville marie, montréal H3B 2G4

membre: association canadienne des conseillers en administration

fonction publique municipale

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

jusqu'à \$21,000.

La ville de Montréal recherche un conservateur qui, sous la direction du directeur du Service des Sports et Loisirs, aura la responsabilité de planifier, coordonner, développer et diriger le travail bibliothéconomique et bibliotechnique ainsi que toutes les autres activités de la division des bibliothèques. Il devra déterminer les objectifs de la division, étudier les besoins du public, planifier les services et assurer le fonctionnement des programmes.

Le titulaire devra:

- détenir une maîtrise en bibliothéconomie,
- posséder au moins cinq ans d'expérience dans la direction d'une bibliothèque importante et, de préférence, publique,
- s'exprimer et rédiger facilement en français et en anglais.

Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée.

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer au Service du Personnel, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, chambre 416, Montréal H2Y 1C6 ou par téléphone au numéro 872-3236 ou 37.



VILLE DE MONTRÉAL

JEUNESSE CANADA MONDE

a besoin de

QUATRE (4) RECHERCHISTES

pour former une équipe sous la responsabilité du coordonnateur de recherche et de planification.

Les membres de l'équipe seront affectés à divers projets de recherche dans les domaines suivants: sciences sociales, psychologie, éducation, problèmes de développement, relations interculturelles, planification.

Ils mèneront ces projets de leur conception jusqu'à la préparation du rapport final.

Les candidats détiennent un diplôme de 1er cycle (baccalauréat) dans une ou plusieurs des disciplines suivantes: psychologie, sociologie, administration, éducation.

Les candidats bilingues retiendront d'abord l'attention.

Un atout: expérience en statistiques, planification, ordinateurs, administration, développement communautaire, relations internationales, relations interculturelles.

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 16 avril 1974 à:

JEUNESSE CANADA MONDE,
188 est, Dorchester,
Suite 300, Montréal H2X 1N4
Tél.: 861-9731

Offre d'emploi

POUR UN AGENT D'AFFAIRES SYNDICAL

POSTE: Nous recherchons les services d'un Agent d'affaires régional, intéressé aux relations de travail au sein de la Fonction publique du Canada. Le titulaire sera appelé à exercer au sein d'un syndicat dynamique. Il doit participer à l'accomplissement des diverses fonctions de l'Association dans la région du Québec.

LE CANDIDAT: Grade universitaire ainsi qu'une certaine expérience dans un domaine pertinent, avec une responsabilité croissante ou l'instruction, la formation et l'expérience égales à une formation secondaire et un nombre suffisant d'années dans un travail pertinent. Doit s'exprimer en français, posséder connaissance pratique de l'anglais.

SALAIRE: \$12,300. - \$15,400. (on procède actuellement à la révision des taux), suivant les qualifications et expérience prouvée.

Le poste à remplir est à Montréal. Pour renseignements complémentaires ou pour faire parvenir votre demande, jointe à votre curriculum vitae, écrire à:

CASE 2304, Le Devoir

NOUS POUVONS VOUS FORMER POUR ACCÉDER À UN POSTE IMPORTANT DANS LA GESTION DU COMMERCE DE DÉTAIL !

Un commerce de détail en pleine expansion, exploitant des magasins dans tout le Canada, a des vacances immédiates dans son programme de formation à la gérance d'un magasin. Nos gérants de magasin gagnent entre \$12,000 et \$40,000 par an et même davantage.

La formation:
● se fait sur place et comprend une série d'affectations, complétée par des séminaires et des conférences: suit un programme consigné par écrit;
● est un programme intensif de formation, suffisamment flexible pour qu'il puisse être adapté à l'habileté et à l'expérience individuelles;
● comprend des tests et des projets en plus de l'expérience pratique.

VOUS VOUS QUALIFIEZ pour cette possibilité de formation unique si vous êtes diplômé d'une école secondaire ou diplômé tout dernièrement en administration du commerce, et si vous avez l'habileté et l'ambition d'accéder à un poste important dans le commerce de détail.

Les intéressés sont priés d'adresser leur curriculum vitae à:

Zellers

a/s du GÉRANT DU PERSONNEL
5250, boul. Décarie, Montréal, Qué. H3X 3T9
Seules les demandes écrites seront considérées.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagdy Boulos, C.A.
Jacques R. Chailion, C.A.
Jacques Javal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

CLAUDE ROY & CIE
Comptables agréés
6444 est, rue Beaubien
suite 103
253-2287

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tel.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741

Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231

320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663

324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

235, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

RIEL, VERMETTE, RYAN,
DUNTON & CIACCIA
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104
Montréal H4Z 1H1

Sévéneur Maurice Riel, C.R. Clément Vermette
Gérald J. Ryan, C.R. Jaime W. Dunton
John Caraco, M.A.N. Jean-Louis Ciaccia
Michel Green Alain Grégoire
Jean-Pierre Archambault Jean-Pierre Saintonge

Téléphone: 866-6743
Adresse téléphonique: RIVERDIN
Télex: 01-26407

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

LE CENTRE HOSPITALIER DE TEMISCAMING, Qué.

RECHERCHE UN

DIRECTEUR GÉNÉRAL

QUI DÉTIENT LES QUALIFICATIONS ET POSSÈDE L'EXPÉRIENCE POUR ASSUMER LA DIRECTION D'UN HÔPITAL BILINGUE DE 20 LITS.

SALAIRE SELON LES QUALIFICATIONS ET L'EXPÉRIENCE.
FAIRE PARVENIR LE CURRICULUM VITAE AVANT LE 1er MAI 1974 À:

M. Paul E. Benoit,
Président, Comité de Sélection,
C.P. 816,
Témiscaming, P.Q.

ÉCOLE VANGUARD QUÉBEC LIMITÉE

École de niveau élémentaire pour élèves qui éprouvent de graves difficultés de l'apprentissage.

POSTES OFFERTS:

- PROFESSEURS TITULAIRES
- ORTHOPÉDAGOGUES
- ORTHOPHONISTES

Qualifications:

- Légalement qualifiés pour l'enseignement à l'enfance en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Candidats bilingues et expérimentés appréciés.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 20 avril 1974, à:

Denis Laberge,
4375 ouest, Ste-Catherine,
Montréal H3Z 2W1

HÔPITAL GÉNÉRAL DE 209 LITS

RECHERCHE

DIRECTEUR DES SERVICES HOSPITALIERS

(Pourra agir comme Adjoint au Directeur général)

Qualifications:

Doit posséder une formation en administration de niveau universitaire (de préférence en administration hospitalière).

Posséder des qualités de leadership pour aider les diverses équipes, à planifier et coordonner le travail ainsi que les motifs.

Salaire et conditions de travail en conformité avec les normes du M.A.S.

Inscription:

Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae avant le 30 avril 1974.

Directeur général,
Hôpital Ste-Croix,
570 rue Hériot,
Drummondville, Qué.

Toute offre de service sera traitée confidentiellement.

CHEF DES SERVICES D'INFORMATION

La Commission de la Capitale nationale recherche un chef ayant de l'expérience et un esprit créateur pour élaborer et mettre en application des programmes d'information nationaux et régionaux. Ses tâches comprennent les relations avec les médias et le public, la mise au point et la rédaction de textes ainsi que la supervision des agents d'information et du personnel de soutien affectés à ces fonctions.

Les candidats doivent être diplômés d'une université avec plusieurs années d'expérience dans le domaine du journalisme et des communications. Ce poste est bilingue. Les candidats unilingues doivent accepter de suivre des cours de langue continues d'une durée pouvant aller jusqu'à douze mois.

Traitement jusqu'à: \$16,778 (en négociation)

Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes. Prière de faire parvenir les demandes avant le 26 avril 1974 à Chef de la main-d'oeuvre.



National Capital Commission
Commission de la Capitale nationale
48 Rideau - Ottawa - Canada K1N 8K5



HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRES

Centre de santé mentale pour enfants et adolescents

recherche les services

- UN NEUROLOGUE à plein temps ou à temps partiel
- UN PÉDIATRE ou OMNIPRATICIEN à plein temps ou à temps partiel

Pour plus de renseignements, s'adresser à:

Dr Jean-Paul Milot
323-7260 entre 9h. et 16h.30

Foyer Ste-Agathe

CENTRE D'ACCUEIL POUR ADULTES OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

DESCRIPTION DE LA FONCTION:

Personne qui, mandatée par le Conseil d'Administration, est responsable de l'institution, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Scolarité et expérience. Posséder un diplôme d'Études Collégiales Professionnelles avec un champ de spécialisation approprié. Expérience souhaitable.

TRAITEMENT:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir "Curriculum Vitae" avant le 25 avril 1974.

FOYER STE-AGATHE
Poste Directeur Général
Case Postale 115
Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD

160, avenue Spruce, Elliot Lake, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1974, des professeurs qualifiés dans les matières suivantes dans chacune des écoles ci-dessous mentionnées:

École secondaire régionale de Blind River

G.M. Kerr, directeur
FRANÇAIS

Faire parvenir vos demandes à:

M. Gérard Lefebvre, directeur adjoint
École secondaire Blind River
C.P. 2000
Blind River, Ontario

École secondaire d'Elliot Lake

E.H. Dixon, directeur
FRANÇAIS
GÉOGRAPHIE
SCIENCES
COMMERCE

Faire parvenir vos demandes à:

M. Robert Pilon, directeur adjoint
École secondaire d'Elliot Lake
Elliot Lake, Ontario

Le Conseil requiert en plus des professeurs pour le FRANÇAIS ORAL dans ses écoles élémentaires.

Faire parvenir vos demandes à:

W.M. Mair, surintendant
Conseil scolaire de la Rive Nord
160, avenue Spruce
Elliot Lake, Ontario

W.C. Eaket
Président

B.M. Smith
Directeur de l'éducation

montréal

Cours à la baisse

Tendance générale à la baisse hier à la Bourse de Montréal où le volume total des transactions a atteint 1.297.200 actions comparativement à 1.751.500 mardi.

Les valeurs industrielles les plus actives ont été celles de la société internationale Nickel qui ont perdu 2-14 pour atteindre \$31 1/2 sur 133.040 actions vendues.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies in Montreal, including Albitibi, Alcan, and various industrial stocks.

Table of stock prices for various companies in Montreal, including Alcan, Albitibi, and various industrial stocks.

Indices de montréal

Table of market indices for Montreal, including changes in Industriels, Serv. pub., Banques, and Comb. Papiers.

new york

Marché indécis

Tendance indécise mercredi à Wall Street où le seul événement intéressant de la journée a été une panne de vingt-cinq minutes du système de traitement des données.

La séance s'est ouverte sur une avance de plusieurs points de l'indice des valeurs industrielles, avancée qui s'est maintenue pendant tout au long de la journée.

Des facteurs positifs, comme l'annonce de résultats très satisfaisants par diverses compagnies au cours du premier trimestre, s'opposent à d'autres moins encourageants, telle la généralisation du taux d'intérêt privilégié à 10 pour cent.

Parmi les valeurs canadiennes inscrites à la Bourse de New York, CP Ltd a perdu 1-8 et a clôturé à \$16 et Hudson Bay Company a baissé de 1-2 et terminée à l'indice à \$24 7/8.

Alcan et McEwre ont l'un et l'autre enregistré des gains, le premier de 1-8, le deuxième de 2, pour clôturer respectivement à \$35 1/8 et à \$42 3/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies in New York, including Alcan, CP Ltd, and Hudson Bay Company.

fonds mutuels

Table of mutual fund prices and performance, including various investment funds and their returns.

les devises

La parité de la devise américaine avec le dollar canadien a enregistré hier une baisse de 1-50 et atteint à \$29 27-50.

Le dollar canadien a perdu 1-50 et a clôturé à \$29 27-50, après avoir gagné 1-50 et atteint à \$29 27-50.

Le dollar canadien a perdu 1-50 et a clôturé à \$29 27-50, après avoir gagné 1-50 et atteint à \$29 27-50.

Le dollar canadien a perdu 1-50 et a clôturé à \$29 27-50, après avoir gagné 1-50 et atteint à \$29 27-50.

Le dollar canadien a perdu 1-50 et a clôturé à \$29 27-50, après avoir gagné 1-50 et atteint à \$29 27-50.

Le dollar canadien a perdu 1-50 et a clôturé à \$29 27-50, après avoir gagné 1-50 et atteint à \$29 27-50.

indices de new york

Table of market indices for New York, including changes in Industriels, Serv. pub., Banques, and Comb. Papiers.

dividendes

Table of dividend payments for various companies, including Bay Mills, DRG Ltd, and Lacroix Inc.

toronto

Chute des minières

Les valeurs minières ont connu une baisse sensible hier à la Bourse de Toronto où le prix étaient par ailleurs en baisse et le marché modéré.

Les pertes enregistrées par les valeurs minières de sociétés ontariennes font suite aux mesures fiscales annoncées hier dans le budget du ministre des Finances, John White, à don lecture mardi à Queen's Park.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies in Toronto, including Albitibi, Alcan, and various industrial stocks.

les devises

La parité de la devise américaine avec le dollar canadien a enregistré hier une baisse de 1-50 et atteint à \$29 27-50.

Le dollar canadien a perdu 1-50 et a clôturé à \$29 27-50, après avoir gagné 1-50 et atteint à \$29 27-50.

Le dollar canadien a perdu 1-50 et a clôturé à \$29 27-50, après avoir gagné 1-50 et atteint à \$29 27-50.

Le dollar canadien a perdu 1-50 et a clôturé à \$29 27-50, après avoir gagné 1-50 et atteint à \$29 27-50.

Le dollar canadien a perdu 1-50 et a clôturé à \$29 27-50, après avoir gagné 1-50 et atteint à \$29 27-50.

Le dollar canadien a perdu 1-50 et a clôturé à \$29 27-50, après avoir gagné 1-50 et atteint à \$29 27-50.

indices de toronto

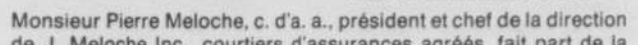
Table of market indices for Toronto, including changes in Industriels, Serv. pub., Banques, and Comb. Papiers.

dividendes

Table of dividend payments for various companies, including Bay Mills, DRG Ltd, and Lacroix Inc.



J.A. Laurin, c. d. a.



Paul V. Dansereau, c. d. a.

Monsieur Pierre Meloche, c. d. a., président et chef de la direction de J. Meloche Inc., courtiers d'assurances agréés, fait part de la nomination de messieurs J.A. Laurin et Paul V. Dansereau au poste de vice-président de la compagnie.

Ces nominations font suite à la récente intégration des activités de Laurin Beaudry Filion Dansereau Limitée et de J. Meloche Inc. L'unification du personnel spécialisé des deux maisons permettra de donner plus d'ampleur aux services déjà offerts à la clientèle.

La maison Meloche et ses sous-traitants offrent des services de courtage d'assurances et d'administration de portefeuille d'assurances à plus de 15.000 assurés au Québec, en Ontario et dans les provinces maritimes.

Large table of stock prices for various companies in Toronto, including Albitibi, Alcan, and various industrial stocks.

bénéfices

Lake Ontario Cement; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, \$339.712, perte, au regard de \$214.133, perte.

Monarch Wear; pour les 3 semaines qui se sont terminées le 2 février dernier, \$21.282, perte-2 cents l'action, pas de comparaison.

Dans le secteur manufacturier

Les immobilisations augmenteront de 28%

par Bud Jorgensen

OTTAWA (PC) — Une enquête conduite par les agences gouvernementales s'occupant du partage des investissements dans les secteurs publics et privés de l'économie, prévoit une nouvelle accélération du boom que connaissent présentement les manufacturiers au niveau de l'expansion.

L'étude prévoit une hausse de 28 pour cent des dépenses d'immobilisations dans l'industrie manufacturière, suite à une augmentation de 19 pour cent du chiffre d'affaires en 1973.

Les provinces projettent également de vastes investissements dans ce domaine, variant de deux pour cent pour Terre-Neuve à 28 pour cent pour le Nouveau-Brunswick.

L'enquête a démontré que les hommes d'affaires et les agences gouvernementales ont l'intention de dépenser \$30.3 milliards pour la construction d'édifices et l'achat d'équipements, durant 1974 au Canada. Ceci constitue une hausse de quelque 16 pour cent sur les dépenses en capital enregistrées en 1973, alors qu'une hausse de 18 pour cent était signalée sur 1972.

¶L'étude a porté sur quelque 24.000 maisons d'affaires et agences gouvernementales par le ministère de l'Industrie et du Commerce et par Statistiques Canada.

Une autre étude sera conduite au milieu de l'année et, si la tendance actuelle se concrétise, les prévisions seront encore augmentées. Le rapport transmis l'an dernier faisait état d'une hausse anticipée de 9 pour cent alors que l'augmentation des dépenses en capital a été en réalité de 18 pour cent. A l'époque, toutefois, le monde des affaires sortait d'une période de récession et était prudent dans ses projections.

Les prévisions en dépenses en capital s'établissent ainsi par provinces, pour 1974, avec entre parenthèses, la hausse en pourcentage sur l'année précédente: Terre-Neuve, \$626.3 millions (1.8%); Ile du Prince-Edouard, \$128.6 millions (11.5%); Nouvelle-Ecosse, \$895.9 millions (12.4%); Nouveau-Brunswick, \$769.9 millions (28.3%); Québec, \$6.541 milliards (14.4%); Ontario, \$11.116 milliards (16%); Manitoba, \$1.31 mil-

liard (14%); Saskatchewan, \$1.13 milliard (17.1%); Alberta, \$3.484 milliards (21.6%); et Colombie-Britannique \$3.9 milliards (16.9%). Pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, les prévisions sont de \$417.1 millions, soit 7.1%.

Les hausses les plus consi-

dérables envisagées portent sur l'industrie de production de biens de consommation. Cette augmentation est de 25 pour cent, alors que le gain n'est que de 14 pour cent dans l'industrie des services.

A l'exception des filatures et des manufacturiers de vêtements, où l'on prévoit une baisse, tous les autres sec-

teurs manufacturiers devraient connaître une hausse de leurs investissements.

On note des gains importants dans les facilités de production des métaux de base, du pétrole et des charbonnages, dans l'industrie chimique, dans les transports, les papiers, les textiles et le tabac. Les investissements seront spécialement accélérés dans la production du papier et de l'acier. Un ralentissement de l'expansion des universités, surtout depuis le milieu des années soixante, a provoqué une baisse de croissance dans le secteur des services.

La hausse des dépenses en capital par les gouvernements et les commissions scolaires est relativement faible comparativement à celle des banques, des compagnies d'assurances, des compagnies de courtage et les établissements

commerciaux.

Sur les dépenses prévues de \$30.3 milliards, le logement doit totaliser \$6.504 milliards, une hausse de 9.5% sur l'an dernier; les services publics \$5.634 milliards (11%); les agences gouvernementales, \$4.108 milliards (17.9%); les manufactures, \$4.497 milliards (28.3%); les carrières, mines et puits de pétrole, \$2.078 milliards (23.4%); l'agriculture et les pêcheries, \$2.896 milliards (21.7%); les services commerciaux, \$1.668 milliard (23.2%); les compagnies de finance, d'assurance et de courtage, \$1.302 milliard (20.7%); la production forestière, \$244 millions, (31.2%).

Les services publics comprennent les aménagements hydro-électriques, les réseaux de transport et les systèmes de communications.

faits et projets

Soquem

Gillette

La Soquem (Société Québécoise d'Exploration Minière) a découvert un groupe d'indices mineralisés sur une propriété minière qu'elle détient conjointement avec la Silver Stack Mines Limited dans le canton Bosquet, près de Cadillac dans le nord-ouest du Québec.

Par suite de travaux d'exploration exécutés l'été dernier, au coût de \$25,000, la Soquem a acquis dans cette propriété un intérêt de 49%, l'autre partie étant détenue par la société Silver Stack. La Soquem a la gerance des travaux dont l'orientation relève d'un comité de gestion constitué de membres des deux sociétés.

Domtar

Domtar Limitée a annoncé la nomination de M. Maxwell C.G. Meighan, au poste de président du conseil d'administration et celle de M. A. D. Hamilton à celui de président et administrateur en chef de la Société. M. Albert L. Fairley continue à détenir le poste de président du comité exécutif du conseil d'administration.

Le président du conseil et de la société Domtar Limitée, M. T.N. Beaupré, est décédé le 24 mars 1974 à la suite d'une longue maladie. Il détenait ces deux postes depuis 1966.

Imasco

Au cours du premier trimestre de 1974, les ventes d'Imasco se seraient accrues d'environ 20% par rapport à l'an dernier. Selon le président de la compagnie, M. Paul Paré. Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, M. Paré a tenu à souligner que l'année 1973 marquait la fin d'un programme de diversification des activités de la compagnie, entrepris en 1969. Celle-ci possède maintenant des intérêts dans les secteurs des aliments, du tabac, des articles de sport, des distributeurs automatiques et de la télévision en circuit fermé.

Le premier rasoir manuel conçu pour les dames a été lancé hier par la compagnie Gillette de Canada qui a ainsi présenté une nouvelle version de son modèle Trac II. De couleur lime, le nouveau rasoir se recharge par distributeur comme son jumeau masculin qui a été vendu à plus de 1.2 million d'exemplaires au pays.

Admiral

A la suite d'une décision de ses actionnaires, la compagnie Admiral, manufacturier d'appareils électro-ménagers, deviendra une filiale de Rockwell International Corp. L'intégration des deux entreprises se fera par l'échange de deux actions ordinaires de Admiral Corp. contre une action de Rockwell.

GM-CADILLAC

Nouvel indice de reprise dans l'industrie automobile américaine: General Motors a annoncé que sa division Cadillac rembauchera le 22 avril prochain 1,300 ouvriers licenciés pour la plupart en janvier dernier à Detroit. La compagnie a aussi annulé une décision prise antérieurement de licencier définitivement 350 ouvriers de son usine de Linden dans le New Jersey à partir de la fin de ce mois.

Les ventes de Cadillac, qui sont parmi les plus grosses et les plus chères voitures américaines, ont subi une chute de 43 pour cent en moyenne depuis le début de l'année par rapport à la période correspondante de l'année dernière, mais elles ont progressé de 50 pour cent en mars par rapport au mois précédent.

Devant la reprise de la demande pour ce type d'automobiles, la compagnie a décidé d'augmenter de 10,000 unités les prévisions de production de Cadillac d'ici l'automne prochain.

Le taux d'intérêt privilégié à 10% s'est généralisé

NEW YORK (AFP) — L'application d'un taux d'intérêt privilégié à dix pour cent se généralise aux Etats-Unis.

FNCB à Moscou

La First National City Bank, la seconde banque des Etats-Unis, a annoncé l'ouverture d'un bureau à Moscou. Celui-ci aura pour principal objectif d'ouvrir et d'entretenir des contacts au niveau commercial, et de venir en aide aux hommes d'affaires dans leurs relations avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est, a déclaré un porte-parole de la banque.

Comme on s'y attendait, plusieurs des plus importantes banques américaines ont annoncé hier une augmentation de un quart de point du loyer de l'argent qu'elles observent pour leurs meilleurs clients.

C'est notamment le cas de la première banque des Etats-Unis, la Bank of America de Californie, de la Chemical Bank of New York, de la Continental Illinois Bank and Trust of Chicago.

Si la hausse des taux d'intérêt américains continue de freiner les affaires à Wall Street et à peser sur les cours depuis deux semaines, elle a par contre permis depuis quelques jours un sensible raffermissement du dollar par rapport aux monnaies européennes.

OFFICE NATIONAL DE L'ENERGIE AVIS D'AUDITION

SOYEZ AVISES qu'une demande a été déposée auprès de l'Office national de l'énergie par la TransCanada PipeLines Limited (ci-après appelée "la demanderesse") en vue de l'obtention d'ordonnances, en vertu des articles 50 et 53 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, qui permettent d'établir les taux ou droits justes et raisonnables que la demanderesse peut exiger pour le gaz naturel vendu par elle au Canada et d'assurer les services de transport à la Saskatchewan Power Corporation et de rejeter tous taxes ou droits existants, ou toute partie de ceux-ci qui ne sont pas conformes aux taux et droits justes et raisonnables ainsi établis.

ET SOYEZ AVISES que l'Office ordonne que l'audition de la partie de la demande, datée du 21^e jour de décembre 1973 et désignée sous le titre de Phase I, ayant trait à la détermination de la base des taxes, de la marge de profit et du coût total des services proposés par la demanderesse ainsi qu'aux questions relatives aux taux et droits justes et raisonnables que la demanderesse propose, soit entendue en la salle d'audience de l'Office national de l'énergie, Pièce 940, Immeuble Trebla, 473, rue Albert, en la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à partir du mardi, 4^e jour de juin 1974 à 9h 30 a.m., heure locale.

L'OFFICE A EN OUTRE ORDONNE QUE:

Toute personne qui a l'intention d'intervenir dans ladite demande produise, le ou avant le 21^e jour de mai 1974, auprès du secrétaire de l'Office trente (30) exemplaires d'une déclaration écrite contenant sa plaidoirie avec tous renseignements, détails ou documents à l'appui, qui doit comprendre un énoncé concis des faits permettant de déterminer la nature de l'intérêt de l'intervenant dans les procédures, ladite déclaration pouvant admettre ou nier la totalité ou l'un quelconque des faits allégués dans la demande et devant porter le nom et l'adresse de l'intervenant ou de son procureur à qui des communications peuvent être faites. Tout intervenant doit faire parvenir, le ou avant le 21^e jour de mai 1974, trois (3) exemplaires de la plaidoirie et les renseignements, détails ou documents à l'appui à la demanderesse et aux procureurs généraux des provinces de Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

5. Toute partie intéressée puisse examiner une copie de ladite demande et des plaidoiries déposées avec celle-ci au bureau de:

L'Office national de l'énergie
Immeuble Trebla
473, rue Albert
Ottawa, Ontario
K1A 0E5

ou aux bureaux de la demanderesse aux adresses suivantes:

TransCanada PipeLines Limited
Commerce Court West
Toronto, Ontario
M5L 1C2

ou
407 - 8th Avenue South West
Calgary, Alberta
T2P 2M7

FAIT en la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, ce 21^e jour de mars 1974.

OFFICE NATIONAL DE L'ENERGIE

"Robert A. Stead"
Robert A. Stead,
Secrétaire.

Un rêve de... 500,000 balcons

Rendre les 500,000 balcons de la métropole plus solides, beaux et durables avec peu d'entretien, tel est l'objectif rêvé d'un jeune homme d'affaires de Beloeil, M. Raymond Caron qui vient de mettre sur le marché un produit qui pourrait dépasser un des grands plaisirs des Montréalais, les veillées sur le balcon.

Jusqu'à présent, vice-président d'un bureau d'ingénierie, M. Caron a mis au point une plate-forme de balcon en fibre de verre qu'il suffit de poser sur une structure d'acier ou de bois. Cette plate-forme est fabriquée à partir de contre-plaqué de 3/4 de pouce d'épaisseur de fibre de verre résistant sur lequel on a moulé une surface antidérapante.

Ce nouveau produit a été mis à l'essai par des ingénieurs du Centre de développement technologique de l'École Polytechnique où il a résisté à une pression de 30,000 livres.

Fabriquée par une filiale du groupe Bombardier, la compagnie Roski, la terrasse en fibre de verre sera disponible dans deux formats en six couleurs. La plate-forme de 4' x 8' coûtera \$160 tandis que celle de 4' x 10' sera vendue \$190 chez les principaux marchands de matériaux de construction.

Déjà, Fibro Bal l'entreprise de M. Caron a mis en place deux cents de ces nouveaux balcons et poursuit des pourparlers avec la Société centrale d'hypothèques et de logement pour une diffusion sur une grande échelle.

Ferraille

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie a annoncé un resserrement des formalités pour l'exportation de la ferraille.

Selon un communiqué du ministère, seules seront prises en considération les demandes des exportateurs de ferraille inscrits à ce titre en 1973 et il ne leur sera pas permis de tonnages excédant ceux qui sont exportés à une destination ou à un endroit donné pendant le mois correspondant en 1973.

L'exportateur devra déclarer sous serment, au mo-

ment de sa demande de permis d'exportation, qu'il possède déjà ou a une option d'acheter de la ferraille destinée à l'exportation et il aura besoin d'une preuve ou d'un refus d'acheter par les consommateurs canadiens. Les exportateurs de ferraille d'acier inoxydable ne devront remplir que la première condition.

Les permis d'exportation seront limités pour permettre des expéditions d'au plus 1,000 tonnes nettes par exportateur par mois à chaque destination ou place.

GENS DU MARKETING !

S'il est une conférence essentielle, c'est bien celle-ci. L'AMA y a tout mis en oeuvre.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE MARKETING

les 16, 17, 18 avril
à l'hôtel Reine Elizabeth
Montréal

Le thème: "Un marketing nouveau en vue du progrès social et économique."

Trois jours de sessions concurrentes sur tous les sujets du marketing d'aujourd'hui. Plus de 100 conférenciers y présenteront des cas réels, les concepts les plus récents, des stratégies qui ont fait leurs preuves. Venez entendre les Bronfan, Janeway, Kershaw, Lopez, Bouchard, Néron, Scrivener et plusieurs autres spécialistes réputés. Sessions spéciales en français, d'autres avec traduction simultanée.



AMERICAN MARKETING ASSOCIATION

On peut se procurer des billets pour toute la conférence, ou pour certaines sessions seulement. Pour obtenir tous les renseignements, prière d'appeler:

JEAN SÉGUIN 870-3448 (514)

MONTRÉAL CHICAGO

ALLER RETOUR
AVEC AIR FRANCE? VOL QUOTIDIEN EN
AVEC PLAISIR! B 747

départ: 13h40
retour: 17h30



ON A VOTRE VOYAGE.

Le bill C-7 aurait un effet négatif sur le marché boursier

par Michel Nadeau

Certaines dispositions du projet de loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (bill C-7) auraient un effet négatif sur le marché des capitaux au Canada selon l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

Dans un mémoire adressé au ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, les courtiers affirment que certains articles (en particulier, les articles 4, 32, 36 et 38) du projet de loi auraient de graves répercussions sur le commerce des valeurs mobilières surtout en ce qui a trait à l'exemption des souscripteurs à forfait et du maintien des prix.

Une lettre, accompagnant le mémoire, du président de l'organisme, M. Andrew G. Kniewasser, indique que "l'exemption telle que formulée dans le projet de loi n'atteint pas le but proposé en raison de défauts techniques. Pour être efficace, la définition d'exemption devrait être appliquée à d'autres articles de la loi projetée."

Le mémoire renferme une première partie où il est question des problèmes spécifiques que doit affronter actuellement cette industrie. La seconde partie est consacrée à l'analyse des propositions de M. Gray et à la formulation d'amendements souhaités par les courtiers.

Au sujet de la publicité trompeuse, l'Association est

d'avis qu'il peut être dangereux d'appliquer la sanction de responsabilité criminelle formelle dans le cas d'analyses et de conseils qui ne sont pas "circonscrits à des faits précis connus ou qui devraient être de celui qui fournit ces indications". Ces commentaires se réfèrent à l'article 36 qui couvre toute une diversité d'indications qui sont données sous forme d'analyses, de commentaires et de conseils.

Les mesures proposées entourant la publicité d'une offre à "prix d'occasion" créeraient des problèmes au souscripteur à forfait et au distributeur de valeurs mobilières en ce sens que l'observation de ces dispositions aurait pour effet, selon l'Association, de mettre les courtiers en marge des lois actuelles sur les valeurs mobilières.

Dans la dernière section de son rapport, l'Association qui regroupe près de 150 maisons de courtage décrit le rôle qu'elle joue auprès de l'investisseur dans le fonctionnement du marché des valeurs mobilières. Aussi, les courtiers s'offusquent quelque peu des doutes soulevés quant à la possibilité d'application des règlements de leur Association.

A la fin de son message, M. Kniewasser exprime le vœu d'un entretien avec le ministre et ses hauts fonctionnaires ou encore d'une rencontre des dirigeants de son groupe d'intérêt avec les membres d'un comité parlementaire.

Le pétrole synthétique à \$8.50

Selon un cadre supérieur de la Great Canadian Oil Sands Ltd de Toronto, le prix du pétrole synthétique provenant des sables bitumineux de l'Alberta devrait être d'environ \$8.50 le baril pour fournir un taux de rendement satisfaisant.

M. Howard B. Maxwell, adjoint administratif au président de la compagnie a déclaré hier qu'il s'attend à ce que le prix actuel de \$7 le baril augmente jusqu'à \$8.50 pour tenir compte des investissements de la Great Canadian Oil dans ce projet.

NOMINATION A LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS




Raymond Lavoie

On annonce la nomination de M. Raymond Lavoie au conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations. M. Lavoie est président-directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien, Montréal, Québec. Il est également président de la Librairie Hachette, Canada, et président de plusieurs sociétés canadiennes.

OUI! vous l'avez vu à la TV

C'est l'incomparable




3M
Photocopieur
051
seulement
\$189

VOYEZ CES CARACTÉRISTIQUES:


- Fait des copies 8 1/2" x 14"
- format légal;
- des transparences;
- des étiquettes et laminés plastiques;
- reproductions de qualité de 1/2 tons - solides-couleurs;
- portatif, léger et compact;
- copie des feuilles reliées.

pour une démonstration gratuite



APPELEZ GE
861-9401

CIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE
600 p. LaGauchetière



GENSTAR
LIMITÉE

CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'Assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires de GENSTAR LIMITÉE ("Genstar") se tiendra en l'Auditorium de La Banque Royale du Canada, Suite M-2, Édifice de La Banque Royale du Canada, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec, Canada, le mardi 30 avril 1974 à 2h30 de l'après-midi, heure avancée de l'Est, afin:

- (a) de voter pour ou contre la sanction du règlement trente-sept adopté par le conseil d'administration de Genstar, soit un règlement amendant le règlement tel que Genstar tel qu'amendé, lequel augmente le nombre des administrateurs de Genstar de dix-sept à vingt;
- (b) de recevoir le rapport annuel des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973, y compris les bilans consolidés, les états consolidés des bénéfices, les états consolidés des bénéfices non répartis et les états consolidés de l'évolution de la situation financière de Genstar, et de ses filiales, pour les exercices terminés le 31 décembre 1972 et 1973 ainsi que le rapport des vérificateurs y ayant traité;
- (c) de voter pour ou contre l'élection des administrateurs;
- (d) de voter pour ou contre la nomination des vérificateurs et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération; et
- (e) de traiter, s'il y a lieu, de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée.

Suivant les dispositions des règlements de Genstar, les actionnaires immatriculés, (i) dans le cas de personnes, peuvent assister et voter à l'Assemblée ou y être représentés par un procureur et (ii) dans le cas de compagnies, peuvent y être représentés et y voter par un procureur ou par un représentant dûment autorisé; et les détenteurs de titres au porteur peuvent assister et voter à l'Assemblée sur présentation à l'Assemblée de leurs titres au porteur ou des certificats de vote y ayant traité, comme il est ci-dessus mentionné, ou y être représentés par un procureur conformément à n'importe lequel de ces certificats de vote.

Les administrateurs de Genstar ont nommé les dépositaires suivants aux fins de recevoir en dépôt, au plus tard 48 heures avant l'Assemblée, les titres au porteur et de donner à tout déposant un reçu de ces titres et un certificat de vote donnant droit à ce déposant d'assister à l'Assemblée et d'y voter ou d'y être représenté par un procureur, à savoir:

<p>MONTREAL TRUST COMPANY Place Ville Marie, 777 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec, H3B 3L6, Canada, ou 43 King Street, Saint John, Nouveau-Brunswick, E2J 3X7, Canada, ou 15 King Street West, Toronto, Ontario, M5H 1B4, Canada, ou Notre Dame at Albert Street, Winnipeg, Manitoba, R3L 2J1, Canada, ou 10185 - 102nd Street, Edmonton, Alberta, T5J 2J6, Canada, ou 466 Howe Street, Vancouver, Colombie-Britannique, V6C 2A8, Canada, ou</p>	<p>MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW YORK SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE, S.A. BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG 23 Wall Street, New York, N.Y., U.S.A., ou 3, rue Montagne du Parc, Bruxelles, Belgique, ou Luxembourg, Luxembourg.</p>
---	---

S'il est envoyé aux actionnaires immatriculés de Genstar le ou vers le 29 mars 1974, le présent avis est accompagné de la formule de procuration, de la circulaire de procuration et du rapport annuel de Genstar pour l'exercice 1973. Des exemplaires additionnels de cet avis de convocation et des autres documents y mentionnés peuvent être obtenus au siège social et bureau de direction principal de Genstar, Édifice de La Banque Royale du Canada, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec, H3B 3R1, Canada, ou à n'importe lequel des bureaux des dépositaires indiqués ci-dessus.

FAIT à Montréal, Québec, Canada, ce 26ième jour de mars 1974

Par ordre du conseil d'administration
Le Secrétaire,
E. Claude Molléur

NOTE: Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée, vous devez compléter et signer la formule de procuration ci-jointe et la retourner à Genstar, aussitôt que possible, aux soins de Montreal Trust Company, 777 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec, H3B 3L6, Canada, dans l'enveloppe prévue à cette fin.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 23

DIRECT MOTOR EXPRESS (QUEBEC) LIMITEE

La requérante demande que la clause 10 de son permis qui se lit présentement ainsi: 10) TRANSPORT GENERAL - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS Vous est donné que le trente avril mil neuf cent soixante-quatorze (1974), une requête sera présentée à la Cour Supérieure...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS YVONNE BOVIN FULLUM, ménagère résidente et domiciliée dans la Cité et district de Montreal...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS JEAN FULLUM, autrefois de la Cité de Ville d'Anjou, district de Montreal...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS JAMES MACLEAN, autrefois de 1444 MacKay, app. M. ville et district de Montreal...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS H. EST ENJOINT à JAMES MACLEAN à l'intention d'acquiescer à la déclaration...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS JACQUES PERRON, P.A.C.S.M. Me Jean Gabriel Maranda, 25 Est. St-Jacques, Montreal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS COMET DOMAINE PETROLEUM INC., Déclarant. AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS ROBERT N. TIMMINS, de 730 Park Avenue, Manhattan, N.Y.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS JOSEPH K. MURPHY, c/o American Stock Exchange, 85 Trinity Place, New York, N.Y.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS ARTHUR W. HOLMES, c/o Burns Bros & Denton Ltd., Toronto Dominion Bank Tower, Toronto, Ontario.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS BERNARD T. McCORMACK, c/o Burns Bros & Timmins Inc., 37 Wall Street, New York, N.Y.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS MICHAEL GALLO, c/o E.F. Hutton & Co. Inc., 1 Battery Park Plaza, New York, N.Y.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS CHARLES F. BYRNES, Jr., c/o White & Co. Inc., 29 Broad Street, New York, N.Y.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS JOHN G. HOFFBECK, c/o Alliance One Institutional Services Inc., 36 Pine Street, New York, N.Y.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS MARTIN C. HACKER, c/o Burns Bros & Timmins Inc., 37 Wall Street, New York, N.Y.

AVIS

AVIS est par les présentes donné à ROBERT N. TIMMINS, JOSEPH K. MURPHY, ARTHUR W. HOLMES, BERNARD T. McCORMACK, MICHAEL GALLO, CHARLES F. BYRNES, JOHN G. HOFFBECK, MARTIN C. HACKER...

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intime GEORGES NORTHOPE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication...

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intime PAUL DUGUAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication...

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intime PAUL LAMARRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication...

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intime JEANNE GAUTHIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication...

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intime CLAUDE MICHEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication...

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intime JEANNE GAUTHIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication...

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intime CLAUDE MICHEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que REAL MONDOU 565 P'tit Brûlé St-Augustin, Prov. Québec...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que SYLVESTRE TRANSPORT INC. 10 rue Michaud, Laval, Province de Québec...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que LOCATION GIL-FLEU (QUEBEC) LITEE - GIL-FLEU RENTAL (QUEBEC) LTD. 5510, Côte St-François, Ville St-Laurent, Québec...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que FARALLAH BANAYAN, n'ayant aucun domicile connu, Intime. Par ordre de la Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX EMMANUELLE LEBLANC, Requérante, vs. FARALLAH BANAYAN, n'ayant aucun domicile connu, Intime. Par ordre de la Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX LAZAR SARINA, Procureur de la requérante, vs. ERNEST RAMAGLIA, homme d'affaires résidant à 2225 Beaudet, ville St-Laurent, district de Montreal, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CANADIAN PROPANE GAZ AND OIL LIMITED, Demanderesse. COMET DOMAINE PETROLEUM INC., Déclarant.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

AVIS

AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1517 du Code Civil de la Province de Québec, que toutes les créances qui ont été vendues, cédées et transportées par Pactuel Import Inc. à la Banque Royale du Canada...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que REAL MONDOU 565 P'tit Brûlé St-Augustin, Prov. Québec...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que SYLVESTRE TRANSPORT INC. 10 rue Michaud, Laval, Province de Québec...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que LOCATION GIL-FLEU (QUEBEC) LITEE - GIL-FLEU RENTAL (QUEBEC) LTD. 5510, Côte St-François, Ville St-Laurent, Québec...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que FARALLAH BANAYAN, n'ayant aucun domicile connu, Intime. Par ordre de la Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX EMMANUELLE LEBLANC, Requérante, vs. FARALLAH BANAYAN, n'ayant aucun domicile connu, Intime. Par ordre de la Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX LAZAR SARINA, Procureur de la requérante, vs. ERNEST RAMAGLIA, homme d'affaires résidant à 2225 Beaudet, ville St-Laurent, district de Montreal, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CANADIAN PROPANE GAZ AND OIL LIMITED, Demanderesse. COMET DOMAINE PETROLEUM INC., Déclarant.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que REAL MONDOU 565 P'tit Brûlé St-Augustin, Prov. Québec...

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que SYLVESTRE TRANSPORT INC. 10 rue Michaud, Laval, Province de Québec...

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que LOCATION GIL-FLEU (QUEBEC) LITEE - GIL-FLEU RENTAL (QUEBEC) LTD. 5510, Côte St-François, Ville St-Laurent, Québec...

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que FARALLAH BANAYAN, n'ayant aucun domicile connu, Intime. Par ordre de la Cour...

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX EMMANUELLE LEBLANC, Requérante, vs. FARALLAH BANAYAN, n'ayant aucun domicile connu, Intime. Par ordre de la Cour...

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX LAZAR SARINA, Procureur de la requérante, vs. ERNEST RAMAGLIA, homme d'affaires résidant à 2225 Beaudet, ville St-Laurent, district de Montreal, demandeur.

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CANADIAN PROPANE GAZ AND OIL LIMITED, Demanderesse. COMET DOMAINE PETROLEUM INC., Déclarant.

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous le nom de Claude Michel Décoratif, autrefois de 1252, Montée Masson, ville de Lachenaie, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, demandeur.

AVIS POUR ETRE PUBLIE DANS LES JOURNAUX CLAUDE MICHEL, contracteur, faisant affaires sous

Malgré Larocque, les Rangers humilient le Canadien 4-1

par Marc Thibault

Michel Larocque a eu beau voler quelque 4 ou 5 buts aux Rangers de New York, hier soir au Forum devant 16,581 partisans du Canadien, cela n'a pas été suffisant pour empêcher l'équipe new yorkaise de gagner, au compte de 4-1, le premier match de la série quart-de-finale entre les deux clubs.

On avait dit que l'absence de Ken Dryden, surtout durant ces éliminatoires, se ferait sentir. Mais ce ne fut certainement pas le cas hier soir. Larocque et Steve Shutt ont été à peu près les deux seuls Canadiens qui furent en vedette durant cette partie dominée par une équipe newyorkaise survoltée.

Certes, le Canadien n'a pas bien joué. Mais il faudrait le mentionner seulement après avoir dit que les Rangers ont été magnifiques, nettement supérieurs. Leur jeu de passes a été quasi parfait, leur mise-en-échec-avant acharnée, leur mise-en-échec-arrière excellente, le résultat étant que le gardien Ed Giacomin fut choisi

ière étoile du match et même si, en fait, Larocque le méritait plus que lui.

Avec leur défense serrée et soutenue, à l'avant comme à l'arrière, les Rangers ont constamment gâché les offensives mal concertées de Canadiens hâtant leurs passes lorsqu'ils arrivaient à sortir de leur zone. Les Canadiens se retrouvaient souvent devant une ligne bleu adversaire qui, déjà, était peuplée par cinq rivaux.

Si le Canadien veut remonter la côte, et il doit le faire

dès ce soir au Forum lors du 2e match de la série, il lui faudra distancer dans leur zone des adversaires tenaces et à l'affût de la moindre erreur. Henri Richard avait bien raison lorsqu'il disait que le Canadien traitait peut-être les Rangers "en 6 ou 7 parties". Les gars de New York veulent évidemment prouver à leur instructeur et directeur général Emile Francis qu'il a raison d'avoir le budget de salaires le plus élevé de toute la ligue Nationale. Hier soir, dans tous les cas, ils avaient tous l'air de joueurs gagnant tous \$200,000 par saison!

En cours de route, les Canadiens ont vainement tenté d'ébranler leurs rivaux, particulièrement le gardien Giacomin qui recut de Shutt, au début de la 2e période, et de Pete Mahovich, vers la fin du

match, deux solides mises en échec alors qu'il s'était risqué en dehors de sa zone. Le seul résultat fut que Shutt et Pete M furent punis en réussissant, chaque fois et cependant, à entraîner un rival au banc des punitions avec eux.

L'incohérence du Canadien était peut-être due au fait que l'instructeur Scott Bowman mélange un peu trop ses ligantes, tactique assez surprenante en éliminatoires.

La 1ère période fut marquée de 11 punitions, la deuxième étant décorée de seulement 4 et la troisième de 3.

Steve Vickers a marqué le 1er but du match et des Rangers après que Larocque, quelques secondes plus tôt, l'eût volé, comme il l'avait aussi fait contre Rod Gilbert. Le Canadien, à ce moment,

était en désavantage numérique.

Moins d'une minute plus tard, Bruce MacGregor compta un but assez chanceux, la rondelle déjouant Larocque après qu'elle eut touché le genou de MacGregor après un lancer de Pete Stelmowski qui, en fait, tentait une passe désespérée puisque MacGregor était bien "couvert" par Guy Lapointe.

Le pointage passa à 3-0 au début de la 2e période lorsque Dale Rolfe (2e étoile du match) déjoua Larocque après une petite série de passes avec Gilbert et Robert Rousseau (qui remplaçait un Vic Hadfield sur le banc mais qui, en fait, ne fit qu'une apparition sur la glace durant le match). Pour nous, la montée des Rangers semblait avoir été hors-jeu mais le juge de lignes

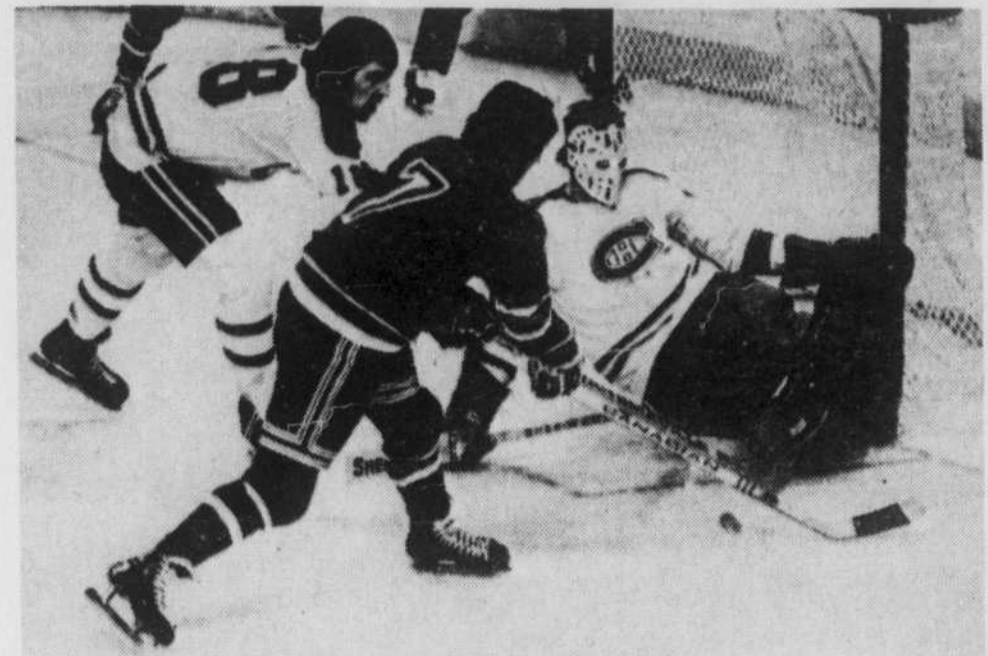
l'ignora (ou ne le vit pas).

Le Canadien marqua son seul filet quelque 6 minutes plus tard lorsque Shutt fit dévier un lancer de Lapointe derrière un Giacomin n'ayant aucune chance.

Les Rangers embouteillèrent royalement les Canadiens durant toute la 3e période avant que Brad Park ne compte sur un lancer de 30 pieds qui passa entre les jambières de Larocque. Ce coup de grâce était inutile puisque New York l'avait déjà donné.

Soit dit en passant, Lapointe et Robinson étaient sur la glace pour trois des quatre buts newyorkais. Ce n'est pas qu'ils furent si mauvais que ça. En fait, c'était parce qu'ils avaient trop de Rangers à surveiller autour de Larocque (point d'exclamation).

Bon, à ce soir.



Serge Savard, des Canadiens, et Rodrigue Gilbert (7), des Rangers de New York, se disputent le retour de lancer accordé par Michel Larocque, hier soir, lors de la première période de la partie initiale opposant les deux équipes en série quart-de-finale. L'emportant 4-1, les Newyorkais jouissent d'une priorité de 1-0 sur leurs adversaires. (Téléphoto PC)

Bruins (1-0) et Hawks (3-1) gagnent

BOSTON (d'après PC et PA) — Des victoires laborieusement arrachées par les Bruins de Boston et les Black Hawks de Chicago, hier soir, indiquent clairement à ces deux équipes que les séries éliminatoires ne seront pas, comme l'on pouvait s'y attendre, de tout repos...

A Boston, par exemple, c'est la tenue exceptionnelle du gardien Gilles Gilbert qui a permis aux Bruins de l'emporter, 1-0, contre leurs coriaces adversaires, les Maple Leafs de Toronto.

Le seul but de la rencontre a été compté par le centre Greg Sheppard, qui a mis à profit le retour de son propre lancer à 4:22 de la période miéenne.

Gilbert, qui en était seulement à son 2e match en séries éliminatoires (il avait d'ailleurs perdu son premier avec les Minnesota l'an dernier), a effectué 35 arrêts, dont neuf au dernier tiers au moment où la pression des Leafs se faisait de plus en plus forte.

Quant à son vis-à-vis, Doug Favell, ancien membre de l'organisation du Boston, il n'en fut pas moins brillant, arrêtant 32 tirs lors de cette rencontre pour le moins serrée.

En effet, les Torontois, vainqueurs seulement deux fois en six parties contre les champions de la section Est cette saison, ont passablement contenu les efforts des Bruins en exerçant un jeu de position exemplaire, combiné à un repli défensif collectif efficace.

Les Leafs ont tenté un effort ultime vers la fin du 3e engagement, retirant Favell pour le remplacer par un 6e joueur d'avant, mais ils se sont butés contre Gilbert et

ses coéquipiers, qui n'ont permis aucun lancer durant la dernière minute...

1ère période: Aucun pointage. Pun: Glennie T 0:17, Sims B 4:59, Hodge B 9:25, Sittler T 11:57, Glennie T 13:16.

2e période: 1-BOSTON: Sheppard (1), Smith, Marcotte. Pun: Esposito B, Glennie T, 0:53.

3e période: Aucun pointage. Pun: Esposito B, Pelyk T, 7:07, Orr B, (inconduite), 20:00.

Lancers par: Toronto 11 15 9 - 35 Boston 6 12 15 - 33 Gardiens: Favell, Toronto; Gilbert, Boston. A-15,003.

Hawks 3, Kings 1

CHICAGO (PA) — Par ailleurs à Chicago, les Black Hawks ont dû attendre jusqu'aux derniers instants de la rencontre, soit lorsque Mikita a marqué dans un filet désert, pour compter comme défaites les tenaces Kings de Los Angeles, finalement battus 3-1.

Tirant de l'arrière 1-0 à l'issue du premier vingt, les Black Hawks avaient pris les devants à la 2e période après les buts de Darcy Rota et Dennis Hull.

C'est Gene Carr, anciennement des Rangers, qui permit d'abord à Los Angeles de s'emparer d'une avance provisoire mais néanmoins significative du rapport des forces dans cette série: les Kings de Los Angeles (comme le Toronto d'ailleurs) ne sont pas, mais pas du tout, des clubs morts-nés en ce début de

séries, même si les deux tiennent de l'arrière 1-0 aux quart-de-finales.

1ère période: 1-LOS ANGELES: Carr (1), Williams. Pun: Long LA 5:27, Jarrett C 8:54, Long LA 15:29.

2e période: 2-CHICAGO: Rota (1), Bordeleau LA (1), Pun: Tallon C 1:48, Harper LA, Tallon C, 19:26, Corrigan LA 19:29.

3e période: 4-CHICAGO: Mikita (1), Pun: Tallon C 7:03, Harper LA, Mikita C 16:30, Long LA, (inconduite), 19:12.

Lancers par: Los Angeles 10 9 9 - 28 Chicago 8 16 8 - 32 Gardiens: Vachon, Los Angeles; Esposito, Chicago. A-16,666.

ASSOCIATION MONDIALE

Aéros 3, Jets 2

1-WINNIPEG: Beaudin (2), Spring, Ash. Pun: Black W 0:27, Taylor W, (mineure double), Hall H (mineure double), 7:05, Schella H, Sutherland W, 7:48, Stephanson W, Labossière H, 14:32.

2-HOUSTON: Marty Howe (1), Gordie Howe, Sherrit. Pun: Labossière H, Stephanson W, 0:59, McDonald W 5:34, Popiel H 7:04, Hale H 12:26, Banc du Houston, servie par Prentice, 17:58.

3-HOUSTON: Mark Howe (2), Kannegiesser. Pun: Schella, Lund. 9:00.

5-WINNIPEG: Black (1), Stephanson. Pun: Labossière H, Stephanson W, 7:02, Stephanson W 13:06, Hise H 14:01, G. Howe H (mineure et inconduite), 15:16.

Lancers par: Houston 3 9 10 - 22 Winnipeg 5 9 7 - 22 Gardiens: McLeod, Houston; Daley, Winnipeg. A-8,692.

Cougars 2, Whalers 1

Aucun pointage. Pun: Mavety C 7:37, Harris NA 9:42, Selwood NA 10:44, Ley NA, (majeure), Paiement C, (mineure et majeure), 11:50.

Aucun pointage. Pun: Morris C, Dorey NA 9:59, Jordan NA 10:09.

1-N-ANGLETERRE: Sheehy (3), Harris. Pun: Scinski, Harris. 19:35.

2-CHICAGO: Popiel (3), Scinski, Harris. 19:35. Pun: Blackburn NA 14:02.

3-CHICAGO: Backstrom (1), Harris. Pun: Morris C, Earl NA, 5:03.

Lancers par: N-Angleterre 7 6 9 8-30 Chicago 7 12 14 15-48 Gardiens: Smith, N-Angleterre; Newton, Chicago. A-3,452.

La Tchecoslovaquie bat l'URSS 7-2

HELSINKI (d'après AP) — L'équipe nationale de hockey d'URSS a subi hier sa pire défaite depuis plus de 10 ans en championnat du monde, baissant pavillon 7-2 devant la Tchecoslovaquie.

La formation tchecoslovaque, qui avait la sympathie des 8,300 spectateurs, a brillamment joué, prenant une avance de 6-0 après 40 minutes de jeu. C'était la 4e victoire d'affilée des Tchecoslovaques, la seule équipe à ne pas encore avoir subi la défaite au cours du présent championnat mondial.

Dans un autre match, la Finlande et la Suède ont fait match nul 3-3.

Depuis plus de 10 ans, les Soviétiques n'avaient jamais permis à l'adversaire de marquer sept buts. Tenante du titre, l'URSS a maintenant une fiche de 3 victoires et une défaite.

Les avants Ivan Hlinka et Vladimir Martinec ont été les héros de la victoire des leurs, marquant chacun deux buts. Vladimir Shadrin et Boris Mihailov ont été les compteurs des Soviétiques.

Classement Tchecoslovaquie 8 pts URSS 6 pts Finlande 4 pts Suède 3 pts (15/12) Pologne 3 pts (10/18) Allemagne de l'Est 0 pts

BOWIE KUHN, commissaire du baseball, et le

président de la ligue Nationale de baseball, Charles Feeney, ont demandé hier au propriétaire des Padres de San Diego, Ray Kroc, de présenter ses excuses à ses joueurs qu'il a publiquement ridiculisés mardi soir. Le magnat du hamburger, déçu du rendement de son équipe, s'est emparé du micro de l'annonceur du stade des Padres et a qualifié de "stupide" le jeu de l'équipe contre les Astros de Houston. Les Astros, les Padres et même le gérant du Houston, Preston Gomez, ne se sont pas gênés pour critiquer l'intervention de Kroc. Il en a été de même pour Marvin Miller, directeur exécutif de l'Association des joueurs, qui associait en outre que des mesures disciplinaires soient prises contre Kroc.

HANK AARON devrait dès l'an prochain être élu membre du Temple de la renommée du baseball, estime Warren Spahn, lanceur gaucher qui a remporté le plus grand nombre de victoires dans l'histoire du baseball professionnel. Spahn, dernier joueur à avoir été accepté au Temple, juge que celui-ci devrait faire une exception pour Aaron, comme il l'a fait pour Roberto Clement, et ne pas laisser passer les cinq années réglementaires avant d'en faire un "immortel". Aaron, qui a dépassé le record de Babe Ruth en claquant son 715e coup de

circuit lundi soir, a été le coéquipier de Spahn pendant 11 ans avec les Braves de Milwaukee.

LES TEXANS de Houston, de la ligue Mondiale de football, ont annoncé hier qu'ils avaient fait signer un contrat au quart-arrière Craig Morton des Cowboys de Dallas, de la ligue Nationale, pour la saison 1975. Cette saison, Morton se prévaudra de son droit d'option avec les Cowboys, équipe qui, selon lui, n'a jamais utilisé ses talents à bon escient.

TROIS JOUEURS des Black Hawks de Chicago, qui flirtaient avec l'Association mondiale de hockey, viennent de signer des contrats à long terme avec leur présente équipe. Il s'agit de Keith Magnuson, Cliff Koroll et John Marks, tous trois représentés dans ces négociations par Gerry Patterson, président de Sports Administration Inc. Celui-ci a souligné que les Jets de Winnipeg étaient intéressés à obtenir les services de Marks tandis que les Aeros de Houston auraient aimé embaucher Magnuson et Koroll.

hockey

Table of hockey league schedules including Ligue Nationale, Association Mondiale, Ligue Américaine, and Ligue Majeure du Québec.

baseball

Table of baseball league schedules including Ligue Nationale, Ligue Américaine, and Ligue Majeure du Québec.

Table of National League and American League standings with columns for team, games played, wins, losses, and runs scored.

Vous aimez le tennis d'intérieur? L'île des Sœurs vous offrira bientôt six magnifiques courts supplémentaires.

Le club de tennis de l'île des Sœurs fait peau neuve. Vous jouerez donc, dès l'automne prochain, de 16 courts intérieurs... pour vous garder en forme tout l'hiver, vous et votre famille.

Avis publics

Multiple public notices including legal declarations, bank notices, and business advertisements.

